



Société anonyme à directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 137 979,08 euros  
Siège Social : 2, rue des Erables – CS21035 – 69578 Limonest cedex  
RCS Lyon 403 554 181

## **DOCUMENT D'INFORMATION EN VUE DE L'ADMISSION SUR EURONEXT GROWTH DE L'ENSEMBLE DES 6 322 106 ACTIONS ORDINAIRES COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE GROUPE LDLC**

Conformément :

- à la loi n° 2009-1255 du 19 octobre 2009 « tendant à favoriser l'accès au crédit des petites et moyennes entreprises et à améliorer le fonctionnement des marchés financiers » et prévoyant « la possibilité pour une société cotée sur un marché réglementé de demander l'admission aux négociations de ses instruments financiers sur un système multilatéral de négociation organisé (SMNO) »,
- à l'arrêté du 4 novembre 2009 portant sur l'homologation des modifications du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, tel que publié au journal officiel du 13 novembre 2009, et
- aux articles 1.4, et 3.1 des Règles des marchés Euronext Growth en date du 10 juin 2019.

Euronext Paris S.A. a approuvé l'admission sur Euronext Growth des 6 322 106 actions ordinaires composant le capital de la société GROUPE LDLC.

L'admission des actions de la société GROUPE LDLC aura lieu le 2 septembre 2019, selon la procédure de cotation directe dans le cadre de son transfert du marché réglementé d'Euronext Paris vers Euronext Growth.

Le présent document d'information sera disponible sur le site d'Euronext ([www.euronext.com](http://www.euronext.com)) et sur le site de la société GROUPE LDLC ([www.groupe-ldlc.com](http://www.groupe-ldlc.com)).

### **Avertissement**

Euronext Growth est un marché géré par Euronext. Les sociétés admises sur Euronext Growth ne sont pas soumises aux mêmes règles que les sociétés du marché réglementé. Elles sont au contraire soumises à un corps de règles moins étendu adapté aux petites entreprises de croissance. Le risque lié à un investissement sur Euronext Growth peut en conséquence être plus élevé que d'investir dans une société du marché réglementé.

« Le présent Document d'Information (ci-après le « Document d'Information ») a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires ». Nous déclarons qu'à notre connaissance, l'information fournie dans le présent Document d'Information est juste et que, à notre connaissance, le Document d'Information ne fait pas l'objet d'omission substantielle et comprend toute l'information pertinente.



GROUPE SOCIETE GENERALE

Listing Sponsor

## Sommaire

1.	Responsable du document d'information.....	4
2.	Contrôleurs légaux des comptes .....	5
3.	Facteurs de risque .....	7
4.	Informations concernant l'émetteur.....	17
5.	Aperçu des activités.....	18
6.	Structure organisationnelle.....	34
7.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale .....	37
8.	Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur .....	44
9.	Informations supplémentaires .....	152
10.	Justification du flottant au 31 mars 2019.....	158
11.	Situation de trésorerie au 30 juin 2019.....	159
12.	Evolution du cours de bourse.....	160
13.	Etat des communications sur Euronext C depuis 12 mois .....	161
14.	Description de l'opération et des titres faisant l'objet de l'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris .....	164

# Remarques générales

## Définitions

Dans le présent document, et sauf indication contraire :

- Les termes la « **Société** » ou « **Groupe LDLC** » désignent la société Groupe LDLC, société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le siège social est situé 2 rue des Erables CS21035 – 69578 Limonest cedex, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 403 554 181.
- Le terme le « Groupe » renvoie à la Société et à l'ensemble des sociétés rentrant dans son périmètre de consolidation.

## Avertissement

Le présent document d'information contient des informations relatives à l'activité du Groupe ainsi qu'au marché sur lequel celui-ci opère. Ces informations proviennent d'études réalisées soit par des sources internes soit par des sources externes (ex : publications du secteur, études spécialisées, informations publiées par des sociétés d'études de marché, rapports d'analystes). La Société estime que ces informations donnent à ce jour une image fidèle de son marché de référence et de son positionnement concurrentiel sur ce marché. Toutefois, ces informations n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant et le Groupe ne peut pas garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les marchés obtiendrait les mêmes résultats.

## Informations prospectives

Le présent document d'information comporte également des informations sur les objectifs et les axes de développement du Groupe. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « estimer », « considérer », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « souhaite » et « pourrait » ou toute autre variante ou terminologie similaire. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que ces objectifs et axes de développement ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétés comme une garantie que les faits et données énoncés se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints. Il s'agit d'objectifs qui par nature pourraient ne pas être réalisés et les informations produites dans le présent document pourraient se révéler erronées sans que le Groupe se trouve soumis de quelque manière que ce soit à une obligation de mise à jour, sous réserve de la réglementation applicable.

## Facteurs de risque

Les investisseurs sont également invités à prendre en considération les facteurs de risques décrits à la section 3 « Facteurs de risques » du présent document avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques serait susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers ou objectifs du Groupe.

# **1. Responsable du document d'information**

Groupe LDLC,  
Représentée par Monsieur Olivier Villemonte de la Clergerie  
Directeur Général

## 2. Contrôleurs légaux des comptes

### 2.1 Commissaires aux comptes titulaires

**CAP OFFICE**, représenté par Monsieur Remi Charnay, 12 Quai du Commerce, 69009.

Date de renouvellement : 28 septembre 2018

Durée du mandat : 6 exercices

Date d'expiration du mandat : lors de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 mars 2024.

CAP OFFICE est membre de la Compagnie Régionale des commissaires aux Comptes de Lyon.

**PRICEWATERHOUSECOOPERS SERVICES FRANCE**, représenté par Monsieur Nicolas BRUNETAUD, Grand Hôtel Dieu, 3 cours du Midi, 69002 Lyon.

Date de renouvellement du mandat : 27 septembre 2013

Durée du mandat : 6 exercices

Date d'expiration du mandat : lors de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 mars 2019.

**PRICEWATERHOUSECOOPERS SERVICES FRANCE** est membre de la Compagnie Régionale des commissaires aux Comptes de Lyon.

### 2.2 Commissaires aux comptes suppléants

**VREGILLE AUDIT & CONSEIL**, représenté par Monsieur Christophe COURLET DE VREGILLE, 42 Allée Jules Verne, 78170 LA CELLE SAINT CLOUD

Date de renouvellement du mandat : 27 septembre 2013

Durée du mandat : 6 exercices

Date d'expiration du mandat : lors de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 mars 2019

VREGILLE AUDIT & CONSEIL est membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

**Fabrice GOENAGA**, 12 quai du Commerce, 69009 Lyon.

Date de renouvellement : 28 septembre 2018

Durée du mandat : 6 exercices

Date d'expiration du mandat : lors de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 mars 2024.

Fabrice GOENAGA est membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Lyon.

### **2.3 Proposition de nomination d'un nouveau commissaire aux comptes titulaire et suppléant**

Dans la mesure où le mandat de commissaire aux comptes titulaire du cabinet PricewaterhouseCoopers et le mandat de commissaire aux comptes suppléant du cabinet Vregille Audit & Conseil arrivent à échéance à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019, une procédure d'appel d'offres a été menée dans les conditions des articles 16 du règlement UE 537/2014 et L.823-1 du Code de commerce.

A l'issue de cette procédure, le comité d'audit a soumis une recommandation au Conseil de surveillance portant sur les deux cabinets d'audit suivants :

- Commissaires aux comptes titulaires : Mazars et RSM.
- Commissaires aux comptes suppléants : Monsieur Frédéric Maurel et Monsieur Pierre Michel Monneret

Le comité d'audit a également soumis sa préférence au Conseil de surveillance portant sur le cabinet Mazars en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et Monsieur Frédéric Maurel en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, accompagnée des éléments justifiant son choix.

Lors de sa réunion du 17 juillet 2019, le Conseil de surveillance, suivant la préférence du Comité d'audit, a arrêté sa proposition à l'assemblée générale relative à la nomination d'un second commissaire aux comptes titulaire et suppléant de la Société portant sur les cabinets suivants :

- Commissaire aux comptes titulaire : Mazars
- Commissaire aux comptes suppléant : Monsieur Frédéric Maurel

pour une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025.

Les Commissaires aux comptes dont la nomination est soumise à l'assemblée ne sont intervenus dans aucune opération d'apport ou de fusion intéressant la Société ou les sociétés contrôlées au cours des deux derniers exercices.

## 3. Facteurs de risque

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document d'information, y compris les facteurs de risques propres à la société et décrits dans la présente section avant de décider d'acquiescer ou de souscrire des actions de la société.

Dans le cadre de la préparation du présent document d'information, la société a procédé à une revue des risques importants qui lui sont propres et qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats.

**La société a synthétisé ces risques en 4 catégories ci-dessous sans hiérarchisation entre elles. Toutefois, au sein de chaque catégorie, les risques les plus importants d'après l'évaluation effectuée par la société vous sont présentés en premier lieu compte tenu de leur incidence négative sur la société et de la probabilité de leur survenance à la date de dépôt du document d'information.**

**Par ailleurs, nous vous indiquons que les facteurs de risques ci-dessous vous sont présentés selon leur matérialité de la plus forte à la plus faible à la date de dépôt du document d'information ; étant précisé que les facteurs de risques dont la matérialité est considérée comme moyenne sont signalés par le symbole suivant (\*).**

**Lorsque cela était possible, la société a également fourni une information quantitative sur la matérialité du facteur de risque.**

### 3.1. Risques liés à l'activité du Groupe

#### 3.1.1. Risques clients, fournisseurs et produits

##### 3.1.1.1. Risques liés à l'activité et aux créances clients

Le Groupe est susceptible d'être exposé au risque d'impayés en raison notamment des caractéristiques mêmes du marché de particuliers auquel s'adresse la société, qui génère une multitude de petites créances, pouvant être difficiles à recouvrer à l'unité.

Un service de relances clients a été mis en place afin de minimiser au maximum le risque d'impayé qui est déjà faible de par la structure de l'entreprise, environ 75% du chiffre d'affaires étant réalisés auprès des clients particuliers qui payent principalement au moment de l'expédition de la commande.

Le nombre de fraudes reste dans les mêmes proportions, soit moins de 4 pour 1 000 en 2018 (1 500 rejets CB pour 1 million de commandes) en prenant une marge de manœuvre.

Pour toujours mieux se prémunir contre ce risque, le Groupe a également mis en place, en interne, des systèmes de contrôle avant de valider les commandes et une démarche d'amélioration continue.

Le Groupe a recours à une société d'assurance-crédit afin de minimiser le risque des clients professionnels.

Toutefois, le développement de ses activités en BtoB et en franchise pourrait l'exposer à ce risque et donc avoir des conséquences sur la situation financière du Groupe.

Le risque est toutefois maîtrisé grâce à la mise en place de procédures internes permettant de

contrôler et limiter considérablement ces risques.

Des éléments d'information complémentaires relatifs aux risques créances clients figurent dans les notes des états financiers consolidés (note 2.4.2).

Une augmentation significative des impayés pourrait par conséquent, directement ou indirectement, avoir un impact significatif défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

#### 3.1.1.2. Risques fournisseurs

Le Groupe s'approvisionne chez de nombreux fournisseurs, la plupart étant des grossistes. Il n'existe aucune dépendance spécifique vis-à-vis de l'un d'entre eux. Par contre, le Groupe peut délibérément choisir de privilégier un partenaire auprès de qui les conditions commerciales (prix, délais, qualité, ...) sont les plus avantageuses.

Le marché auquel s'adresse le Groupe LDLC connaît certains effets de mode. Dans ce cas, si le Groupe devait connaître des difficultés d'approvisionnement le problème serait identique chez ses concurrents. Les volumes commandés par le Groupe, renforcé par l'entrée dans le périmètre de Materiel.net, et sa place de leader du High Tech en France donnent au Groupe une position particulière et significative auprès de ses fournisseurs.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019, le principal fournisseur du Groupe LDLC a représenté environ 15% des approvisionnements et les 10 premiers environ 55%.

Une dégradation des relations du Groupe avec ses principaux fournisseurs, un durcissement des conditions exigées par ces derniers, ou le non-renouvellement ou la résiliation anticipée des principaux contrats de fourniture de marchandises ou de services du Groupe pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

### 3.1.2. Risques de marché (\*)

#### 3.1.2.1. Risques liés à l'évolution de la conjoncture économique et de la consommation

La conjoncture économique a peu d'impact sur la consommation des ménages en matière de matériel High-Tech qui reste l'un des secteurs les plus favorisés par les consommateurs. Il est cependant à noter que l'évolution du dollar US ou des composants comme les puces mémoires, cartes graphiques ou processeurs, dont le prix peut être amené à varier de façon significative, sont des éléments importants dans le cadre du secteur High-Tech. Ils peuvent avoir un effet de ralentissement sur le niveau d'activité du Groupe comme nous l'avons connu sur l'exercice écoulé. En effet, concernant le dollar US, l'ensemble des produits (même ceux achetés en euros) sont impactés à un moment donné par cette évolution. La société gère ce risque commercial en étant capable d'ajuster très rapidement ses prix de ventes pour se réadapter à la réalité du marché, ainsi qu'en faisant varier son niveau de stock lorsque cela est nécessaire pour étaler l'évolution de la devise dans le temps.

Le Groupe a mis en place des outils d'analyse de rotation des stocks afin d'optimiser la gestion des approvisionnements et la gestion des stocks (voir note 2.4.1.2 des états financiers consolidés).

La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques pourrait par conséquent, directement ou indirectement, avoir un impact significatif défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

### 3.1.2.2. Risques liés à l'activité de la franchise

Afin de garantir l'image du Groupe, les franchisés sont sélectionnés selon une grille de critères très rigoureuse, sont accompagnés à la création de leur(s) boutique(s) avec une formation au management, à la vente, au service après-vente, etc.

L'accompagnement et le suivi de ces différents franchisés peuvent avoir un impact sur les performances financières et opérationnelles, et sur la réputation du Groupe au cas où les pratiques des franchisés ne seraient pas conformes aux réglementations, aux standards ou aux valeurs du Groupe.

Dans ce contexte, une cellule dédiée au suivi des franchisés a été mise en place. Ce dispositif permet ainsi de garantir le bon déroulement des relations contractuelles ainsi que le respect de l'ensemble des obligations des franchisés concernant notamment le service apporté et la qualité de l'image de la marque.

### 3.1.2.3. Risques liés aux acquisitions, cessions et autres opérations de croissance externe

La société a procédé et pourrait continuer à procéder à des opérations de croissance externe, quelles qu'en soient leurs modalités juridiques, au travers notamment d'acquisitions d'activités ou de sociétés, ou de fusions, de taille variable, dont certaines pourraient être significatives à l'échelle du Groupe.

Ces opérations de croissance externe impliquent des risques et notamment les suivants : (i) les hypothèses des plans d'affaires sous-tendant les valorisations des entités cibles peuvent ne pas se vérifier, en particulier concernant les synergies et l'évaluation de la demande commerciale ; (ii) la société pourrait ne pas réussir l'intégration des sociétés acquises ou fusionnées, de leurs technologies, gammes de produits et salariés ; (iii) la société pourrait ne pas être en mesure de retenir certains salariés, clients ou fournisseurs clés des sociétés acquises ; (iv) la société pourrait être contrainte ou souhaiter mettre fin à des relations contractuelles préexistantes à des conditions financières coûteuses et/ou défavorables ; (v) la société pourrait accroître son endettement en vue de financer ces opérations de croissance externe; (vi) la société pourrait être amenée à faire un appel à un ou plusieurs investisseurs moyennant l'émission d'actions ou de valeurs mobilières nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour financer tout ou partie des besoins correspondants entraînant une dilution complémentaire pour les actionnaires et (VII) la société pourrait être contrainte de céder des activités ou de limiter la croissance de certaines activités afin d'obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation des opérations, notamment au titre de la réglementation sur la concurrence.

La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques pourrait par conséquent, directement ou indirectement, avoir un impact significatif défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

### 3.1.2.4. Risques liés à la concurrence

Le positionnement très spécifique du Groupe LDLC en tant que distributeur spécialisé lui permet de minimiser fortement le risque de concurrence de la part d'acteurs généralistes qui n'offrent pas la même expertise, ni la même profondeur de son catalogue de produits. Ces dernières années, un mouvement de concentration et disparition de certains acteurs de la vente en ligne de matériel informatique ou électronique a eu lieu notamment par le rachat de certaines marques par des acteurs

de la distribution traditionnelle. Le Groupe LDLC a réagi et participé à cette concentration en rachetant en mars 2016 la totalité du capital social de Domisys (marque Materiel.net), son principal compétiteur. Le rachat de la société Olys en janvier 2018 et là encore venu renforcer le positionnement de spécialiste du Groupe LDLC notamment sur l'environnement Apple dans le monde professionnel.

Toutefois, l'augmentation de l'intensité concurrentielle pourrait avoir des effets défavorables significatifs sur l'image, les activités, les résultats, la situation financière, les parts de marché et les perspectives du Groupe.

### **3.1.3. Risques technologiques**

Les sites du Groupe sont administrés par la société, dans des Datacenter spécialisés, qui en assure la maintenance et la sécurité, avec la mise en place de systèmes de protection contre les attaques informatiques (anti-virus, firewall), de sauvegardes permettant la récupération de données informatiques, de systèmes informatiques redondants afin de faire face à une défaillance matérielle et d'un système de paiement sécurisé en partenariat avec les banques partenaires.

Une fragilité ou une défaillance de ces systèmes pourrait perturber la conduite des opérations avec des impacts potentiellement importants sur les performances commerciales et financières notamment au niveau des sites Internet, des systèmes de commandes et d'encaissement et plus particulièrement lors des pics d'activité comme en fin d'année.

La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques pourrait par conséquent, directement ou indirectement, avoir un impact significatif défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

## **3.2. Risques financiers**

### **3.2.1. Risque de liquidité**

Le risque de liquidité du Groupe est étroitement et régulièrement apprécié par le Groupe à l'aide de reportings financiers périodiques.

L'exposition au risque de liquidité est détaillée dans les notes 2.4.4, 3.10 et 3.14 des états financiers consolidés. Par ailleurs nous vous invitons à vous référer à la section 8.1 et plus particulièrement au tableau relatif aux échéances de la dette financière du Groupe au 31 mars 2019.

Les nantissements mis en place dans le cadre des financements octroyés sont détaillés dans la note 5.2.1 de l'annexe aux états financiers consolidés.

#### Financement du Groupe

Dans le cadre du financement de sa croissance externe et de son activité, la société a mis en place le 31 mars 2016 un contrat de crédit avec un pool bancaire regroupant cinq banques.

Le contrat de crédit comporte des clauses usuelles pour ces types de financement, à savoir des engagements financiers, des engagements restrictifs généraux et des cas d'exigibilité anticipée.

Les engagements du Groupe au titre du contrat de crédit réduisent la flexibilité du Groupe dans la conduite de ses activités, mais sans que cette liste soit exhaustive, quant à la réalisation de certaines opérations d'investissements, la modification de la structure financière du Groupe y compris son endettement.

Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de respecter certaines de ses obligations au titre du contrat de crédit et en particulier les clauses restrictives, notamment en raison de circonstances affectant les marchés ou les activités du Groupe. Un manquement à l'une de ces clauses, notamment celles de covenants, pourrait constituer un cas de défaut au titre du contrat de crédit, au titre duquel l'agent du contrat de crédit pourrait, et devrait à la demande des prêteurs, (i) annuler avec effet immédiat les engagements de chaque prêteur, (ii) prononcer l'exigibilité anticipée de l'ensemble des sommes dues au titre du contrat de crédit (incluant les intérêts courus sur celles-ci et tous autres montants dus en vertu du contrat de crédit).

En cas d'exigibilité anticipée des sommes dues au titre du contrat de crédit, le Groupe pourrait faire face à une insuffisance de trésorerie. Cette situation pourrait avoir un impact négatif significatif sur l'image, l'activité, les résultats, les perspectives, la situation financière et le patrimoine du Groupe.

Les ratios bancaires du Contrat de Crédit ne sont pas respectés au 31 mars 2019. Une lettre de *waiver* a été signée à la date d'arrêté des comptes, marquant l'accord à l'unanimité du pool bancaire de ne pas se prévaloir du non-respect des ratios bancaires requis au 31 mars 2019 renonçant ainsi à l'exigibilité immédiate de la dette.

Pour votre parfaite information, vous trouverez ci-dessous une synthèse de la situation d'endettement et de la situation de trésorerie disponible du Groupe au 31 mars 2019 :

Montants en milliers d'euros	31/03/2019
Endettement financier	<b>78.797</b> <i>dont 48.115 à court terme*</i>
Trésorerie	<b>17 315</b>
Endettement Net	<b>61 482</b>

*(\*) Les ratios bancaires du Contrat de Crédit n'étant pas respectés au 31 mars 2019, les dettes adossées ont été reclassées en court terme pour un montant de 35,4 millions d'euros dans le bilan du 31 mars 2019. Toutefois, un waiver a été signé à la date d'arrêté des comptes, marquant l'accord à l'unanimité du pool bancaire de ne pas se prévaloir du non-respect des ratios bancaires requis au 31 mars 2019 renonçant ainsi à l'exigibilité immédiate de la dette.*

En parallèle, le Groupe met en œuvre une politique de désendettement par le biais de cessions immobilières et aussi d'économies de charges.

Dans ce contexte, la Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir durant les douze mois suivants la date de dépôt du présent document en ce inclus le respect des ratios de bancaires (le cas échéant tels que modifiés afin de prendre en compte l'adoption du référentiel comptable français pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe) devant être testés semestriellement sur cette même période.

L'ensemble des termes et conditions des lignes de financement du Groupe sont détaillés dans la note 3.14 des états financiers consolidés.

## Gestion centralisée de la trésorerie

Depuis mars 2017, la société Groupe LDLC a conclu avec l'ensemble de ses filiales une convention de gestion de trésorerie centralisée pour une durée d'un an, reconductible tacitement par nouvelles périodes d'un an. Les nouvelles filiales de la société Groupe LDLC sont intégrées au fur et à mesure à cette même convention. Cette convention a pour objet la centralisation de la gestion de la trésorerie du Groupe de façon à favoriser la coordination et l'optimisation de l'utilisation des excédents de trésorerie ou de la couverture des besoins de trésorerie appréciés globalement au niveau du Groupe.

### **3.2.2. Risque de garantie produits (\*)**

La conformité aux réglementations des produits du Groupe est un élément important pour lequel une prise en compte insuffisante pourrait avoir des impacts potentiellement négatifs sur la réputation, les activités et la performance financière du Groupe ainsi que des conséquences judiciaires.

### **3.2.3. Risque de change (\*)**

Le Groupe exerce son activité à l'international, et réalise la grande majorité de ses ventes dans la devise de l'euro. En revanche, le Groupe s'approvisionne en dollar américain pour une partie de ses achats de marchandises. Les principales sources de risque de change transactionnel du Groupe sont donc liées aux achats de marchandises réalisés en dollar américain.

Les variations des devises représentent un enjeu de compétitivité à gérer au mieux. La politique de gestion du risque de change du Groupe consiste à réduire le risque de change en sécurisant les politiques de prix et les marges brutes. La volatilité des parités conduit le Groupe à adapter en permanence sa politique tarifaire, et donc à ajuster ses prix de ventes. Le Groupe peut avoir recours également à des contrats de change à terme pour couvrir une partie de ses achats en dollar.

Les détails relatifs aux risques de change sont traités dans les notes des états financiers consolidés (note 2.4.1.1).

### **3.2.4. Risque de taux d'intérêt**

Pour les besoins de son développement et de sa politique d'investissements, le Groupe a recours à différentes formes de financement (emprunts bancaires, crédit renouvelable...).

La part de l'endettement financier à taux variable représente 51% de la dette totale dont 54% est couvert par des instruments financiers (contrats swap).

Le Groupe a réalisé une analyse de sensibilité afin de mesurer l'impact sur le résultat d'une variation de taux sur les emprunts. Une variation de 0,50 points de base des taux d'intérêts aurait un impact sur le résultat consolidé avant impôt du Groupe au 31 mars 2019 de 318 milliers d'euros.

Les détails relatifs aux risques de taux sont traités dans les notes aux états financiers consolidés (notes 2.4.3, 3.14 et 3.16).

### **3.3. Risques juridiques, réglementations et litiges**

#### **3.3.1. Risque lié à la propriété intellectuelle (\*)**

Le Groupe LDLC est propriétaire de différentes marques déposées en France ou dans les pays où le Groupe les exploite ou est susceptible de les exploiter. La disponibilité des marques et des noms de domaine associés fait l'objet de recherches d'antériorités qui ne peuvent, compte tenu de particularités, totalement exclure les risques de contestations par des tiers, détenteurs de droits sur des signes similaires.

Il est procédé régulièrement à la vérification de la régularité et du suivi des droits de propriété intellectuelle du Groupe et des actifs nécessaires à l'exploitation des activités du Groupe. Ces vérifications permettent aussi de se protéger du risque de non-respect de la propriété intellectuelle par des tiers.

L'ensemble des logiciels dont la société est propriétaire constitue un actif-clé du Groupe. Leurs qualités de développement et leur parfaite adéquation à l'activité sont déterminantes dans la capacité du Groupe à absorber régulièrement des volumétries croissantes.

Cependant, le Groupe ne peut être certain que les démarches entreprises pour protéger ses droits de propriété intellectuelle et industrielle seront efficaces ou que des tiers ne pourront pas contrefaire, détourner ou faire annuler ses droits de propriété intellectuelle ou industrielle.

La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques pourrait par conséquent, directement ou indirectement, avoir un impact significatif défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

#### **3.3.2. Risque lié à la réglementation et son évolution (\*)**

Dans le cadre de son activité transversale, le Groupe est soumis à de nombreuses réglementations, notamment, loi numérique, urbanisme, établissement recevant du public, réglementation logistique, consommation et protection des données. Il convient de suivre régulièrement ces dernières afin de s'assurer d'être en conformité.

L'ouverture et l'agrandissement des boutiques peuvent être soumis à des procédures d'autorisations administratives du fait de l'évolution de ces dernières.

Le Groupe est également soumis à l'évolution régulière de la réglementation relative à la vente à distance en tenant compte des nouveaux usages (délai de rétractation, médiation, paiement à distance) et ainsi qu'à la loi « Informatique et Libertés » concernant la protection des données personnelles de ses clients et notamment la mise en place de la réglementation GPDR.

Le respect de ces dispositifs pourrait avoir un effet négatif significatif sur l'activité (notamment baisse des prix, réduction des marges, perte de parts de marché), la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

De plus, des sanctions financières et/ou la publication de ces sanctions pourraient être prononcées contre le Groupe si la mise en conformité du Groupe n'était pas jugée suffisamment robuste ce qui pourrait par conséquent, directement ou indirectement, avoir un impact significatif défavorable sur

l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

### **3.3.3. Risques litiges**

Le Groupe peut régulièrement faire l'objet de litiges et de plaintes ou être impliquée dans un litige, une procédure d'arbitrage ou tout autre contentieux de même nature.

En cas de réclamations formulées à l'encontre du Groupe émanant d'un ou plusieurs de ses cocontractants, ou de toute autre partie intéressée, de telles réclamations, quel que soit leur fondement, peuvent nuire à l'activité du Groupe, à ses résultats d'exploitation et à ses perspectives.

Les litiges sont gérés par différents services du Groupe, en collaboration avec des cabinets d'avocats.

À la connaissance du Groupe, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage actuellement en cours à laquelle le Groupe serait partie qui soit susceptible d'avoir ou qui ait eu, au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière du Groupe.

## **3.4. Risques de sinistres**

### **3.4.1. Risques liés aux stocks et au transport**

Les trois risques relatifs aux stocks sont : la destruction par incendie, la rupture sur certains produits et enfin la démarque inconnue (vol ou casse).

Le risque d'incendie est le risque majeur auquel est confronté le Groupe car la destruction des stocks signifierait l'arrêt des expéditions. Outre la souscription de polices d'assurances multi-risques professionnelles, le Groupe a adopté une politique active de prévention des risques liés aux stocks et à la démarque inconnue, avec la mise en place de mesures et d'outils adéquats : surveillance par vidéo, alarmes, détecteurs, extincteurs, contre le risque majeur d'incendie, le risque de vol et de casse.

De plus, depuis la reprise de Materiel.net ce risque a été minimisé puisque si l'un des deux centres logistiques du Groupe venait à être défaillant, le deuxième site pourrait être utilisé afin de prendre le relais pour l'ensemble des expéditions.

Concernant le cas de rupture de stocks, le Groupe afin de s'en prémunir a mis en place un logiciel spécifique très performant qui permet d'optimiser la gestion des stocks et d'éviter, au maximum, les ruptures. Les seuls cas de rupture de stocks auxquels a été confronté le Groupe venait de l'indisponibilité des composants chez le fournisseur.

En termes de transport, le Groupe a diversifié ses prestataires et utilisent à la fois les services de la Poste mais également ceux de compagnies de transport privés, atténuant ainsi les risques liés à des grèves. Le véritable risque viendrait de conditions météorologiques extrêmes (neige, pluies) qui ne permettraient pas d'acheminer les livraisons. Cependant avec désormais deux sites logistiques, l'un à côté de Lyon et l'autre à Nantes, le Groupe a la capacité de faire face à ce risque.

La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques pourrait par conséquent, directement ou indirectement, avoir un impact significatif défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

### **3.4.2. Politique d'assurance**

La politique d'assurance du Groupe LDLC est notamment basée sur l'identification des risques assurables à travers une revue régulière des risques existants et émergents, en étroite collaboration avec les opérationnels et la Direction du Groupe, et accompagnée par des courtiers.

Cette politique vise à maintenir ou d'améliorer la protection du patrimoine, de la clientèle et des collaborateurs du Groupe, tout en maîtrisant les coûts.

La société centralise sa politique d'assurance pour garantir une cohérence, une mutualisation des couvertures d'assurance et bénéficier des économies d'échelle, lorsque la réglementation et les contraintes opérationnelles le permettent. Toute nouvelle société créée en cours d'année est immédiatement couverte dans le cadre du programme d'assurance groupe aux mêmes termes et conditions. Sur l'exercice clos au 31 mars 2019, les entités du Groupe Olys ont disposé de leurs propres polices d'assurance, elles devront être intégrées aux polices du Groupe LDLC sur l'exercice clos au 31 mars 2020.

L'ensemble des polices d'assurance a été conclu avec des compagnies d'assurance ayant la capacité à assumer les garanties. En général, les polices d'assurance sont révisées en moyenne tous les 3 ans.

#### **Responsabilité civile**

Groupe LDLC a diverses activités qu'elle a assuré en garantissant la responsabilité d'exploitation à hauteur de 10 000 000 euros par sinistre et la responsabilité professionnelle à hauteur de 3 000 000 euros par année d'assurance.

#### **Multirisques entreprise et multirisques environnement**

Groupe LDLC assure tous ses locaux avec une garantie dommage aux biens et la perte d'exploitation consécutive, pour les risques usuels tels que l'incendie, inondation, vol, etc... avec une limitation contractuelle à hauteur de 130 000 000 euros par sinistre.

Groupe LDLC assure également ses risques environnementaux que ce soit en responsabilité civile « atteintes à l'environnement », responsabilité environnementale, frais de dépollution du site et frais de prévention de dommages garantis.

#### **Responsabilité des dirigeants**

Groupe LDLC a souscrit une police d'assurance responsabilité des dirigeants à hauteur de 5 000 000 euros par année d'assurance. Elle garantit la responsabilité civile, les frais de défense ainsi que d'autres extensions de garantie.

#### **Homme clé**

Groupe LDLC a souscrit à une garantie d'un capital décès et de perte totale et irréversible d'autonomie pour Messieurs Laurent de la Clergerie et Olivier de la Clergerie.

**Transport de marchandises**

La police d'assurance transport du Groupe LDLC couvre les dommages aux marchandises transportées quel que soit le mode de transport, maritime, fer, air ou routier. Ce contrat garantit les risques de transport jusqu'à 600 000 euros par évènement.

## 4. Informations concernant l'émetteur

### 4.1. Dénomination sociale et nom commercial de la société

La société a pour dénomination sociale : Groupe LDLC

La société est titulaire des noms commerciaux suivants : FRE – MULTI EXPEDITIONS – SOLAARI – HARDWARE.FR

### 4.2. Lieu et numéro de l'enregistrement de la société

La société est immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro unique d'identification 403 554 181.

Le code LEI de la société est : 969500DJ67NWWO3OJ977

### 4.3. Date de constitution et durée

La société a été immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Lyon le 25 janvier 1996 pour une durée de 99 ans arrivant à expiration le 25 janvier 2095, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

### 4.4. Siège social de la société, forme juridique, législation applicable et site internet

Le siège social de la société est situé : 2, rue des Erables – CS21035 – 69578 Limonest cedex

Numéro de téléphone : 04 72 52 37 77

La société est une société anonyme à directoire et Conseil de Surveillance régie par le droit français.

Site internet : [www.groupe-ldlc.com](http://www.groupe-ldlc.com)

Nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que, sauf s'il en est disposé autrement au sein du présent document d'information, les informations figurant sur ce site web ne font pas partie du présent document.

## 5. Aperçu des activités

### 5.1. Principales activités

#### 5.1.1 Mission et positionnement

Lors de sa création en 1996, le Groupe LDLC s'est affirmé comme l'un des pionniers du e-commerce en France. Plusieurs fois récompensé pour la qualité de sa Relation Clients, reconnu pour l'efficacité de sa plateforme logistique intégrée, le Groupe LDLC s'est imposé comme le leader du e-commerce sur le marché de l'informatique et du high-tech en s'employant à répondre aux besoins croissants, des particuliers comme des professionnels, en matériel de dernière technologie.

Le Groupe LDLC exerce ses activités au travers de 10 sites, dont 5 marchands, couvrant très majoritairement le marché de l'informatique et du high-tech et aussi de manière plus connexe l'univers de la puériculture. Depuis 2013, le Groupe a lancé le développement d'un réseau de magasins sur son marché principal (en nom propre ou en franchise) ; à la date du 31 mars 2019, le Groupe LDLC avait ouvert 40 magasins à la marque LDLC.com en France et 2 en Espagne.

Sur l'exercice 2018/2019, l'effectif moyen du Groupe s'élevait à 1 085 collaborateurs.

L'offre du Groupe LDLC peut être classée en trois catégories, les activités dédiées aux particuliers (BtoC), les activités dédiées aux professionnels (BtoB) et les activités annexes.

Le Groupe LDLC exerce son activité principalement en France, mais aussi dans les zones francophones proches comme, la Belgique, le Luxembourg et la Suisse. Depuis septembre 2018, le groupe est également présent en Espagne avec un site marchand et 2 boutiques, à Madrid et Barcelone.

#### 1. Activités BtoC online

**LDLC.com** est le leader du high tech on line (estimation management). Il propose un catalogue de plus de 50 000 références parmi plus de 1 700 marques, dont la marque LDLC pour certains produits, dans les univers de l'informatique, l'audio, la téléphonie, l'image... Le site LDLC.com enregistre en moyenne 1,8 millions de visiteurs uniques par mois et 18,6 millions de pages vues.

**Materiel.net** a été créé en 1999 a rejoint le Groupe LDLC en 2016. Il est également un spécialiste de la distribution online de produits high-tech. Tout comme LDLC.com, Materiel.net bénéficie d'une forte notoriété et propose aujourd'hui un catalogue de plus de 14 000 références. Le site enregistre en moyenne 1 millions de visiteurs uniques par mois.

**Maginea.com** est une boutique en ligne dédiée à l'équipement de la maison et de son extérieur. Le site, qui proposait plus de 400 marques et 13 000 références dans l'univers de la maison, allant du salon de jardin jusqu'au linge de maison en passant par les luminaires et la décoration, a cessé son activité en avril 2019.

**L'Armoire de Bébé** est un e-shop lancé en 2015 spécialisé dans la puériculture. Cette nouvelle boutique en ligne propose tout l'univers de bébé à portée de clic avec plus de 8 500 références et 200 marques soigneusement sélectionnées. L'Armoire de Bébé dispose aujourd'hui d'une première boutique physique en périphérie de Lyon, inaugurée en avril 2018.

**Shop.Hardware.fr** propose des ordinateurs fixes et portables, des composants (processeurs, mémoire, etc.), des périphériques (écrans, imprimantes...) ainsi que de quoi mettre en place son réseau domestique (modems, CPL...). Ce site d'achats en ligne s'appuie sur la notoriété de Hardware.fr, média francophone dédié au matériel PC qui propose un espace d'échanges pour guider les lecteurs dans leur choix de matériel informatique. Hardware.fr comptabilise environ 15 millions de pages vues par mois.

Le pôle BtoC représente environ 90 conseillers à l'écoute de leurs clients et 29 millions de pages vues par mois.

## 2. Activité BtoB

La position de spécialiste du Groupe LDLC lui a permis également, à la différence de nombre de ses concurrents notamment généralistes, de mettre en place un site et des services dédiés aux professionnels.

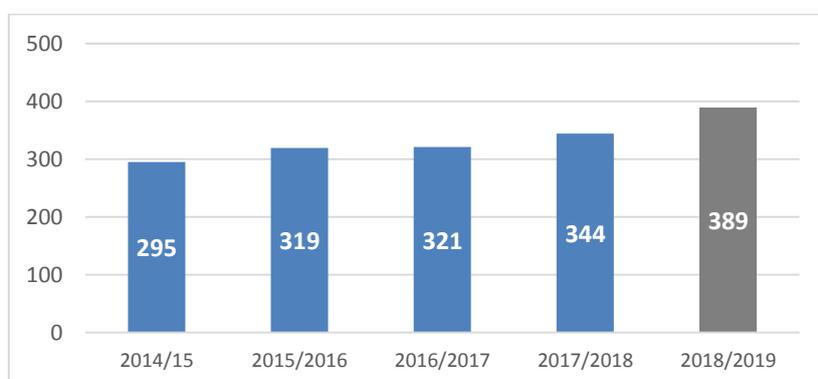
De l'équipement informatique le plus simple jusqu'au plus spécifique, le site **www.ldlc.pro** est devenu rapidement un partenaire proche des entreprises, des administrations, de l'enseignement, des collectivités et des revendeurs. Conscient des impératifs techniques et financiers auxquels sont confrontées les entreprises et des opportunités à saisir pour un acteur capable de les accompagner dans leurs choix techniques, LDLC a décidé d'accélérer le développement de son offre BtoB. Une trentaine d'ingénieurs commerciaux sont à l'écoute des PME et ETI pour leur proposer des solutions personnalisées. LDLC.pro cumule sur les 3 dernières années près de 81 000 comptes actifs dont 17 500 acquis en 2018/2019.

**DLP Connect** est, dans le domaine des professionnels, un atout supplémentaire pour permettre aux entreprises de réaliser leurs installations et intégrations électriques et électroniques (électricité, réseau informatique, vidéosurveillance, domotique).

**BIMP.** Apple Premium Reseller, BIMP offre des solutions informatiques pour particuliers et professionnels, sous macOS, Windows et plateformes mobiles.

Sur l'exercice 2018/2019, 410 000 comptes (BtoB et BtoC) ont été ouverts.

Evolution du panier moyen (BtoB et BtoC) sur une période de 5 ans (en €HT)



### 3. Activités connexes

**Anikop** est le leader français des solutions de traitement des titres prépayés, chèques cadeaux, chèques vacances et titres restaurant. Filiale du Groupe LDLC, Anikop garde une avance considérable sur son marché grâce à sa technologie unique de reconnaissance d'image

**LDLC Event** : Agence de communication spécialisée dans le e-sport, LDLC Event fait bénéficier à ses clients d'une expérience professionnelle de 7 ans dans le e-sport et de toute la maîtrise, la réactivité, la polyvalence acquises : gestion de marques, management d'équipes Pro Gamer ou actions ciblées sur différentes communautés.

### 4. Réseau de magasins et franchises

Jouant la carte du cross-canal via un réseau de franchises et de magasins en propre, LDLC.com propose à ses clients de retrouver dans ses boutiques près de 2 000 références en PC, smartphones, tablettes et autres accessoires de gaming, sur l'ensemble des produits figurant sur son catalogue web.

Outre la qualité des références proposées, les boutiques LDLC.com sont reconnues pour le niveau de service qu'elles offrent : conseils adaptés, diagnostics, réparations de tous types de matériel informatique, montage rapide et personnalisation des ordinateurs...

#### Le concept store des boutiques



Surface de Vente



Atelier / Réserve



Services

Conseil, Montage, SAV, Clic and Collect, Point de retrait



Implantation

Grandes et moyennes villes

Les franchisés effectuent leurs achats auprès de la centrale LDLC puis versent une redevance à hauteur de 4% de ses revenus (3% pour l'exploitation de la marque et 1% pour la communication) ainsi que 37 350€ de droits d'entrée. Soucieux de maintenir une grande qualité de services, LDLC a mis en place, pour les franchisés, une formation de 25 jours chez LDLC assurée par une équipe interne dédiée. Le franchisé est ensuite accompagné tout au long de son développement. L'objectif est de générer selon la taille du magasin un chiffre d'affaires compris entre 2 et 3 M€ de CA HT.

#### Synthèse des conditions financières :



Droit d'entrée

37 350 euros HT (comprenant la formation de 25 jours et l'assistance initiale de 15 jours)



Redevance d'Exploitation

3% du CA HT



Redevance Marketing / Communication

1% du CA HT



Redevance Informatique

à partir de 900 euros HT / mois

Les franchisés LDLC.com sont sélectionnés entre autres sur la base de 5 critères :

- Être commerçant dans l'âme : avoir le sens du service client est indispensable.
- Avoir un attrait pour l'univers high-tech : on ne vend bien que ce que l'on connaît bien.
- Être un bon gestionnaire : la boutique est une entreprise, il faut savoir gérer ses achats, ses ventes, ...
- Avoir l'esprit d'entreprise : ouvrir un magasin, c'est une aventure. Il faut savoir prendre des risques. Il faut avoir une bonne motivation !
- Avoir un état d'esprit réseau, marque : quand on est franchisé, on adhère aux choix du Groupe. On a l'esprit d'équipe !

Avant l'ouverture de la boutique, et afin d'accompagner les franchisés dans l'évaluation du projet, LDLC.com met à la disposition des franchisés :

- Ses compétences internes (services finances, marketing, achats, développement) pour aider le franchisé dans le montage et l'évaluation de son projet.
- Des documents et méthodologies : trame d'évaluation de potentiel marché, trame d'aide à la réalisation d'étude de marché.
- Une formation initiale avant ouverture de 25 jours.
- Un professionnel dédié pour accompagner le franchisé dans la préparation de l'ouverture.

Le Groupe LDLC accompagne le franchisé tout au long du contrat signé pour une durée de 9 ans : l'accompagnement au quotidien repose sur les compétences d'une équipe pluridisciplinaire spécialement dédiée (animateurs, marketing, merchandising, supply chain...), complété par une démarche collaborative qui permet de conduire avec succès les projets de Franchise LDLC.com. Cet accompagnement inclut notamment la visite d'un animateur de réseau, une assistance téléphonique, des animations régulières, des actions de communication pour développer la notoriété de l'enseigne, ainsi que la création de supports marketing.

Au 31 mars 2019, le Groupe comptait 40 magasins, dont 32 en franchises, à l'enseigne LDLC.com répartis sur l'ensemble de l'hexagone auxquels s'ajoutent 9 concepts stores Materiel.net et 16 boutiques du Groupe Olys, dont 11 Apple Premium Reseller.

Contribution des différentes activités au chiffre d'affaires sur 3 ans en M€

	2018/2019	2017/2018	2016/2017
<b>BtoC</b>	<b>336,0</b>	<b>340,1</b>	<b>350,2</b>

<i>dont cross-canal LDLC</i>	<b>59,9</b>	53,0	47,9
<i>dont BtoC BIMP</i>	<b>26,0</b>		
<b>BtoB</b>	<b>162,2</b>	<b>120,7</b>	<b>118,3</b>
<i>dont BIMP BtoB</i>	<b>39,1</b>		
<b>Autres</b>	<b>9,3</b>	<b>11,3</b>	<b>11,4</b>
<b>Total CA</b>	<b>507,5</b>	472,1	479,9

### 5.1.2 Atouts concurrentiels

Dès son origine, LDLC.com a su créer une communauté de clients passionnés d'informatique en se positionnant en véritable spécialiste du high-tech et en ouvrant dès 2007 une hotline, faisant une nouvelle fois preuve d'esprit pionnier, pour apporter du conseil et un véritable service clients.

Pilier stratégique du Groupe, le service Relations Client du Groupe LDLC est à la fois reconnu pour son expertise technologique et sa capacité à répondre rapidement aux problématiques des clients. Le service Relations Client, composé d'environ 90 conseillers, est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 10h à 13h et de 14h à 17h. Il s'engage à répondre en moins de 4 heures aux demandes émises via les réseaux sociaux ou par mail.

L'une des particularités du service Relations Client est d'avoir des temps d'échange et de conseil assez longs afin d'affiner le besoin du client ou répondre à ses questionnements. Le temps de conversation moyen entre le support et le client dépasse ainsi bien souvent plus de 6 minutes. La qualité de ce service a été plusieurs fois récompensée. **LDLC.com a ainsi été élu Service Client de l'Année pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive en 2019 dans la catégorie Vente à distance de produits techniques. La note obtenue en 2019 étant de 18,64/20 en progression par rapport à 2018.** (Étude Inference Operations – Viséo CI – mai à juillet 2018 – Au total 225 tests, par téléphone, mail, internet ou via les réseaux sociaux, ont été réalisés par des clients mystères afin d'évaluer la réactivité, le conseil et l'écoute dont font preuve les conseillers. Plus d'infos sur [escda.fr](http://escda.fr)).

Réputé pour la profondeur de son catalogue, LDLC.com est aussi reconnu pour la qualité du matériel de sa marque LDLC. Afin d'offrir des produits au rapport qualité/prix imbattable, LDLC.com a créé en 2012 sa propre marque de produits high-tech : PC portables, tablettes, composants et accessoires informatiques...

Autre atout fort, LDLC.com dispose de son propre service montages sur mesure offrant ainsi la possibilité de proposer des configurations spécifiques et de monter une machine personnalisée avec les composants sélectionnés par le client. Ce service très prisé, notamment utilisé par les gamers, est véritablement différenciant et contribue à la réputation de pure-player du Groupe.

Cette reconnaissance de spécialiste se retrouve dans les réseaux sociaux. Aujourd'hui le Groupe compte une communauté de fans très importante avec au 30 avril 2019, 1 610 000 fans sur Facebook, 685 000 sur twitter et plus de 195 000 sur Instagram.

Fort d'une longue expérience de la vente en boutique avec un premier magasin créé à Lyon en 1998, puis un deuxième à Paris en 2006, le Groupe LDLC a fait le choix de capitaliser sur cette expérience et de se rapprocher de ses clients afin de toujours mieux les écouter et les servir. Le développement d'un réseau de magasins en franchises a été retenu afin de démultiplier le champ d'actions du Groupe sans recours à des investissements massifs. De plus, la franchise répond parfaitement à l'esprit d'Entreprendre qui anime le Groupe.

L'une des premières étapes a été de définir un concept en cohérence avec les fondements du succès du Groupe. Vitrine technologique, le magasin LDLC.com est différent des standards connus avec une surface comprise entre 100 et 300 m<sup>2</sup>. Le magasin est articulé autour d'une zone de conseil et de démonstration. Les clients ont accès à plus de 2 000 références sur les 25 500 que compte le catalogue LDLC.com consultable au sein même des boutiques via des bornes numériques. Pour chaque univers produits, un espace est dédié aux offres et promotions du moment.

Une cellule SAV et montages spécifiques complète le dispositif et apporte un service personnalisé et sur-mesure. Lieux de proximité et de conseil avant tout, ces boutiques viennent en complément du site LDLC.com qui reste l'hyperstore avec une interaction profitant à chacun des deux canaux. Le design intérieur des boutiques a été conçu par une agence spécialisée pour être convivial et moderne. Le recrutement des franchisés est assuré par une équipe dédiée.

Le Groupe LDLC s'illustre également par la qualité de sa logistique. Le Groupe dispose aujourd'hui de trois centres à Saint-Quentin-Fallavier (38), à Nantes (44) et à Gennevilliers (92). Ces trois centres qui représentent 42 000 m<sup>2</sup> d'entrepôts sont entièrement gérés par les équipes du Groupe et traitent plus de 8 000 colis par jour en moyenne.

Afin de maîtriser l'ensemble de sa chaîne de valeur et ainsi garantir un service de qualité à ses clients, le Groupe LDLC a fait le choix stratégique, en 2005, d'intégrer sa plateforme logistique et de développer son propre système d'information.

Le site de Saint-Quentin-Fallavier en Isère comprend des entrepôts logistiques d'une surface totale de 21 000 m<sup>2</sup>. Ils incluent une cellule de réception et de stockage pouvant accueillir 5 000 palettes soit 1,2 million de produits, une chaîne automatisée de préparation de commandes capable de traiter plus de 5 000 colis par jour, un espace expédition relié à 7 transporteurs choisis en fonction de la typologie des clients, un service de montage regroupant une vingtaine de techniciens à même de réaliser des configurations techniques pointues et sur-mesure des matériels, un service SAV doté d'une quinzaine de techniciens afin de libérer les clients des contraintes liées aux défaillances des équipements. Au total, ce sont près de 130 collaborateurs qui travaillent chaque jour sur ce site pour que chaque client du Groupe reçoive en temps et en heure son colis et bénéficie d'un service de très haute qualité. Cette plateforme approvisionne également les succursales et les franchises du Groupe.

Le site de Nantes représente une superficie de 18 000 m<sup>2</sup>. Le site de Gennevilliers comprend 3 000 m<sup>2</sup> d'entrepôts, entièrement automatisés, permettant ainsi une plus grande réactivité dans la gestion des commandes en Ile de France, pour les clients BtoB notamment.

### **5.1.3 Une offre adaptée à l'évolution du marché**

Conscient de l'évolution rapide des besoins de ses clients et de son environnement marché, le Groupe adapte en permanence son offre technologique et propose quotidiennement des offres promotionnelles et des opérations spéciales réservées aux abonnés de ses newsletters. Positionné

comme le leader français du High Tech, le Groupe LDLC mise sur la qualité des services proposés plutôt que sur une politique de prix agressive.

C'est dans ce cadre également que LDLC.com a été l'un des premiers acteurs à investir dans l'univers du gaming et du e-sport. Depuis 2011, il est ainsi présent sur le salon Paris Games Week avec un stand important et sa propre équipe d'e-sport (Team LDLC). Cette participation à l'un des événements phares du gaming ancre la marque dans une position de spécialiste technologique.

Afin de capitaliser sur son expérience et ses savoir-faire, le Groupe a créé LDLC Event, agence de communication spécialisée dans le e-sport.

Dans le cadre de cet esprit innovant, LDLC.com a été l'un des tous premiers acteurs à équiper ses boutiques d'une zone d'expérimentation de la réalité virtuelle. Cette initiation gratuite d'une vingtaine de minutes permet grâce à un casque immersif de réalité virtuelle (HTC VIVE) de se familiariser à ce nouvel environnement et de montrer le futur du high tech.

L'expérience unique du Groupe lui a permis également de lancer des sites de e-commerce complémentaires à l'image de l'Armoire de Bébé qui rencontre un franc succès auprès des parents recherchant des produits tendance en puériculture, ou shop.Hardware.fr qui cible les jeunes recherchant des composants à des prix attractifs.

Enfin, le Groupe s'est doté en 2017-2018 d'une équipe de recherche et développement qui a pour objectif de concevoir et mettre sur le marché des produits innovants, à fort potentiel commercial, dans l'univers d'expertise du groupe. Deux produits, le sabre laser SOLAARI et le clavier dynamique NEMEIO, issus de ce laboratoire, d'innovation devraient être commercialisés dès le second semestre 2019/2020. Le sabre laser SOLAARI a déjà reçu un accueil favorable avec près de 500 exemplaires précommandés au cours de la campagne Kickstarter. Le clavier « dynamique » à écran NEMEIO a, lui, été primé lors du CES de Las Vegas en janvier 2019. Sans pouvoir pleinement mesurer à ce jour la contribution en termes d'activité, les premiers retours positifs laissent entrevoir de nouvelles sources de croissance pour le Groupe.

## **5.2. Principaux marchés**

### **5.2.1 Les secteurs d'intervention Groupe LDLC**

Le Groupe LDLC est en premier lieu un pure-player du high tech online/offline, il distribue auprès d'une clientèle de particuliers et de professionnels des produits informatiques et multimédia (composants, ordinateurs et périphériques, image et son, téléphonie, jeux et consoles, consommables, connectiques, logiciels).

Misant sur une position de spécialiste et de qualité de Services (conseil, logistique, SAV), le Groupe LDLC avait jusqu'à présent fait le choix de ne pas héberger de market place, à la différence des autres acteurs, plus généraliste, de la distribution online en France (Amazon, Fnac-Darty, Cdiscount, ...). Le groupe entend développer une activité de market place sur l'exercice 2019/2020, visant à élargir significativement le nombre de références proposées aux clients sur des catégories de produits connexes (informatique, image & son, téléphonie & auto, jeux & loisirs, objets connectés ou papeterie), sur lesquelles un sourcing propriétaire par le Groupe LDLC n'est pas justifié.

Avec un objectif de plus de 100 000 références supplémentaires d'ici mars 2020, ce nouveau développement devrait permettre au Groupe LDLC d'enrichir son offre, d'attirer de nouveaux clients et de générer des revenus complémentaires sur les activités BtoC.

Le développement du Groupe est soutenu depuis sa création par l'évolution du e-commerce et du marché des produits informatiques mais également par des prises de parts de marché grâce à son positionnement de pure-player.

Concernant la ventilation du montant total des revenus de Groupe LDLC par type d'activité au cours des trois derniers exercices, nous vous invitons à vous référer à la note 2.5 de l'annexe aux comptes consolidés figurant en section 8.1 du présent document d'information.

## 1. L'e-commerce, un marché en croissance

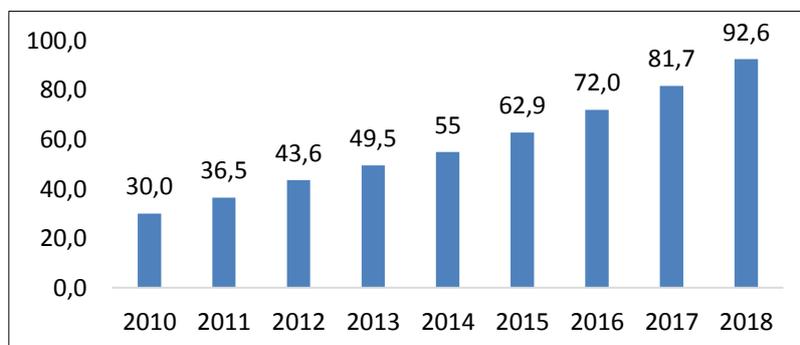
*Avant-propos : les données reprises ci-après sont issues de l'étude annuelle 2018 de la Fevad, Fédération e-commerce et vente à distance, qui réalise en propre ou avec différents partenaires (instituts officiels de statistiques nationaux et sectoriels, instituts de sondage et d'opinion, fédérations professionnelles, ...) une veille permanente sur l'évolution économique des marchés e-commerce. Certaines données de marché figurant ci-dessous n'ayant pas été actualisées par la Fédération au 31.12.2017, nous avons laissé ici les données antérieures.*

### 1.a./ E-commerce BtoC, poursuite d'une progression à deux chiffres

En 2018, dans un contexte de consommation perturbé en fin d'année par le contexte social (Gilets Jaunes), le chiffre d'affaires du e-commerce en France a progressé de 13,4% par rapport à 2017 pour représenter 92,6 milliards d'euros.

1 505 millions de transactions en ligne ont été ainsi enregistrées en 2018, ce qui représente une hausse de 20,7% par rapport à 2017 (Source Fevad ICE).

Chiffre d'affaires du e-commerce en France (en milliards d'euros)



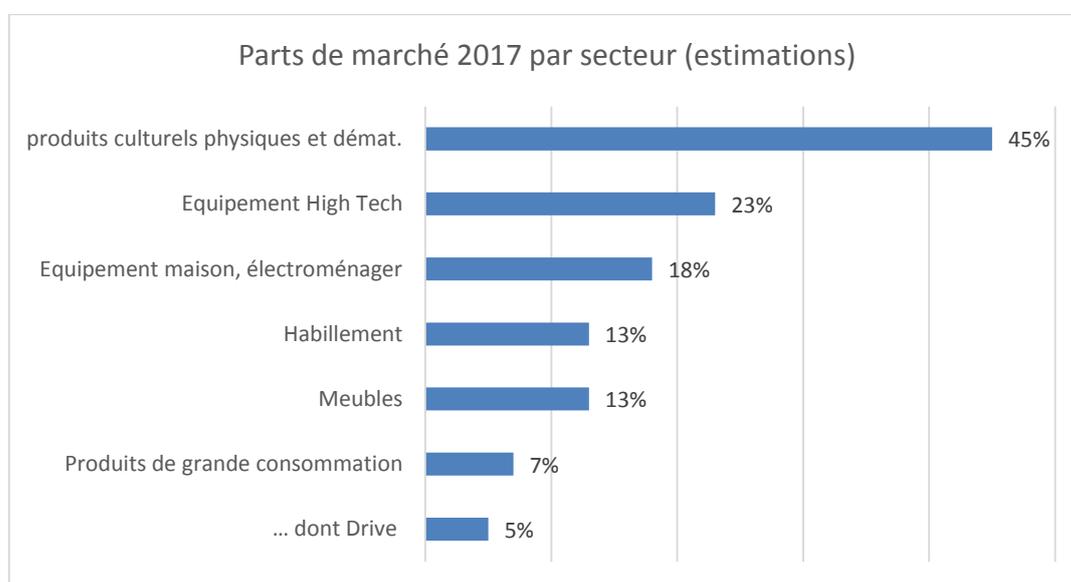
Entre 2010 et 2018, les ventes sur internet ont enregistré un taux de croissance moyenne de 15% par an (Source Fevad ICE).

Sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2019, la croissance s'est maintenue à un niveau comparable à celui du 1<sup>er</sup> trimestre 2018 : +11,9% par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2018, porté par la poursuite de l'augmentation du nombre d'e-acheteurs, de la fréquence d'achat en ligne et de la diversification de l'offre. Le montant dépensé atteint 24,9 milliards d'€ sur les 3 premiers mois de l'année. Selon la Fevad, cette dynamique devrait permettre au e-commerce de franchir le cap historique des 100 milliards d'ici la fin d'année, malgré les incertitudes qui pèsent sur l'évolution de la consommation des ménages.

En 2017, ce sont environ 37,5 millions de français (soit 85,5% des internautes) qui ont effectué au moins un achat sur internet (source Médiamétrie – Observatoire des Usages Internet – T1 2018) et 12,1 millions d’entre eux (contre 9,3 en 2017) ont déjà effectué un achat à partir de leur mobile, soit 30% de mobinautes (source Médiamétrie – Observatoire des Usages Internet – T1 2018).

Les ventes sur terminaux mobiles (mobiles et tablettes) poursuivent leur développement rapide. En 2018 elles sont estimées à plus de 22 milliards d’euros, en progression de 22% par rapport à 2017 et représentent près d’un quart du total des ventes Internet. (Source bilan e-commerce 2018 FEVAD).

Le e-commerce continue donc de gagner des parts de marché pour représenter, en 2017, 8,5% du commerce de détail et dispose encore d’un potentiel de croissance important (Source Fevad - INSEE 2018). En 2017, « l’équipement High Tech » qui constitue le secteur sur lequel se place le Groupe LDLC représentait 23% de parts de marché (Source : Estimation Fevad 2018).



(Source : Estimations Fevad, GfK, Nielsen, IFM, Ipea)

Alors que l’on dénombre 194 600 sites marchands actifs en France à fin 2018 (contre 82 000 en 2010), le secteur du e-commerce reste concentré selon une estimation de la Fevad, 87% du chiffre d’affaires e-commerce passe par 5% des sites marchands. Ainsi, 0,9% des sites marchands français réalisent plus de 10 M€ de chiffre d’affaires en 2018 (soit 69,5% du CA total), 4,6% des sites marchands français réalisent plus de 1 à 10 M€ de chiffre d’affaires en 2018 (20% du CA total), 94,5% des sites marchands français réalisent moins de 1 M€ de chiffre d’affaires en 2018 (10,5% du CA total) (Source : Fevad iCE 2018 – T4 2018).

La baisse du panier moyen confirme la normalisation des achats en ligne, le montant moyen d’une transaction représentait 61,6 € en 2018 en repli de 6% par rapport à 2017 et se rapproche de plus en plus du montant moyen des achats réalisés par les français sur les autres circuits de commerce. En moyenne un acheteur réalise 36 transactions en ligne pour un montant de plus de 2 400 € (données 2017 : 33 transactions pour 2 184 €) (Source Fevad iCE 2017).

La complémentarité online/offline est de plus en plus présente à toutes les étapes de l’achat, renforcée par l’usage croissants des écrans mobiles au long du parcours d’achat. On notait (source

Fevad 2015) que 69% des acheteurs en magasin se sont renseignés sur internet avant d'acheter en magasin et que 52% des cyberacheteurs se sont renseignés en magasin avant d'acheter sur internet. De plus, 49% des internautes (soit quasiment 1 internaute sur 2) ont consulté sur Internet des avis consommateurs pour pouvoir choisir le produit à acheter ou le site sur lequel effectuer leur achat (Source : Observatoire du consommateur connecté Fevad/Médiamétrie juin 2016).

En Europe, le chiffre d'affaires du e-commerce BtoC est estimé à 602 milliards d'euros en 2018 en hausse de 11% par rapport à 2017. Les 5 pays les plus actifs sont par ordre décroissant : le Royaume Uni avec 197 Md€, l'Allemagne 93 Md€, la France 93 Md€, l'Espagne 28 Md€, Italie 28 Md€ (Source : Ecommerce foundation - Estimations 2018).

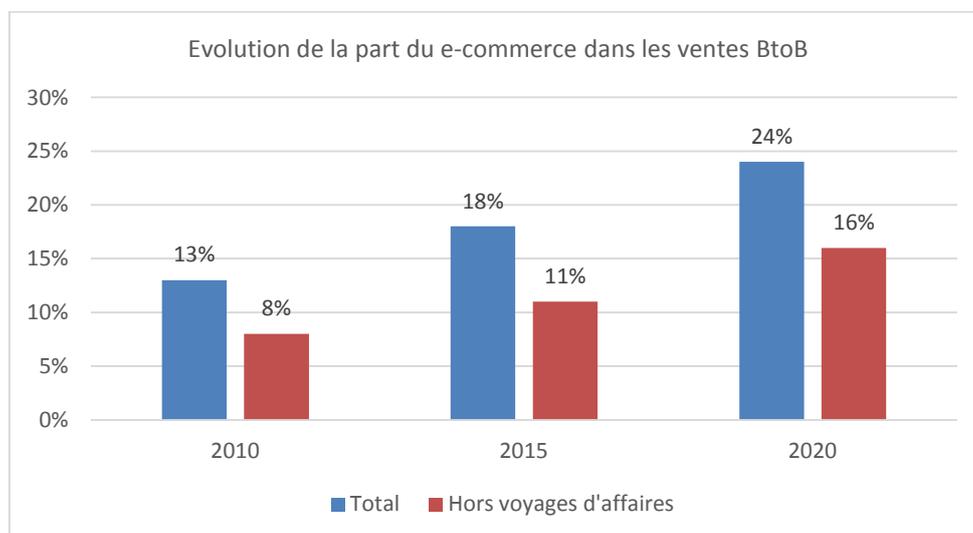
Ainsi, le e-commerce européen qui compte plus de 750 000 sites marchands, selon les estimations d'Ecommerce Europe, représente annuellement 296 millions d'acheteurs en ligne soit 57% des internautes et plus de 4,2 milliards de colis. Malgré un taux d'équipement internet équivalent à la moyenne européenne (83%), le taux d'e-acheteurs en France est de 10 points au-dessus de la moyenne européenne (67% contre 57% en Europe) (Source : Eurostat 2017).

Autre tendance forte du e-commerce BtoC, les places de marché occupent une place de plus en plus importante au sein de l'activité e-commerce. Le volume d'affaires réalisé via les places de marché représente 30% du volume d'affaires des sites qui les hébergent, en croissance de 16% par rapport à 2017, soit près de 3 fois plus vite que les ventes en propre au sein de l'ICE100 (source : Fevad iPM).

### 1.b./ E-commerce BtoB, des réserves de croissance forte

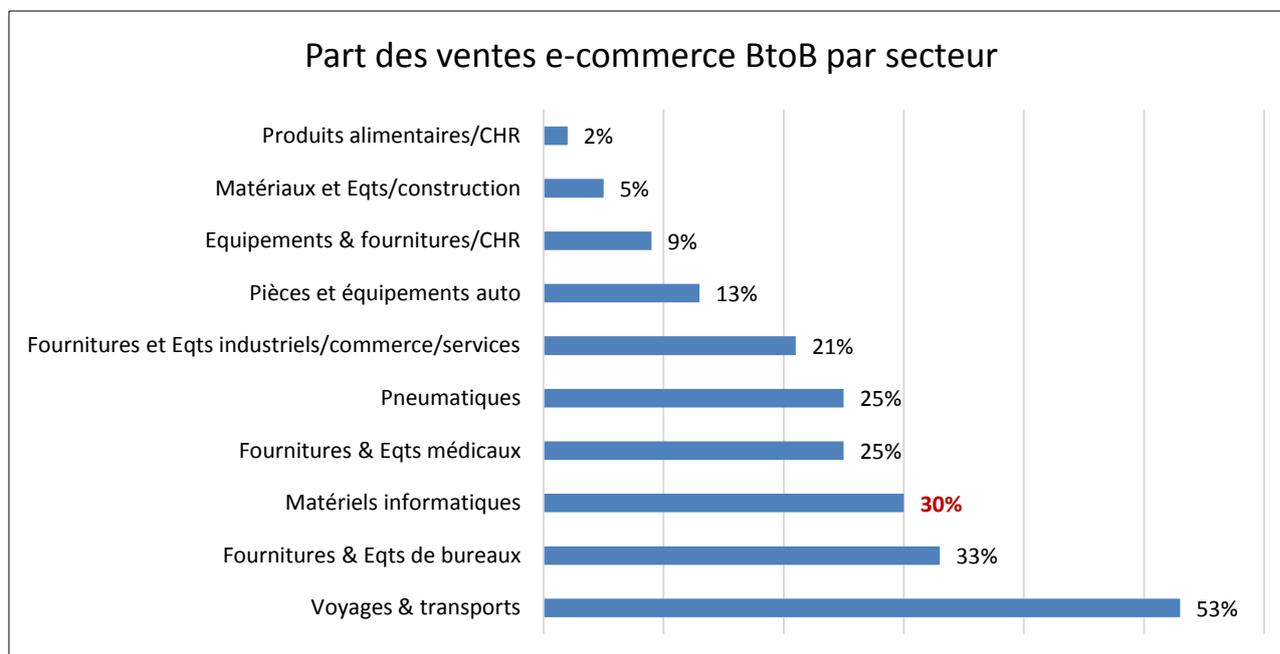
Le marché français de l'e-commerce BtoB (inter-entreprises) est estimé par l'Insee à 460 milliards d'euros en 2016, soit environ 18% du montant total des ventes BtoB (11% environ hors voyages d'affaires) et recèle un potentiel de croissance important dans les années à venir. Selon une étude Insee, 86 milliards d'euros de chiffre d'affaires ont été réalisées en 2015 depuis un site e-commerce et 340 milliards d'euros depuis une solution EDI.

Sur les bases d'estimations Next Content – Crédoc réalisées pour la Fevad et la DGE, les achats e-commerce BtoB (sur 8 secteurs d'activité hors Télécoms et Pharmacie) réalisés depuis un site e-commerce ou depuis des solutions numériques pourraient représenter d'ici 2020 24% des ventes BtoB soit une croissance de 32% en 5 ans.



(Source : Next Content 2016)

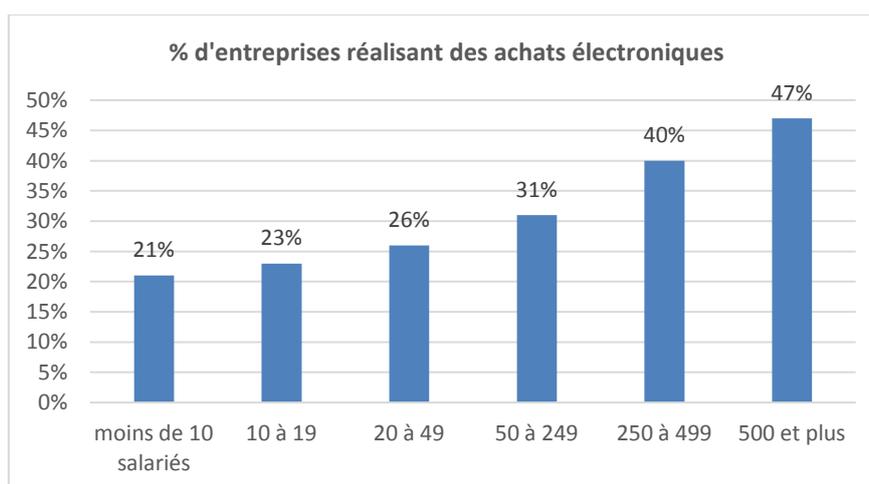
Le secteur des « matériels informatiques » qui concerne le Groupe LDLC, et plus particulièrement LDLC.pro, est le 3<sup>ème</sup> secteur le plus actif avec une part de marché de 30%.



(Source Etude Fevad/DGE octobre 2015)

Selon l'Insee, un peu plus de 20% de l'ensemble des entreprises françaises procèdent à des achats en ligne (via un site internet ou via EDI – système d'échanges de données informatiques). Cette pratique est plus importante dans les grandes entreprises, en raison notamment de l'utilisation de l'EDI.

Ainsi 21% des entreprises de moins de 10 salariés procèdent à des achats en ligne.



(Source : Insee Enquête TIC 2014 (données 2013))

## 2. Un marché des produits informatiques moins dynamique mais porteur d'opportunités

Le marché des produits techniques est notamment porté par i/les cycles d'innovations à l'image de l'explosion des ventes de smartphone par exemple, ii/le taux d'équipement des ménages iii/ la

rapidité de remplacement /renouvellement des équipements et iv/ la conjoncture économique et notamment l'évolution du revenu des ménages.

Selon le cabinet d'études Gartner, les ventes mondiales d'ordinateurs personnels, de tablettes et de téléphones mobiles devraient rester stable en 2019 à 2,21 milliards d'unités, contre 2,22 milliards en 2018.

Selon le cabinet d'études, les livraisons de téléphones mobiles devraient reculer de 0,5% à 1,8 milliard d'unités vendues. En 2020, le marché devrait repartir à la hausse (+1,2% en un an), mais il reculerait à nouveau en 2021. La durée de vie moyenne des téléphones haut de gamme devrait en effet s'étendre de 2,6 ans à 2,8 ans à horizon 2023.

Le marché du PC, lui, résiste mal à l'érosion de la demande. Le nombre de PC achetés, tous formats confondus passerait ainsi de 409 millions d'unités en 2018 à 406 millions en 2019.

Les ventes de PC traditionnels (notebooks et PC de bureau) devraient représenter 189 millions d'exemplaires en 2018 contre 195 millions lors des douze mois précédents. Une baisse trop importante pour être contrebalancée par la hausse des ventes d'ultramobiles haut de gamme (+6,8% à 69 millions d'unités).

Selon Gartner, la valeur des PC va croître de 7%. Cette progression est liée à la hausse du prix moyen des terminaux qui fut de 9,1% en 2017 et devrait être de 5,6% cette année Gartner explique cette inflation par des pénuries de composants, dont la mémoire DRAM. Les constructeurs choisissent généralement de répercuter la hausse du prix des composants.

Les industriels bien ou mieux implantés sur le segment entreprise, comme HP, Lenovo et Dell, résistent. Le PC reste un terminal de référence auprès de cette clientèle et les renouvellements de parc, favorisés par les migrations sous Windows 10, tirent la demande de PC d'entreprise.

Pas d'embellie non plus pour le marché européen des tablettes qui a enregistré une nouvelle baisse au deuxième trimestre 2018. Selon le cabinet d'analyse IDC, 6,3 millions d'unités ont été livrées au cours du deuxième trimestre en Europe, soit 10,1% de moins qu'un an auparavant. Ce recul est notamment attribué à la saturation du marché, au rallongement du cycle de vie des équipements ainsi qu'à l'absence d'innovations. Les détachables, qui jusqu'à présent soutenaient le marché, chutent de 23,3% sur un an.

Sur un marché dominé par les ventes de modèles premium de Microsoft et d'Apple, les consommateurs au budget serré se replient vers les convertibles bas de gamme et les PC traditionnels. D'autre part, l'annonce de nouveaux produits chez les principaux fournisseurs a pu pousser certains acheteurs à postposer leurs achats estiment les analystes.

### **5.2.2 Stratégie**

La décision stratégique de lancer le déploiement d'un réseau de magasin (en propre et en franchise), de renforcer l'organisation autour d'une offre professionnelle (lancement d'un nouveau site LDLC.pro en 2015) et d'acquérir des parts de marché tout en absorbant son principal compétiteur (acquisition de Materiel.net) et du groupe Olys (premium reseller Apple) ont représenté des étapes importantes dans le développement du Groupe LDLC.

Dans le BtoC online, les sites LDLC.com, Materiel.net, shop.Hardware.com et Bimp, étant donné leurs notoriétés, leurs positions de spécialistes et leurs positionnements différenciés et complémentaires devraient continuer à gagner des parts de marché avec une croissance régulière du chiffre d'affaires.

Les autres moteurs d'accélération de la croissance du Groupe sont :

- 1/ le déploiement du réseau de magasins avec un chiffre d'affaires qui croît à un rythme soutenu au fur et à mesure de l'ouverture des nouveaux magasins en propres ou franchisés,
- 2/ l'accélération des ventes BtoB, portées par un environnement favorable (renouvellement des flottes informatiques, nouveaux produits, développement des achats e-commerce).
- 3/ le développement des activités complémentaires et connexes : l'Armoire de Bébé, Anikop, développement par la cellule R&D de produits innovants à fort potentiel commercial, à l'instar du clavier « dynamique » à écran NEMEIO primé lors du CES de Las Vegas en janvier 2018.
- 4/ l'intégration du Groupe Olys et les synergies qui seront mises en place notamment dans le BtoB.

Nous vous invitons à vous reporter aux sections 7.5 et 7.6 du présent document d'enregistrement concernant les événements importants dans le développement des activités de la société.

La stratégie du Groupe en matière extra-financière est développée en section 22 du présent document.

### 5.3. Positionnement concurrentiel en France

Les concurrents du Groupe LDLC sont à la fois des enseignes généralistes et notamment les enseignes de la Grande distribution, des enseignes spécialisées comme Fnac-Darty, Boulanger, But, Cultura ... via un réseau de points de vente et le cas échéant d'un site internet ou encore des pures players online qui rassemble i/des acteurs généralistes (Amazon, Cdiscount ou Rueducommerce) et ii/des spécialistes (Grosbill ou Top achat par exemple). L'un des avantages notables des enseignes spécialisées et encore des pures players en ligne réside dans la profondeur de gammes qu'ils proposent auxquelles ils associent des conseils et des services (livraison à domicile, SAV, ...).

Depuis sa création, le Groupe LDLC poursuit une stratégie invariante qui repose sur un positionnement de spécialiste du High Tech et ainsi garder une identité claire avec des produits et des services de qualité. Ce positionnement affirmé permet au Groupe d'appliquer une politique prix moins agressive que certains de ses concurrents et notamment des acteurs comme Amazon ou Cdiscount qui mènent une politique de prix très agressive non compatible avec le développement maîtrisé recherché par le Groupe LDLC.

Dans un marché en concentration qui a enregistré ces dernières années de nombreux mouvements (M&A, disparition de certains acteurs, ...), le Groupe LDLC s'affiche clairement comme un pôle de regroupement, l'acquisition début 2016 de Materiel.net, l'un de ses principaux concurrents avec un positionnement très proche, en est l'illustration.

Principales opérations intervenues en France dans le secteur :

- 2013, Darty procède au rachat de Mistergooddeal spécialisé dans la distribution online de produits électroménagers.
- 2014, le holding allemand Mutarès rachète Pixmania qui est mis quelques mois plus tard en redressement judiciaire puis est racheté par Ventes du diable.
- En 2016, 4 opérations majeures ont été réalisées :
  - o Mutarès rachète également Grosbill détenu auparavant par le Groupe Auchan
  - o RueduCommerce est racheté par le Groupe Carrefour qui était détenu auparavant par la foncière Altarea. Le rachat de RueduCommerce amène également à Carrefour TopAchat (intégré à RueduCommerce depuis 2009)

- Rapprochement de deux majors de la distribution spécialisée Fnac-Darty.
- Acquisition de Materiel.net par le Groupe LDLC. Ce qui renforce le leaderhip du Groupe dans le High Tech online et confère au Groupe une taille de près de 500 M€ de chiffre d'affaires le plaçant parmi les 15 premiers intervenants français.
- En 2017, le Groupe Olys est racheté par le Groupe LDLC. Ceconomy acquiert les actions détenues par Artemis (holding de la famille Pinault) détenues dans Fnac Darty soit 24,3% du capital.
- Février 2018, la société française de courtage en assurances SFAM acquiert une participation de plus de 11% dans Fnac Darty.

(Sources : communiqués de presse des sociétés)

## 5.4. Investissements

### 5.4.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

Montant en K€	31/03/2019	31/03/2018 Retraité *	Dont acquisitions Groupe Olys (variation de périmètre)	31/03/2017
<b>Immobilisations incorporelles</b>	4 383	23 658	19 847	355
<i>dont écarts d'acquisition nets</i>	0	7 002	7 002	0
<i>dont contrat Apple</i>		11 584	11 584	
<i>dont Concessions, brevet, licences</i>	2 461	520	330	139
<i>dont droit au bail</i>	50	1 261	931	0
<i>dont marque</i>	0	0	0	0
<i>dont autres immobilisations incorporelles</i>	0	0	0	216
<i>dont immobilisations incorporelles en cours</i>	1 871	3 290	0	0
<b>Immobilisations corporelles</b>	6 781	32 005	5 658	1 509
<i>dont terrain</i>	0	1 995	0	0
<i>dont constructions</i>	0	20 647	807	0
<i>dont installations et agencements</i>	3 195	4 490	2 561	714
<i>dont matériel</i>	163	257	33	46
<i>dont matériel de transport</i>	97	337	337	0
<i>dont matériel de bureau et mobilier</i>	1 692	3 115	1 893	657
<i>dont immobilisations corporelles en cours</i>	1 634	1 165	28	92

\* Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018, les données bilancielle ont été actualisées suite à l'ajustement du goodwill provisoire (voir note 3.2 des états financiers des comptes consolidés du 31 mars 2019)

<b>Total acquisitions immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>11 163</b>	<b>55 663</b>	<b>25 506</b>	<b>1 864</b>
Montant des investissements donnant lieu à commentaires détaillé ci-dessous	9 391	50 277	25 506	750

% des investissements commentés par rapport au montant total des acquisitions	84%	90%	100%	40%
---	-----	-----	------	-----

Les principaux investissements incorporels réalisés sur l'exercice clos au 31 mars 2019 proviennent des développements en interne de projets informatiques et de recherches et développement, à hauteur respectivement de 2 934 milliers d'euros et 1 059 milliers d'euros, ce qui représente 91% des nouveaux investissements incorporels de l'exercice.

L'exercice clos au 31 mars 2019 a été marqué par sa première implantation physique à l'étranger avec l'ouverture de deux boutiques situées respectivement à Barcelone et Madrid (Espagne). Des investissements ont été réalisés pour un montant total de 1 437 milliers d'euros, dont 165 milliers d'euros d'immobilisations incorporelles correspondant essentiellement à la traduction du site en espagnol et 1 272 milliers d'euros d'actifs corporels pour l'aménagement de ces deux nouvelles boutiques.

Des investissements à hauteur de 410 milliers d'euros ont été générés sur l'exercice clos au 31 mars 2019 pour l'aménagement de la première boutique physique spécialisée dans la puériculture. Le Groupe a également ouvert trois nouvelles boutiques high-techs en propre sur l'exercice dont deux rattachées à la société Olys, ce qui a donné lieu à des investissements d'aménagement de 791 milliers d'euros.

Fin 2018, le Groupe a augmenté sa surface de bureau et loue des locaux administratifs complémentaires situés sur Limonest à quelques mètres du siège social. Les travaux d'aménagement de ces nouveaux locaux ont généré un coût d'investissements de 1 236 milliers d'euros. Ce nouvel espace de travail va permettre d'accueillir début avril 2019 le personnel de la société Olys et ainsi favoriser les synergies attendues.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles en cours au 31 mars 2019 sont constituées principalement d'un projet de réaménagement des locaux situés à Grandchamps des Fontaines (Nantes) pour 852 milliers d'euros et à hauteur de 672 milliers d'euros pour financer un projet de mise en place d'un Autostore (système de stockage et robots de manutention) à Gennevilliers.

Sur l'exercice clos au 31 mars 2018, le montant total des actifs incorporels générés dans le cadre de l'acquisition du Groupe Olys est de 19 847 milliers d'euros, dont la constatation d'un écart d'acquisition net de 7 millions d'euros et la reconnaissance d'un actif incorporel de 11 584 milliers d'euros au titre du contrat avantageux qui lie la société Olys à Apple auxquels s'ajoutent 5 658 milliers d'euros d'immobilisations corporelles, ce qui justifie 84% des acquisitions d'immobilisations incorporelles, et 18% des acquisitions d'immobilisations corporelles de l'exercice.

Les projets de développement de logiciels, de site internet et développement informatique représentent 14% des nouveaux investissements d'immobilisations incorporelles.

L'augmentation significative des investissements corporels au 31 mars 2018 est justifiée par les coûts générés suite au déménagement du siège social du Groupe qui a engendré des investissements corporels à hauteur de 23 497 milliers d'euros, dont 22 000 milliers d'euros au titre de l'activation du crédit-bail immobilier et 1 497 milliers d'euros pour l'aménagement, ce qui représente 73% des nouveaux investissements de l'exercice.

Au 31 mars 2018, la création de nouvelles boutiques a généré des travaux à hauteur de 581 milliers d'euros et les frais de recherches et développement ont été immobilisés pour un montant de 694 milliers d'euros.

L'exercice clos au 31 mars 2017 a été marqué par l'ouverture des boutiques de Bordeaux et Villeurbanne pour lesquelles des investissements corporels ont été réalisés pour un montant total de 750 milliers d'euros.

#### **5.4.2 Principaux investissements envisagés**

Sur l'exercice 2019/2020, l'ouverture de nouvelles boutiques en propre pour l'ensemble des marques du Groupe et l'entretien du parc existant est aussi envisagée pour un montant total de l'ordre de 2,5 millions d'euros.

Sur les deux prochaines années, il est aussi prévu de poursuivre la mise en œuvre d'outils de modernisations logistique pour un montant global de l'ordre de 4 millions d'euros.

Enfin, les investissements concernant les projets internes comme la recherche et le développement ainsi que les projets informatiques sont évalués à environ 1 millions d'euros pour le prochain exercice.

#### **5.5. Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles**

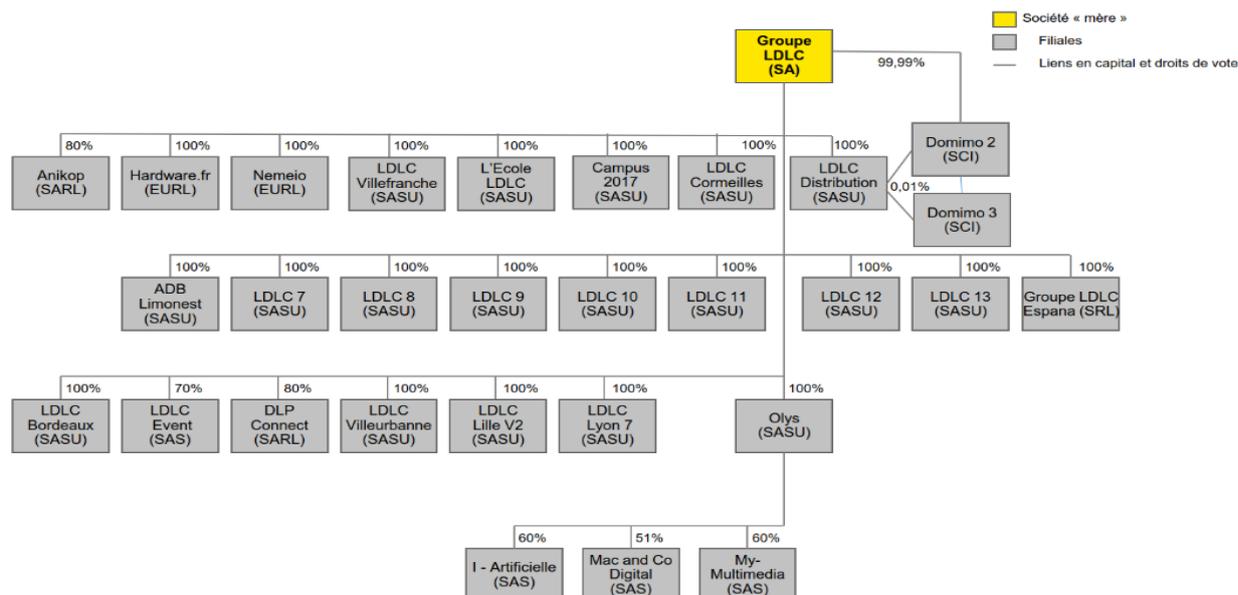
Le Groupe LDLC est conscient des impacts environnementaux générés par ses activités et prend la responsabilité d'avoir une politique environnementale engagée.

Nos priorités sont la diminution des impacts sur le climat et l'optimisation de ses déchets.

## 6. Structure organisationnelle

### 6.1. Organigramme juridique au 31 mars 2019

L'organigramme ci-dessous présente la société et l'ensemble de ses filiales au sens de l'article L.233-1 du Code de commerce au 31 mars 2019.



### 6.2. Liste des filiales principales de la société

Se référer à la note 2.3 des états financiers consolidés (section 18.1 du présent document d'enregistrement) décrivant le périmètre de consolidation du Groupe.

L'ensemble des filiales de la société ont leur siège social en France, à l'exception de Groupe LDLC España S.L dont le siège social est situé à Madrid.

### 6.3. Prises de participations significatives ou prises de contrôle

Conformément aux articles L.233-6 alinéa 1 et L.247-1, I-1° du Code de commerce, nous vous indiquons que la société a pris une participation à hauteur du cinquième du capital et des droits de vote de la société CG Développement (801 920 240 RCS Lyon).

Outre les informations ci-dessous, aucune modification significative n'est intervenue dans les participations détenues par la société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019. Par ailleurs, la société n'a procédé à aucune cession de l'une de ses participations à un tiers au Groupe.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, nous vous rappelons que dans un souci notamment de simplification et de rationalisation de la structure juridique du Groupe :

- la société et la société Domisys sont convenues de procéder à la fusion-absorption de Domisys par la société dans le cadre du régime juridique prévu aux articles L.236-1 et suivants et R236-1 et suivants du Code de commerce, et plus particulièrement des dispositions de l'article L.236-11 du Code de commerce relatif au régime juridique des fusions dites « simplifiées » dans la mesure où la société détenait l'intégralité du capital et des droits de vote de Domisys ; et
- la société Olys d'une part et les sociétés BIMP Education, Synopsis et Bizen sont convenues de procéder à la fusion-absorption de BIMP Education, Synopsis et Bizen par Olys dans le cadre du régime juridique prévu aux articles L.236-1 et suivants et R236-1 et suivants du Code de commerce, et plus particulièrement des dispositions de l'article L.236-11 du Code de commerce relatif au régime juridique des fusions dites « simplifiées » dans la mesure où Olys détenait l'intégralité du capital et des droits de vote de BIMP Education, Synopsis et Bizen.

La réalisation de ces opérations a fait l'objet des dépôts et publicités requises par la loi et les règlements.

#### 6.4. Liste des succursales existantes

Conformément à l'article L.232-1, II du Code de commerce, il est rappelé la liste des succursales de la société existantes à la date d'enregistrement du présent document :

Adresse	Commune
22, Rue de la Gare	Lyon 9 <sup>ème</sup> (69)
24, Rue de la Gare	Lyon 9 <sup>ème</sup> (69)
20, Rue du Ruisseau	Saint-Quentin-Fallavier (38)
Boulevard de Satolas	Saint-Quentin-Fallavier (38)
12-14, Rue de l'Eglise	Paris 15 <sup>ème</sup> (75)
42, Avenue Général de Crouette	Toulouse (31)
47, Route principale du Port	Gennevilliers (92)
31 Rue du Pont aux Pins	Montlhéry (91)
9 Rue des Moissons	Marquette-Lez-Lille (59)
188 B Route de Rennes	Nantes (44)
Rue Olivier de Serres	Grandchamps-des-Fontaines (44)
724 Avenue du Club Hippique	Aix-en-Provence (13)
18 Rue Edison	Montgermont (35)
100 Rue Lucien Faure	Bordeaux (33)
11 C Route de Brumath	Vendenheim (67)
281 Route d'Espagne	Toulouse (31)
4 Avenue du Générale De Gaulle	Chelles (77)
150 Allée des Fresnes	Limonest (69)
3 Rue des Hameaux du Mail	Orvault (44)

La société Groupe LDLC a signé le 18 mars 2019 une promesse de vente concernant les murs de l'entrepôt et des bureaux situés à Grandchamps des Fontaines (44) détenus par la SCI DOMIMO 2.

Le Groupe a pour projet de se désengager du crédit-bail souscrit dans le cadre des locaux du siège social au cours de l'exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.

En avril 2019, la société Groupe LDLC a mis fin à l'activité Maginée après 10 années de présence sur le marché de la décoration online et qui a dégagé un chiffre d'affaires de 2,2 millions d'euros au titre de l'exercice clos au 31 mars 2019.

Le 20 mai 2019, Groupe LDLC a annoncé son projet de transfert de la cotation des titres de la société sur le marché Euronext Growth à Paris. Cette opération consiste à demander à Euronext la radiation des titres des négociations du marché Euronext et leur admission concomitante aux négociations sur le marché Euronext Growth. Ce projet vise à permettre à Groupe LDLC d'être coté sur un marché plus approprié à la taille de l'entreprise. Le transfert sur Euronext Growth permettrait en effet de simplifier le fonctionnement de la société et de diminuer ses coûts, tout en lui permettant de continuer à bénéficier des attraits des marchés financiers et vise à opérer un retour vers le référentiel comptable français pour l'établissement des comptes consolidés.

La société OLYS a transféré son personnel dans les nouveaux locaux de Limonest de la société Groupe LDLC.

Conformément aux dispositions de l'article L.232-1 II du Code de Commerce, nous vous précisons qu'aucun autre événement important susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de la situation de la société n'est intervenu ou n'a été connu postérieurement à la date de clôture de l'exercice.

## 7. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale

### 7.1. Membres du Directoire et membres du Conseil de Surveillance

#### 7.1.1. Composition du Directoire

La société est dirigée par un Directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance.

Le Directoire est composé de sept membres maximums. Les membres sont nommés par le Conseil de Surveillance. Toutefois, si le capital n'atteint pas 150.000 euros, une seule personne peut être désignée par le Conseil de Surveillance pour exercer les fonctions dévolues au Directoire avec le titre de Directeur général unique.

Les membres du Directoire sont nommés pour une durée de cinq (5) ans et sont toujours rééligibles. Les fonctions des membres du Directoire prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent ces fonctions.

Nul ne peut être nommé membre du Directoire s'il est âgé de plus de 65 ans. Le membre du Directoire en fonction venant à dépasser cet âge est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire peuvent être révoqués à tout moment et ce qu'elle qu'en soit la cause, par décision du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance détermine la rémunération des membres du Directoire et confère à l'un d'eux la qualité de Président.

En outre, conformément à l'article L.225-66 du Code de commerce, les statuts peuvent habiliter le Conseil de Surveillance à attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs autres membres du Directoire, qui portent alors le titre de directeur général.

Au 31 mars 2019, le Directoire de la société était constitué de 4 membres.

Nom et prénom	Mandat	Date de nomination et d'échéance du mandat
Laurent Villemonte de la Clergerie	Membre du Directoire	Première nomination : 7 mars 2000 1 <sup>er</sup> renouvellement 19 juillet 2005 2 <sup>ème</sup> renouvellement : 1 <sup>er</sup> juillet 2010 3 <sup>ème</sup> renouvellement : 19 juin 2015 Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020
	Président du Directoire	Première nomination : 7 mars 2000 1 <sup>er</sup> renouvellement : 19 juillet 2005 2 <sup>ème</sup> renouvellement : 1 <sup>er</sup> juillet 2010 3 <sup>ème</sup> renouvellement : 19 juin 2015 Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020
Olivier Villemonte de la Clergerie	Membre du Directoire	Première nomination : 7 mars 2000 1 <sup>er</sup> renouvellement 19 juillet 2005 2 <sup>ème</sup> renouvellement : 1 <sup>er</sup> juillet 2010 3 <sup>ème</sup> renouvellement : 19 juin 2015 Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020
	Directeur Général	Première nomination : 5 mars 2001 1 <sup>er</sup> renouvellement : 19 juillet 2005 2 <sup>ème</sup> renouvellement : 1 <sup>er</sup> juillet 2010 3 <sup>ème</sup> renouvellement : 19 juin 2015 Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020
Marc Prieur	Membre du Directoire	Première nomination : 14 avril 2005 1 <sup>er</sup> renouvellement 19 juillet 2005 2 <sup>ème</sup> renouvellement : 1 <sup>er</sup> juillet 2010 3 <sup>ème</sup> renouvellement : 19 juin 2015 Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020
Caroline Villemonte de la Clergerie	Membre du Directoire	Première nomination : 7 mars 2000 1 <sup>er</sup> renouvellement 19 juillet 2005 2 <sup>ème</sup> renouvellement : 1 <sup>er</sup> juillet 2010 3 <sup>ème</sup> renouvellement : 19 juin 2015 Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020

Les membres du Directoire ont pour adresse professionnelle le siège social de la société

L'expertise et l'expérience en matière de gestion des membres du Directoire résultent des différentes fonctions salariées et de direction qu'ils ont précédemment exercée (voir la section 7.1.5. du présent document).

### **7.1.2. Composition du Conseil de Surveillance**

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de 18 membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par le Code de commerce en cas de fusion.

Les membres, personnes physiques ou morales, sont nommés par l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires, parmi ses membres. En cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire.

Dans la limite du tiers des membres en fonction, les membres du Conseil de Surveillance peuvent bénéficier d'un contrat de travail correspondant à un emploi effectif.

La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est six (6) ans, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant atteint l'âge de 80 ans ne pourra être supérieur au tiers des membres du Conseil de Surveillance en fonction.

Le Conseil de Surveillance élit parmi ses membres un Président et un Vice-Président, personnes physiques, qui sont chargés de convoquer le conseil et d'en diriger les débats. Ils sont nommés pour la durée de leur mandat au Conseil de Surveillance. Le conseil détermine, le cas échéant, leur rémunération.

Au 31 mars 2019, le Conseil de Surveillance de la société était composé de 3 membres.

Nom et prénom	Mandat	Date de nomination	Renouvellements	Date d'échéance du mandat	Comité d'audit
Suzanne Villemonte de la Clergerie	Membre du Conseil de Surveillance  Présidente du Conseil de Surveillance	7 mars 2000	29 septembre 2006 28 septembre 2012 28 septembre 2018  7 juillet 2006 22 juin 2012 13 juin 2018	À l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024	Membre
Marc Villemonte de la Clergerie	Membre du Conseil de Surveillance  Vice-Président du Conseil de Surveillance	7 mars 2000	29 septembre 2006 28 septembre 2012 28 septembre 2018  7 juillet 2006 22 juin 2012 13 juin 2018	À l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024	Membre et Président
Anne-Marie Bignier Valentin	Membre du Conseil de Surveillance	7 mars 2000	29 septembre 2006 28 septembre 2012 28 septembre 2018	À l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024	Membre

Les membres du Conseil de Surveillance ont pour adresse professionnelle le siège social de la société.

L'expertise et l'expérience des membres du Conseil de Surveillance résultent des différentes fonctions salariées et de direction qu'ils ont précédemment exercée (voir la section 7.1.5. du présent document).

### **7.1.3. Autres mandats des membres du Directoire, des membres du Conseil de Surveillance**

Nous vous invitons à vous référer aux sections 7.1.1 et 7.1.2 du présent document.

### **7.1.4. Déclarations relatives aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance**

Nous vous indiquons que :

- Monsieur Marc Villemonte de la Clergerie (membre du Conseil de Surveillance) et Madame Suzanne Villemonte de la Clergerie (Président et membre du Conseil de Surveillance) sont les parents de Madame Caroline Villemonte de la Clergerie (membre du Directoire), Messieurs Laurent (Président et membre du Directoire) et Olivier (directeur général et membre du Directoire) Villemonte de la Clergerie ; et
- Madame Anne-Marie Bignier Valentin (membre du Conseil de Surveillance) est la sœur de Madame Suzanne Villemonte de la Clergerie.

À la connaissance de la société, il n'existe, entre les membres du Directoire et les membres du Conseil de Surveillance, aucun autre lien familial.

À la connaissance de la société, aucun des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance, au cours des cinq dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude,
- n'a été associé en sa qualité de dirigeant ou administrateur ou membre du Conseil de Surveillance à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ou placement d'entreprises sous administration judiciaire,
- n'a fait l'objet d'une mise en cause et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés),
- n'a été déchue par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

### **7.1.5. Biographies sommaires des membres du Directoire et des membres du Conseil de Surveillance**

**Laurent Villemonte de la Clergerie**  
**Président du Directoire - Fondateur Groupe LDLC**  
**Né en 1970, nationalité française**

Diplômé de sciences économiques et ingénieur en électronique, Laurent de la Clergerie a le profil type pour monter son propre site internet : la connaissance informatique (indispensable) et la capacité d'analyser le marché.

En 1997, armé de son courage et de ses idées, il lance LDLC.com à Lyon. Nous sommes aux balbutiements du e-commerce... 20 années plus tard, LDLC.com est leader du e-commerce informatique et high-tech en France.

---

**Olivier Villemonte de la Clergerie**  
**Membre du Directoire - Directeur Général Groupe LDLC**  
**Né en 1972, nationalité française**

Diplômé de l'ECAM (École Catholique d'Arts et Métiers de Lyon) en 1994, Olivier de la Clergerie a poursuivi ses études au sein de l'EM Lyon Business School.

En 1996 il aide son frère, Laurent, à créer la société [LDLC.com](http://LDLC.com), spécialisée dans la vente en ligne de produits informatiques et high-tech.

Après son service militaire en République tchèque et une expérience chez Arthur Andersen en Audit informatique, il rejoint définitivement LDLC.com en tant que Directeur Financier en mars 2000.

Depuis 2001, Olivier de la Clergerie est Directeur Général du Groupe LDLC, en charge des aspects Back office de l'entreprise et de L'École LDLC.

---

---

**Marc Prieur**  
**Membre du Directoire - Directeur HardWare.fr**  
**Né en 1979, nationalité française**

Marc Prieur a créé HardWare.fr, 1<sup>er</sup> site sur le Hardware PC en France en 1997 alors qu'il était encore lycéen. En 2000, le site est racheté par LDLC et devient une marque du Groupe. Spécialisé dans les pièces détachées, le site d'informations propose des articles, des comparatifs, des conseils et un espace d'échanges entre membres. En 2016, le site lance son activité e-commerce dans le même domaine. Marc Prieur est Directeur de HardWare.fr et membre du Directoire du Groupe LDLC depuis 2001.

---

---

**Caroline Villemonte de la Clergerie**  
**Membre du Directoire**  
**Née en 1975, nationalité française**

Diplômée de l'EBP Bordeaux et HEC Paris en contrôle de gestion, Caroline Villemonte de la Clergerie a rejoint ses frères dès 1998, au lancement de l'aventure LDLC.com. Au poste de Directeur Administratif jusqu'en 2015, elle a accompagné la croissance du Groupe sur les volets administratifs et financiers. Caroline Villemonte de la Clergerie est membre du Directoire du Groupe LDLC.

---

---

**Anne Marie Valentin Bignier**  
**Membre du Conseil de Surveillance**  
**Née en 1959, nationalité française**

Anne Marie Valentin Bignier est diplômée d'HEC Paris option marketing en 1981. Elle a réalisé sa carrière en 1983 au sein du Groupe EDF en occupant différents postes de responsabilité principalement dans les domaines clientèle, commercial, ressources humaines, organisationnel et audit. Anne Marie Valentin Bignier est membre du Conseil de Surveillance du Groupe LDLC.

---

---

**Suzanne Villemonte de la Clergerie**  
**Membre et Présidente du Conseil de Surveillance**  
**Née en 1947, nationalité française**

Suzanne Villemonte de la Clergerie a suivi des études dans le Droit et la Psychologie. Elle participe au projet d'entreprise familiale dès le commencement en 1997 et devient officiellement Présidente du Conseil de Surveillance du Groupe LDLC en 2000.

---

**Marc Villemonte de la Clergerie**  
**Membre et Vice-Président du Conseil de Surveillance**  
**Né en 1943, nationalité française**

Diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Bordeaux, Marc Villemonte de la Clergerie réalise sa carrière au sein du Groupe Renault. Il a exercé des fonctions de direction notamment dans la finance, l'économie, le commerce et le marketing. Présent depuis le début de l'aventure entrepreneuriale de ses enfants, Marc Villemonte de la Clergerie est Vice-Président du Conseil de Surveillance depuis 2001 et membre du Conseil de Surveillance depuis 2000 (sa création).

## **7.2. Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale**

À la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs à l'égard de la société et les intérêts privés et/ou autres devoirs des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance de la société.

Lors de sa réunion en date du 31 mars 2017, le Conseil de Surveillance a adopté le règlement intérieur dont un article intitulé «Conflit d'intérêt – Obligation de révélation» relatif à la prévention des conflits d'intérêt prévoyant l'obligation pour un membre du Conseil de Surveillance se trouvant dans une telle situation d'informer le Conseil de Surveillance dès qu'il en a connaissance, de toute situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêt entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect.

À la connaissance de la société, il n'existe, à la date du présent document, aucune restriction acceptée par les personnes visées à la section 7.1 ci-dessus concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital de la société à l'exception des restrictions liées aux nantissements figurant en section 9.1.7.2 du présent document d'information.

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, d'arrangement ou accord quelconque conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs, ou autres en vertu duquel l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance de la société ait été nommé.

## 8. Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur

### 8.1. Etats financiers consolidés du Groupe au 31 mars 2019

#### 1. COMPTES CONSOLIDES AU 31 MARS 2019

L'ensemble des données présentées ci-après sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

##### 1.1 ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

#### Actif

	Note	Au 31 mars	
		2019	2018 Retraité *
Ecarts d'acquisition nets	(3.2)	26 725	26 725
Autres immobilisations incorporelles nettes	(3.3)	25 576	22 456
Immobilisations corporelles nettes	(3.4)	43 800	42 592
Immobilisations financières nettes	(3.5)	5 301	4 981
Impôts différés	(3.9)	4 210	1 379
<b>Actifs non courants</b>		<b>105 612</b>	<b>98 134</b>
Stocks	(3.6)	63 731	83 345
Clients et comptes rattachés	(3.7)	27 949	24 615
Autres créances	(3.8)	16 833	16 861
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(3.10)	17 315	30 760
<b>Actifs courants</b>		<b>125 829</b>	<b>155 581</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>231 441</b>	<b>253 715</b>

#### Passif

	Note	Au 31 mars	
		2019	2018 Retraité *
Capital	(1.3)	1 138	1 138
Primes	(1.3)	21 053	21 053
Réserves consolidées	(1.3)	36 655	33 934
Titres auto-détenus	(1.3)	(1 491)	(1 036)
Résultat	(1.3)	(4 264)	5 440
<b>Total des capitaux propres revenant aux actionnaires</b>		<b>53 091</b>	<b>60 528</b>
Intérêts minoritaires	(1.3)	132	182
Participations ne donnant pas le contrôle		0	0
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>53 222</b>	<b>60 709</b>
Emprunts à + d'un an	(3.14)	30 682	71 607
Impôts différés	(3.9)	4 564	5 131
Provisions retraite	(3.13)	3 521	2 322
<b>Passifs non courants</b>		<b>38 767</b>	<b>79 060</b>
Emprunts et autres financements courants	(3.14)	48 115	11 554
Provisions pour risques et charges	(3.13)	92	235
Fournisseurs et comptes rattachés	(3.17)	64 499	78 573
Autres dettes	(3.18)	26 745	23 584

Passifs courants		139 451	113 946
<b>Total du passif</b>		<b>231 441</b>	<b>253 715</b>

\* Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018, les données bilanciellles ont été actualisées suite à l'allocation définitive du prix d'acquisition du groupe Olys réalisée dans les 12 mois postérieurs à la date d'acquisition (voir note 3.2).

## 1.2 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers d'euros sauf indication contraire)

	Note	Au 31 mars	
		2019	2018
Chiffre d'affaires	(4.1)	507 494	472 101
Autres produits opérationnels		382	368
Achats consommés		(421 812)	(392 165)
<b>Marge brute</b>		<b>86 063</b>	<b>80 304</b>
Autres achats charges externes		(29 965)	(25 973)
Impôts et taxes		(2 630)	(2 302)
Charges de personnel	(4.2)	(50 851)	(36 092)
Dot.& Rep. aux amortissements et provisions	(4.3)	(6 176)	(4 372)
Autres charges et produits		(653)	(1 299)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>(4 211)</b>	<b>10 266</b>
Autres charges opérationnelles	(4.4)	(67)	(1 583)
Autres produits opérationnels	(4.4)	11	10
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>(4 267)</b>	<b>8 693</b>
Coût de l'endettement financier net	(4.5)	(1 858)	(1 094)
Autres charges et produits financiers	(4.5)	16	111
<b>Résultat avant impôt sur le résultat</b>		<b>(6 109)</b>	<b>7 710</b>
Impôt	(4.6)	1 845	(2 270)
<b>Résultat des sociétés intégrées</b>		<b>(4 264)</b>	<b>5 440</b>
Résultat après IS des activités cédées		0	0
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>(A)</b>	<b>(4 264)</b>	<b>5 440</b>
Réévaluation des avantages au personnel nette d'IS		(614)	(189)
Couverture des flux de trésorerie futurs		(7)	35
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	(B)	(621)	(154)
<b>Résultat net global</b>	<b>(A+B)</b>	<b>(4 885)</b>	<b>5 285</b>
Résultat net revenant :			
- aux actionnaires de la Société		(4 264)	5 440
- aux intérêts minoritaires		0	0
- aux intérêts participations ne donnant pas le contrôle		0	0
<b>Résultats par action : Résultat revenant aux actionnaires de</b>			
- résultat net par action (en euro)		(0,69)	0,88
- résultat net dilué par action (en euro)		(0,69)	0,88

### 1.3 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Titres auto détenus	Capitaux propres part du groupe	Intérêts Minoritaires	Capitaux propres
<b>Capitaux propres au 31 mars 2017</b>	<b>1 138</b>	<b>21 053</b>	<b>33 952</b>	<b>(1 292)</b>	<b>54 851</b>	<b>28</b>	<b>54 878</b>
Résultat net au 31 mars 2018			5 440		5 440		5 440
Gains-pertes enreg. en capitaux propres			(154)		(154)		(154)
Mouvements actions propres			(27)	255	228		228
Attribution gratuite d'actions			136		136		136
Augmentation de capital et primes					0		0
Dividendes versés			0		0		0
Réserves part. ne donnant pas le contrôle			28		28	154	182
<b>Capitaux propres au 31 mars 2018</b>	<b>1 138</b>	<b>21 053</b>	<b>39 373</b>	<b>(1 036)</b>	<b>60 528</b>	<b>182</b>	<b>60 709</b>
Résultat net au 31 mars 2019			(4 264)		(4 264)		(4 264)
Gains-pertes enreg. en capitaux propres			(621)		(621)		(621)
Mouvements actions propres			(25)	(455)	(480)		(480)
Attribution gratuite d'actions			151		151		151
Augmentation de capital et primes			0		0		0
Dividendes versés			0		0	(50)	(50)
Divers			(244)		(244)		(244)
Première application IFRS 15 (a)			(1 978)		(1 978)		(1 978)
Réserves part. ne donnant pas le contrôle			0		0		0
<b>Capitaux propres au 31 mars 2019</b>	<b>1 138</b>	<b>21 053</b>	<b>32 391</b>	<b>(1 491)</b>	<b>53 091</b>	<b>132</b>	<b>53 222</b>

(a) Voir note 2.2.1

## 1.4 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en milliers d'euros sauf indication contraire)

	Au 31 mars	
	2019	2018 Retraité *
Résultat net des activités poursuivies	(4 264)	5 440
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie (a)	6 946	4 505
Charge d'impôts (courants et différés) (b)	(1 845)	2 270
Plus ou moins values de cessions d'actifs	67	45
<b>Sous-total (capacité d'autofinancement avant impôt)</b>	<b>903</b>	<b>12 260</b>
Impôts versés	(413)	(2 540)
Variation du besoin en fond de roulement (c)	2 485	21 168
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité</b>	<b>2 975</b>	<b>30 887</b>
Produits des cessions d'actifs immobilisés nets d'impôts	(11)	0
Acquisitions d'actifs immobilisés (d)	(11 824)	(8 781)
Réductions d'actifs immobilisés financiers (d)	345	223
Variation de périmètre (g)	0	(14 470)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux investissements</b>	<b>(11 491)</b>	<b>(23 028)</b>
Opérations sur actions propres et AGA	(329)	364
Autres impacts	(156)	(183)
Opérations sur instruments financiers (e)	4	35
Augmentation part des minoritaires	0	0
Nouveaux emprunts (f)	6 408	19 800
Remboursements des emprunts (f)	(10 864)	(8 035)
Variation des autres dettes financières (f)	(176)	0
Dividendes versés aux minoritaires	(50)	0
Dividendes versés	0	0
<b>Flux nets de trésorerie liés aux financements</b>	<b>(5 164)</b>	<b>11 980</b>
<b>(Diminution)/ augmentation de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des découverts bancaires</b>	<b>(13 679)</b>	<b>19 840</b>
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à l'ouverture	30 143	10 303
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à la clôture	16 464	30 143

\* Le 31 mars 2018 a été ajusté du montant de l'activation du siège social, ce qui a donné lieu à une réduction des postes « acquisitions d'actifs immobilisés » et « « nouveaux emprunts » à hauteur de 21 835 milliers d'euros.

(a) Correspond aux dotations et reprises d'exploitation et financières à hauteur de 6 756 milliers d'euros

(b) Voir note 4.6

(c) Voir note 1.5

(d) Voir note 3.3, 3.4 et 3.5.

(e) Réajustements instruments financiers en cours à la date d'arrêté

(f) Voir tableau ci-dessous et note 3.14

(g) Correspond à l'acquisition de la société Olys et Synopsis le 25 janvier 2018.

	Au 31/03/2018	Variation flux de trésorerie	Autres variations	Au 31/03/2019
Emprunts	61 085	(3 017)	0	58 067
Dettes liées aux contrats de location financement	20 968	(1 439)	41	19 570
<b>Total dettes financières (a)</b>	<b>82 053</b>	<b>(4 456)</b>	<b>41</b>	<b>77 638</b>

(a) les découverts bancaires et les comptes courants sont exclus

	Au 31/03/2019	Au 31/03/2018
Emprunts	(9 425)	(7 041)
Contrats de location financement	(1 439)	(994)
<b>Total remboursements des emprunts</b>	<b>(10 864)</b>	<b>(8 035)</b>

## 1.5 TABLEAU DE VARIATION DU BESOIN EN FOND DE ROULEMENT

	Au 31/03/2019	Au 31/03/2018
Stocks	17 903	(1 958)
Clients et comptes rattachés	(3 335)	(131)
Autres créances	28	1 596
Fournisseurs et comptes rattachés	(14 074)	20 911
Autres dettes	1 963	750
<b>Total</b>	<b>2 485</b>	<b>21 168</b>

La variation du besoin en fond de roulement du 31 mars 2019 est impactée par la première application d'IFRS 15 (voir note 2.2.1).

## 2. NOTE ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

*(Montants exprimés en milliers d'euros sauf mention contraire)*

Groupe LDLC est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance, dont le siège social est 2 rue des Erables CS21035 69578 Limonest Cedex, France. La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 403 554 181 et est cotée à l'Euronext Paris.

Les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2019 sont établis en conformité avec les normes et interprétations comptables internationales (IAS/IFRS) adoptées par l'Union Européenne et applicables au 31 mars 2019. Ces normes et interprétations sont appliquées de façon constante sur les exercices présentés à l'exception, le cas échéant, des normes et interprétations adoptées dans l'Union européenne applicables pour le Groupe à compter du 1<sup>er</sup> avril de l'exercice clos (voir note 2.2.1). Les états financiers consolidés au 31 mars 2019 reflètent la situation comptable de Groupe LDLC et de ses filiales ainsi que ses intérêts dans les entreprises associées.

Les comptes consolidés au 31 mars 2019 de Groupe LDLC ont été arrêtés le 20 juin 2019 par le directoire.

Lorsque l'annexe fait état de Groupe Olys cela correspond aux sociétés Olys, I-Artificielle, My Multimedia, Mac and Co Digital auxquelles s'ajoutent les sociétés BIMP Education, Synopsis et Bizen qui ont toutes les trois fusionnées avec la société Olys sur l'exercice avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> avril 2018.

### 2.1 FAITS MARQUANTS

Tel qu'indiqué dans la note 3.14, les ratios bancaires ne sont pas respectés au 31 mars 2019 ainsi les dettes adossées ont été reclassées en court terme dans le bilan au 31 mars 2019. Une lettre de waiver a été signée à la date d'arrêt des comptes, marquant l'accord à l'unanimité du pool bancaire de ne pas se prévaloir du non-respect des ratios bancaires requis au 31 mars 2019 renonçant ainsi à l'exigibilité immédiate de la dette.

Au cours de l'exercice, des opérations de fusion ont été réalisées dans le cadre des dispositions des articles L.236-1 et suivants du code de commerce et, en particulier, sous le bénéfice du régime des fusions simplifiées :

- Le 30 septembre 2018, la société Groupe LDLC a pris la décision de procéder à la fusion par absorption de la société Domisys, précédemment consolidée selon la méthode d'intégration globale, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> avril 2018.
- La société Olys a pris la décision de procéder à la fusion par absorption des sociétés Bimp Education et Synopsis le 10 septembre 2018 et le 29 mars 2019 de la société Bizen avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> avril 2018 pour ces trois entités.

Depuis septembre 2018, le Groupe a lancé son déploiement en Espagne avec l'ouverture de deux magasins en propre. Le premier magasin espagnol situé à Barcelone a ouvert ses portes le 17 septembre 2018 et celui de Madrid le 24 octobre 2018. Le site marchand a été mis en ligne le 17 octobre 2018.

En date du 12 décembre 2018, la société Groupe LDLC a acquis 20% des titres de la société CG Développement pour la somme de 400 milliers d'euros.

En date du 21 janvier 2019, la société Groupe LDLC a pris possession de son nouveau bâtiment en location situé au 150 Allée des Frênes – 69760 Limonest. Le 21 janvier 2019, les filiales Anikop, DLP Connect, LDLC Distribution et LDLC Event ont transféré leur personnel dans ces nouveaux locaux.

Le périmètre de consolidation du Groupe est donné dans la note 2.3.

## 2.2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

### 2.2.1 REFERENTIEL COMPTABLE

En application du règlement européen n°1606 / 2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe au 31 mars 2019 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales telles que publiées et approuvées par l'Union Européenne à la date de clôture de ces états financiers et qui sont d'application obligatoire à cette date.

Les normes Internationales comprennent les IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les IAS (*International Accounting Standards*) et les interprétations de l'IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

Les états financiers présentés ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore, à la date de clôture, qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et à l'IFRIC, de même que des textes dont l'application n'est pas obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)

#### ▪ **Les principales normes, amendements et interprétations applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018**

- **Norme IFRS 9** : Instruments financiers. Publiée en novembre 2016, la norme IFRS 9 établit les principes de comptabilisation et d'information financière en matière d'actifs financiers. Ces principes sont venus remplacer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, ceux énoncés par la norme IAS 39, Instruments financiers.

Les sujets ayant fait l'objet d'une analyse approfondie par le Groupe sont les suivants :

- Les titres précédemment classés en Actifs disponibles à la vente correspondent à des titres de participation qui répondent à des instruments de capitaux propres (selon IAS 32). Le Groupe a fait le choix de les présenter en actifs évalués à la juste valeur par autres éléments du résultat global non recyclables en résultat. L'application d'IFRS 9 n'a par ailleurs pas eu d'impact significatif en matière d'évaluation des actifs financiers et sur la présentation des comptes consolidés.
- Suite au financement de l'acquisition de la société Olys et Synopsis en janvier 2018, le taux de l'emprunt de 23 millions contracté en mars 2016 aux fins de financer partiellement l'acquisition de Matériel.net avait été renégocié en janvier 2018. Dans le cadre de la transition à IFRS 9, le changement de traitement d'une modification de dette non substantielle n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés.

- Dépréciation des actifs : le modèle de dépréciation des actifs financiers d'IAS 39, basé sur les pertes avérées, a été remplacé par un modèle fondé sur les pertes de crédit attendues. Ce nouveau modèle s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti, aux actifs financiers correspondant à des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ainsi qu'aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière.

Le Groupe a notamment examiné sa méthode de dépréciation des créances clients. Etant donné l'activité de vente de détail aux particuliers qui implique un niveau de créances et un risque de non-recouvrement très faibles, la mise en œuvre d'IFRS 9 n'a pas d'impact significatif sur la comptabilisation de ces opérations.

- Comptabilité de couverture : le Groupe utilise des instruments de change à terme pour couvrir ses engagements spécifiques en devises étrangères ainsi que des contrats de swap de taux pour certains emprunts. Les dérivés contractés sont actuellement qualifiés d'instruments de couverture des flux de trésorerie. La mise en œuvre d'IFRS 9 n'a pas d'impact sur la comptabilisation de ces opérations.

Au titre des comptes clos au 31 mars 2019 le Groupe n'a pas utilisé de change à terme.

- **La norme IFRS 15** « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ». L'IFRS 15 a remplacé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les normes IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IFRIC 13 « Programmes de fidélisation de la clientèle ». Pour la transition, le Groupe a opté pour la méthode rétrospective simplifiée. En conséquence, le Groupe LDLC applique l'ensemble des dispositions d'IFRS 15 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 et les effets de la transition sont inclus dans les capitaux propres à l'ouverture de la période le 1<sup>er</sup> avril 2018.

Les sujets ayant fait l'objet d'une analyse approfondie sont les suivants :

- Ventes avec droit de retour
- Ventes avec extension de garantie
- Transport
- Contrats de franchise
- Coopérations commerciales

Les différents contrats ont été analysés et ont permis d'évaluer les impacts de la norme sur les modalités actuelles de reconnaissance du revenu.

Concernant les ventes avec droit de retour, le Groupe est concerné dans le cadre du droit de rétractation en lien avec la vente à distance. Pour les ventes avec droit de retour, IFRS 15 ne permet pas la compensation et conduit à présenter un passif de remboursement en contrepartie du chiffre d'affaires ainsi qu'un actif de retour en contrepartie du coût des achats. L'application de la norme IFRS 15 n'apporte pas de modification sur la reconnaissance et la présentation du revenu.

Concernant les ventes avec extension de garantie, l'application d'IFRS 15 conduit à identifier deux obligations de performances distinctes au sein de certains contrats incluant une extension de garantie. Le

Groupe traitait jusqu'au 31 mars 2018 les garanties de courte durée comme des provisions IAS 37 et les garanties de longue durée comme des revenus différés.

Concernant la qualification Agent/Principal, le Groupe réalise une partie de ses activités en lien avec des partenaires. En cas de litige, le client contacte le service client du Groupe, et le Groupe gère directement le litige avec le transporteur. En aucun cas le client gère le litige avec le transporteur. Les frais de transport sont ainsi présentés en achats consommés et leur refacturation en chiffre d'affaires. L'application de la norme IFRS 15 n'apporte pas de modification sur la reconnaissance et la présentation du revenu.

Concernant les contrats de franchise, selon IFRS 15 les produits tirés des droits d'entrée facturés initialement aux franchisés doivent faire l'objet d'un étalement sur la durée de la franchise, excepté pour la part correspondant à des biens et services distincts (au sens d'IFRS 15) de la licence de franchise. Après analyse des contrats, l'application de la norme IFRS 15 n'a pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

Concernant les coopérations commerciales, la norme IFRS 15 contient des règles prescriptives sur les contreparties payées aux clients-fournisseurs qui doivent être traitées comme une réduction du prix des produits vendus ou achetés, sauf à ce que ces contreparties rémunèrent un service distinct (au sens de la norme) et n'excèdent pas la juste valeur de ce service. L'application de la norme IFRS 15 conduit à ce que certaines prestations de services soient constatées en diminution de prix d'achat des marchandises. L'impact IFRS 15 est essentiellement un impact de reclassement de revenu en réduction des achats consommés et mécaniquement de la valorisation du stock.

Les impacts liés à la première application d'IFRS 15 sont les suivants :

#### Bilan en K€

	Au 31/03/2018 Retraité *	Impact IFRS 15	Au 01/04/2018
Impôts différés	1 379	932	2 311
Stocks	83 345	(1 712)	81 633
<b>Total de l'actif</b>	<b>253 715</b>	<b>(780)</b>	<b>252 935</b>
Total des capitaux propres	60 709	(1 978)	58 731
Autres dettes	23 584	1 198	24 782
<b>Total du passif</b>	<b>253 715</b>	<b>(780)</b>	<b>252 935</b>

\* retraité de l'évaluation des actifs et passifs de Olys - voir note 3.2

#### Compte de résultat en K€

	31/03/2019 Publié	Impact IFRS 15	31/03/2019 selon ancienne méthode
Chiffre d'affaires	507 494	6 277	513 770
Achats consommés	(421 812)	(6 501)	(428 314)
Marge brute	86 063	(225)	85 839
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>(4 211)</b>	<b>(225)</b>	<b>(4 436)</b>

Impôt	1 845	72	1 917
Résultat net de l'exercice	(4 264)	(153)	(4 417)

- **Améliorations annuelles des IFRS Cycle 2014-2016** - Diverses dispositions,
- **Amendements à IAS 40** - Transferts d'immeubles de placement,
- **Amendement à IFRS 2** - Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions,
- **Interprétation IFRIC 22** - Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée

L'application de ces textes n'a pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

Les principales Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne, et d'application non obligatoire aux exercices ouverts après le 1er janvier 2018 et non anticipés par le Groupe :

- **La norme IFRS 16 « contrats de location »**, qui entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et remplacera IAS 17 ainsi que IFRIC 4.

Cette nouvelle norme impose la comptabilisation d'un actif (le droit d'utilisation) et d'un passif sur la base des loyers actualisés.

Comme indiqué dans la note 2.6, Groupe LDLC a annoncé en mai 2019 son projet de transfert de cotation des titres sur le marché Euronext Growth à Paris et vise ainsi à opérer un retour vers le référentiel comptable français pour l'établissement des comptes consolidés, et ce dès la publication des comptes semestriels 2019/2020, au 30 septembre 2019. Dans ce contexte, le Groupe n'a pas finalisé les calculs et analyse des impacts de la nouvelle application de la norme IFRS 16 sur ses états financiers consolidés.

- Amendement à IAS 28 – Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises,
- Amendement à IAS 19 – Modification réduction ou cessation de régime,
- Améliorations annuelles des IFRS cycle 2015-2017 – Diverses propositions
- Interprétation IFRIC 23 – Incertitudes relatives aux traitements fiscaux
- IAS 12 et les conséquences fiscales des paiements au titre des instruments financiers classés comme instruments de capitaux propres
- IAS 23 – Coûts d'emprunt incorporables au coût de l'actif

## 2.2.2 REGLES GENERALES DE PRESENTATION DES ETATS DE SYNTHESE

Le bilan est présenté selon le critère de distinction "courant" / "non courant" défini par la norme IAS1 révisée. Ainsi, les provisions constituées au passif, les dettes financières et les actifs financiers sont ventilés entre la part à plus d'un an présenté parmi les éléments "non courants", et la part à moins d'un an présenté parmi les éléments courants. Le compte de résultat consolidé est présenté par fonction, selon le modèle proposé par l'Autorité des Normes Comptables (A.N.C.) dans sa recommandation 2013-03 du 7 novembre 2013. Le Groupe

applique la méthode indirecte de la présentation des flux de trésorerie, selon le format recommandé par l'Autorité des Normes Comptables (A.N.C.) dans sa recommandation 2013-03 du 7 novembre 2013.

### 2.2.3 ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

Lors de la préparation et de la présentation des états financiers, la direction du Groupe est amenée à exercer fréquemment son jugement afin d'évaluer ou d'estimer certains postes des états financiers (tels que les provisions, les impôts différés, les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur). La probabilité de réalisation d'évènements futurs est aussi appréciée. Ces évaluations ou estimations sont revues à chaque clôture et confrontées aux réalisations afin d'ajuster les hypothèses initialement retenues si nécessaire. Le Groupe LDLC n'a pas constaté sur l'exercice une évolution du niveau des incertitudes liées à ces estimations et hypothèses, à l'exception de la volatilité du taux d'actualisation utilisé pour le calcul des engagements sociaux.

Ces estimations sous-tendent l'hypothèse de continuité d'exploitation et sont celles que la Direction considère comme les plus pertinentes et réalisables dans l'environnement du Groupe et en fonction des retours d'expérience disponibles. La rupture des covenants au 31 mars 2019 ne remet pas en cause la continuité d'exploitation en l'absence d'exigibilité immédiate de la dette requise, et dans le cadre des projets de cessions d'actifs et des perspectives d'exploitation plus favorables sur l'exercice 2019/2020.

Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture.

La valeur de certains actifs, tels que les goodwill, contrats et marque, est appréciée à chaque clôture sur la base de perspectives économiques long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe dans un contexte de visibilité réduite. En ce qui concerne les flux futurs de trésorerie le Groupe a, conformément à IAS 36, précisé dans l'annexe des comptes consolidés les hypothèses utilisées et les résultats obtenus par des calculs de sensibilité aux fluctuations de ces estimations, notamment dans l'exécution des tests de perte de valeur des actifs immobilisés.

Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou suite à de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et de ces hypothèses. Au regard de la norme IAS 38, les frais de recherche et de développement sont activés sous réserve de respecter les critères cumulés suivant :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation en vue de sa mise en service ou de sa vente
- l'intention d'achever l'immobilisation et de la mettre en service ou de la vendre
- la capacité à mettre en service ou vendre l'immobilisation
- la façon dont l'immobilisation génèrera des avantages économiques futurs probables
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement

Le Groupe a considéré que ces conditions d'activation des frais de recherche et de développement étaient remplies pour certains projets. De ce fait, la société a comptabilisé les frais de recherche et de développement en charge de l'exercice ou en immobilisation, selon les projets.

Les principales hypothèses et estimations retenues par le Groupe sont détaillées dans chacun des paragraphes dédiés de l'annexe aux états financiers et notamment dans les notes suivantes :

Estimation		Nature de l'estimation
Note 2.2.6 et 3.2	Tests de dépréciation des écarts d'acquisition	Affectation des écarts d'acquisition à une seule UGT Groupe LDLC. Principales hypothèses retenues pour la construction des valeurs d'utilité (flux de trésorerie attendus, taux de croissance à l'infini, taux d'actualisation au coût moyen pondéré du capital)
Note 2.2.11 et 3.6	Stocks	Perspectives d'écoulement des stocks pour le calcul de la dépréciation
Note 2.2.16 et 4.6	Reconnaissance des impôts différés	Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs liés aux reports déficitaires et aux différences temporelles
Note 3.13	Indemnités de fin de carrières	Taux d'actualisation correspondant au taux IBOXX Corporates AA et taux de progression des salaires

#### 2.2.4 PERIMETRE ET CRITERE DE CONSOLIDATION

Les sociétés dont Groupe LDLC détient le contrôle exclusif sont intégrées globalement. L'analyse du contrôle exclusif est effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 10 (pouvoir direct ou indirect de diriger les politiques financières et opérationnelles des activités pertinentes, exposition à des rendements variables et capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements). Ce contrôle est généralement présumé exister dans les sociétés dans lesquelles la société Groupe LDLC détient directement ou indirectement plus de 50% des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Pour apprécier ce contrôle, sont pris en compte les droits de vote potentiels immédiatement exerçables, y compris ceux détenus par une autre entité.

À la clôture de l'exercice, il n'existe pas de société dans laquelle le Groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe avec constatation des droits des actionnaires minoritaires. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Toutes les sociétés du Groupe clôturent au 31 mars, excepté la société NLCL.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est présentée en note 2.3.

Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées pour les actifs cédés sauf si elles sont considérées comme un indicateur de perte de valeur. Le cas échéant, des retraitements sont effectués sur les états financiers des filiales pour aligner les principes comptables utilisés avec ceux des autres entreprises du périmètre de consolidation.

## **2.2.5 CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVISES**

### **2.2.5.1 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers**

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société.

### **2.2.5.2 Transactions et soldes en devises**

Les transactions libellées en monnaie autre que la monnaie fonctionnelle des sociétés du Groupe sont converties en euros en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les profits de change découlant du dénouement de ces transactions et ceux découlant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés en résultat.

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ».

Pour couvrir son exposition à certains risques de change, le Groupe a recours à des contrats à terme et à des options.

### **2.2.5.3 Sociétés du Groupe**

Les entités du Groupe exercent leur activité principalement sur le territoire français et les comptes sont présentés en euros. Seule la nouvelle société créée en mars 2018, Groupe LDLC Espana exerce son activité en Espagne et sa monnaie fonctionnelle est l'euro. L'activité de cette nouvelle société a démarré fin septembre 2018.

## **2.2.6 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES ET ECARTS D'ACQUISITION ASSOCIE A CES TRANSACTIONS**

Les écarts relatifs aux sociétés consolidées sont enregistrés à l'actif du bilan sous la rubrique « Ecarts d'acquisitions nets ».

A la date de prise de contrôle, tout excédent entre la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise et le prix d'acquisition donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition "goodwill".

Le prix d'acquisition (ou contrepartie transférée) est évalué à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis, passifs encourus à la date d'acquisition et ajustements éventuels du prix d'acquisition.

Lors de chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'évaluer les intérêts minoritaires soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net identifiable de la société acquise (méthode du goodwill partiel), soit à leur juste valeur à la date d'acquisition (méthode du goodwill complet).

L'acquéreur dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour modifier rétrospectivement les valeurs initialement attribuées aux actifs et passifs identifiables, aux intérêts minoritaires évalués à la juste valeur et aux différents éléments du prix d'acquisition.

Au-delà de ce délai, les éventuelles modifications seront constatées prospectivement en résultat sans ajustement du goodwill.

Les goodwill ne sont pas amortis et font l'objet d'un test d'impairment au minimum une fois par an. Pour ce test, l'écart d'acquisition est affecté à des unités génératrices de trésorerie, qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables.

Les modalités des tests de perte de valeur des unités génératrices de trésorerie sont détaillées dans la note 2.2.3.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé en autres charges opérationnelles. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne sont pas réversibles. Les badwill (écarts d'acquisitions négatifs) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition dans la rubrique autres produits et charges d'exploitation et sont attribués intégralement à l'acquéreur.

### **2.2.7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les coûts liés à l'acquisition de licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée des logiciels (trois ans).

Les coûts associés au développement et au maintien en fonctionnement des logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les coûts directement associés à la production de logiciels et de sites web identifiables ayant un caractère unique et qui sont contrôlés par le Groupe, sont comptabilisés comme des charges de l'exercice ou en immobilisations selon si les projets répondent ou pas aux critères d'activation d'une immobilisation. Les coûts directement associés à la production comprennent les charges liées aux coûts salariaux des personnes ainsi que les coûts de sous-traitants ayant développé les logiciels et les sites web.

Le Groupe a pris l'option d'amortir les droits au bail sur la durée restante du bail.

Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Nature de l'immobilisation	Durées d'amortissement
Logiciels	3 ans
Marque	10 ans
Contrat	20 ans
Autres immobilisations incorporelles	3 à 8 ans

### **2.2.8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant. Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés, leur transfert jusqu'à leur lieu d'exploitation.

Les intérêts d'emprunt ne sont pas incorporés dans les coûts des actifs mais constatés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Les coûts de maintenance et de réparation sont comptabilisés en charge sur la période.

Les immobilisations ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les immobilisations sont amorties à partir de la date de mise en service selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie estimée. Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Nature de l'immobilisation	Durées d'amortissement
Constructions	15 à 25 ans
Installations et agencements	8 à 10 ans
Matériel	8 ans
Installations techniques	8 à 10 ans
Matériel de bureau	3 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	5 ans

Conformément à IAS 36, un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Une provision pour dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable.

La valeur recouvrable d'un actif représente la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité. La dépréciation ainsi déterminée est imputée en priorité sur les écarts d'acquisition "goodwill" puis au prorata des valeurs comptables des autres actifs.

Les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

Les pertes ou les profits sur cessions d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur nette comptable de l'actif cédé. Ils sont comptabilisés au compte de résultat.

## **2.2.9 CONTRATS DE LOCATION**

### **2.2.9.1 Contrats de location-financement**

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien loué.

Au début de la période de location, les contrats de location-financement sont comptabilisés à l'actif et au passif du bilan pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée, chacune au commencement du contrat de location.

Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre charge financière et amortissement du solde de la dette.

La politique d'amortissement des actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement est similaire à celle appliquée pour les immobilisations corporelles acquises directement par l'entreprise (voir note 2.2.8 relative aux immobilisations corporelles).

Des contrats de location financement sont retraités dans les comptes arrêtés au 31 mars 2019 (voir note 3.4).

### 2.2.9.2 Contrats de location simple

Les contrats de location pour lesquels une partie significative des risques et avantages inhérents à la propriété sont effectivement conservés par le bailleur sont classés en contrat de location simple. Les paiements effectués au regard des contrats de cette nature sont comptabilisés de manière linéaire sur la durée du contrat.

## 2.2.10 INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers sont inscrits lors de leur comptabilisation initiale au bilan pour leur juste valeur (voir note 3.15).

### 2.2.10.1 Actifs financiers

La norme IFRS 9 présente un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers, basé sur les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie et sur le modèle économique de gestion de ces actifs. Les quatre catégories prévues par IAS 39 pour le classement des actifs financiers ont été remplacées par les quatre catégories suivantes :

- **Actifs financiers au coût amorti**

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont des instruments de dette (prêts et créances notamment) dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements représentatifs du principal et des intérêts sur ce principal et dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels.

Ces actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré, la juste valeur est assimilée au montant de la facture d'origine.

Ces actifs font l'objet d'une dépréciation selon les modalités décrites dans la note 2.2.1.

- **Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat**

Sont classés dans cette catégorie tous les instruments de dette qui ne sont pas éligibles à un classement dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût amorti, des prêts et créances ou dans la catégorie des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres, ainsi que les investissements dans des instruments de capitaux propres de type action pour lesquels l'option de comptabilisation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global n'a pas été retenue.

Ces actifs sont évalués à la juste valeur avec enregistrement des variations de valeur en résultat financier.

Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le Groupe est engagé dans l'achat ou la vente de l'actif.

Un actif financier est décomptabilisé si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration ou si cet actif a été transféré.

▪ **Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres**

Il s'agit d'instruments de dette dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements représentatifs du principal et des intérêts sur ce principal et dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument à la fois dans le but d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs. Ils sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global au poste « variation de juste valeur des instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » jusqu'à la cession des actifs sous-jacents où elles sont transférées en résultat.

Cette catégorie comprend également les investissements dans des instruments de capitaux propres (actions, principalement) sur option irrévocable. Dans ce cas, lors de la cession des titres les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres (autres éléments du résultat global) ne seront pas reclassés en résultat, seuls les dividendes sont comptabilisés en résultat.

Sont notamment classés dans cette catégorie les titres de participation non consolidés qui ne sont pas détenus à titre spéculatif et pour lesquels l'option de comptabilisation en juste valeur par le biais des capitaux propres a été retenue

La juste valeur correspond pour les titres cotés à un prix de marché. Pour les titres non cotés, elle est déterminée prioritairement par référence à des transactions récentes ou par des techniques de valorisation qui intègrent des données de marché fiables et observables.

Cependant, en l'absence de données de marché observables sur des entreprises comparables, la juste valeur des titres non cotés est le plus souvent évaluée sur la base des projections de flux de trésorerie actualisés ou de l'actif net comparable réévalué, déterminés à partir de paramètres internes (niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur).

### **2.2.10.2 Passifs financiers**

L'évaluation des passifs financiers dépend de leur classification selon IFRS 9. Au sein, du Groupe, les emprunts et dettes financières, les dettes fournisseurs et les autres dettes sont comptabilisées initialement à la juste valeur diminuée des coûts de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est déterminé pour chaque transaction et correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur nette comptable d'un passif financier en actualisant ses flux futurs estimés payés jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de refixation du prix au taux de marché. Ce calcul inclut les coûts de transactions de l'opération ainsi que toutes les primes et/ou décotes éventuelles. Les coûts de transactions correspondent aux coûts qui sont directement rattachables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier.

Les dettes financières du Groupe couvertes par des swaps de taux d'intérêt font l'objet d'une couverture de flux de trésorerie futurs. Les variations de juste valeur du swap sont comptabilisées au bilan, en contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace, et en résultat pour la partie inefficace.

### **2.2.10.3 Juste valeur des instruments dérivés**

Le Groupe peut avoir recours à des instruments dérivés afin de réduire son exposition au risque de change.

L'ensemble des instruments dérivés est comptabilisé au bilan en autres actifs et passifs courants ou non courants en fonction de leur maturité et de leur qualification comptable (couverture ou non) et évalué à la juste valeur dès la date de transaction. La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en résultat sauf dans le cas de couverture de flux de trésorerie et d'investissement net pour la partie efficace, comptabilisée en autres éléments du résultat global.

Les instruments dérivés qui sont désignés comme des instruments de couverture sont classés par catégorie de couverture en fonction de la nature des risques couverts.

La juste valeur des actifs et passifs financiers négociés sur un marché actif est déterminé par référence au cours de bourse à la date de clôture dans le cas d'instruments financiers cotés.

L'évaluation de la juste valeur des autres instruments financiers, actifs ou passifs, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, est fondée sur différentes méthodes d'évaluation et hypothèses déterminées par le Groupe en fonction des conditions de marché existant à la date de clôture.

La juste valeur des actifs et passifs financiers courants est assimilée à leur valeur au bilan compte tenue de l'échéance court terme de ces instruments.

La juste valeur des actifs et passifs financiers non courants est calculée par actualisation des flux futurs de trésorerie.

Pour la couverture des risques de taux et devises, le Groupe utilise principalement des instruments dérivés évalués à leur juste valeur conformément aux dispositions de la norme IAS 39.

### **2.2.10.4 Affacturage**

Le Groupe procède, depuis plusieurs années, à des cessions de créances avec recours et depuis l'exercice clos au 31 mars 2017 à des cessions de créances sans recours.

Conformément à la norme IFRS 9 relative aux instruments financiers qui traite des cessions d'actifs financiers (dont les créances commerciales), l'analyse juridique du transfert de propriété doit répondre aux trois critères suivants :

- Transfert des droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif transféré,
- Transfert de la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif cédé,
- Transfert du contrôle de l'actif transféré.

Le Groupe a procédé à l'analyse du contrat conformément à IAS 39 et a considéré que le contrat conclu en mars 2017 est un contrat déconsolidant. Cette analyse est identique sous IFRS 9.

Cette présentation pourra évoluer dans le futur en cas de modifications de contrats ou du processus de cession.

### **2.2.11 STOCKS**

Conformément à la norme IAS 2 « stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est égale au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité net des coûts restant à encourir pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

La méthode de détermination du coût est identique pour les stocks ayant une nature et un usage similaires dans une même entité. Les stocks sont évalués selon la méthode du Premier Entré Premier Sorti (PEPS).

Les stocks comprennent tous les coûts d'achat et autres coûts encourus pour amener les stocks sur leur lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent, tels que les coûts variables de logistique, du service achat et les frais de transport. Les avantages obtenus des fournisseurs comptabilisés en déduction du coût d'achat des marchandises vendues sont déduits de la valeur des stocks.

Le Groupe peut être amené à constater une dépréciation sur ces stocks :

- sur la base de leur perspective d'écoulement
- si le prix de vente est inférieur à la valeur de réalisation
- s'ils sont endommagés partiellement ou totalement obsolètes

### **2.2.12 CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS**

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti, déduction faite des dépréciations.

Les créances client font l'objet d'une dépréciation selon les modalités décrites dans la note 2.2.1. Le montant de la provision est comptabilisé au compte de résultat en « Dotations et reprises aux amortissements et provisions ».

### **2.2.13 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE**

La rubrique « trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les emprunts et autres financements courants.

Seules les créances avec recours figurent à l'actif du bilan.

Les mouvements bancaires en devises sont valorisés à la date de l'opération. En fin de mois, les comptes sont convertis au cours de clôture. Cette réactualisation a pour contrepartie, soit un compte de gain de change, soit un compte de perte de change.

Le tableau de flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte et présente distinctement les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, d'investissement et de financement. Les flux de trésorerie liés à une prise de contrôle ou une perte de contrôle dans une filiale sont affectés aux flux nets de trésorerie des activités d'investissement dans la ligne "variation de périmètre".

#### **2.2.14 ACTIONS PROPRES**

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres.

Les titres auto-détenus (actions propres) de Groupe LDLC viennent en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation des titres auto-détenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

Les coûts de transaction directement imputables aux actions rachetées dans le cadre de programmes de rachat sont également déduits du total des capitaux propres.

Les mouvements de l'année sur les actions propres sont indiqués dans la note 3.11.

#### **2.2.15 BENEFICE PAR ACTION**

Le résultat net par action correspond au résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen des actions en circulation au cours de l'exercice.

Le Groupe n'a pas d'actions ordinaires dilutives en circulation au cours de la période. Le résultat net dilué par action est donc identique au résultat net par action.

Lorsque le résultat par action est négatif, le résultat dilué par action est identique à ce résultat.

#### **2.2.16 IMPOTS SUR LES RESULTATS**

La ligne « impôt » du compte de résultat consolidé correspond à l'impôt exigible au titre de l'exercice écoulé et aux variations d'impôts différés.

##### **2.2.16.1 Impôts courants**

Les actifs et passifs d'impôts courants correspondent à des créances et dettes d'impôt dont l'échéance est inférieure à 12 mois.

##### **2.2.16.2 Impôts différés**

Les actifs et passifs d'impôts différés des sociétés consolidées sont présentés respectivement en actifs non courants et passifs non courants.

Le Groupe comptabilise des impôts différés selon la méthode du report variable pour l'ensemble des différences temporaires entre les valeurs fiscales et les valeurs comptables des actifs et passifs enregistrés au bilan consolidé à l'exception des écarts d'acquisition.

Les soldes nets d'imposition différée sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale. Un actif ou passif d'impôt différé est évalué au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés à la date de clôture. Les actifs nets d'impôts différés ne sont comptabilisés que si la société ou l'ensemble intégré fiscalement a une assurance raisonnable de les récupérer au cours des années ultérieures ; les actifs correspondants à des déficits fiscaux reportables sont inscrits au bilan.

L'activation des impôts différés liés à des déficits fiscaux ou à des moins-values reportables est limitée à ceux dont la récupération est probable.

## **2.2.17 PROVISIONS**

### **2.2.17.1 Avantages du personnel à long terme**

Le Groupe comptabilise l'intégralité des avantages accordés au personnel à long terme. Ces avantages correspondent exclusivement aux indemnités de fin de carrière du personnel en activité. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer ces engagements sont révisées à chaque clôture. L'évaluation tient compte, sur la base de données actuarielle, du niveau de rémunération, de la durée d'activité probable du salarié, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel. Les engagements futurs ainsi calculés sont actualisés afin de déterminer leur valeur actuelle.

La société ne détient aucun actif de régime pour financer cet engagement.

En application de la norme IAS 19 Révisé :

- Les impacts liés aux hypothèses actuarielles sont constatés immédiatement en autres éléments du résultat global non recyclables (OCI) pour leur montant net d'impôt
- Les impacts des changements de régime sont constatés immédiatement en résultat consolidé. Aucune modification de régime n'est intervenue sur l'exercice.
- Les engagements de retraite sont présentés au bilan pour le montant global.

Les hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des indemnités de départ en retraite sont détaillées dans la note 3.13 de la présente annexe.

### **2.2.17.2 Autres provisions**

Conformément à la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources pour le Groupe.

### **2.2.18 FOURNISSEURS**

Sur les fournisseurs et comptes rattachés aucune actualisation n'a été pratiquée dans la mesure où les montants ne représentaient pas d'échéance supérieure à un an à la fin de chaque exercice concerné.

### **2.2.19 PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES**

Les produits des activités ordinaires sont composés des ventes hors taxes de marchandises et de prestations vendues.

Les ventes de marchandises correspondent essentiellement aux ventes réalisées dans les magasins, sur les sites e-commerce (ventes aux clients finaux), ainsi que dans les entrepôts (ventes aux franchisés).

Ces revenus sont comptabilisés en application d'IFRS 15 lors du transfert du contrôle qui intervient à la date de remise en magasin pour les ventes en magasin ou à la date de livraison au client final pour les ventes en e-commerce.

Les ventes en e-commerce sont assorties d'un droit de rétractation dont les conditions d'exercice sont restreintes dans le temps, en lien avec la réglementation relative à la vente à distance. Ce droit donne lieu à la comptabilisation d'un produit constaté d'avance le cas échéant.

Le Groupe agit en tant que principal pour les ventes réalisées, pour son propre compte, sur les sites e-commerce du Groupe dans la mesure où le Groupe assume le risque d'inventaire et porte la responsabilité de la bonne exécution de la commande.

Les ventes de marchandises destinées aux professionnels et particuliers, hors clients boutiques et filiales, présentées au compte de résultat font l'objet d'un retraitement des deux derniers jours de chiffre d'affaires (voir note 3.18). La société estime en effet que le contrôle n'a pas encore été transféré à l'acheteur durant cet intervalle compte tenu des délais moyens de livraison observés par les transporteurs.

Tel que mentionné dans la note 2.2.1, la refacturation des frais de transport est comptabilisée en chiffre d'affaires et les coûts correspondants en achats consommés.

Les ventes de services qui correspondent aux contrats d'extension de garantie sont présentées en « Prestations vendues ». Elles sont comptabilisées de façon étalée sur la durée contractuelle des contrats de garantie.

### **2.2.20 RESULTAT OPERATIONNEL COURANT**

Le résultat opérationnel courant correspond au cumul des produits d'exploitation courants sur lequel sont déduites les charges d'exploitation courantes. Il s'agit là d'un indicateur important qui permet de faire ressortir la performance du Groupe.

### **2.2.21 RESULTAT OPERATIONNEL**

Le résultat opérationnel correspond au résultat opérationnel courant sur lequel sont déduits les charges et produits d'exploitation non courants.

Sont comptabilisés en charges et produits d'exploitation non courants les éléments en lien avec un évènement majeur survenu lors de l'exercice ayant un caractère inhabituel, anormal et peu fréquent.

Les autres produits et charges d'exploitation non courants comprennent principalement les éléments suivants qui font l'objet, le cas échéant, d'une description en note 4.4 :

- les charges d'impairment des actifs corporels et incorporels, y compris des écarts d'acquisition
- les frais d'acquisition de titres de participation supportés dans le cadre d'un regroupement d'entreprise
- les charges et produits relatifs à des événements non courants, en lien avec un évènement majeur survenu lors de l'exercice et ayant un caractère inhabituel, anormal et peu fréquent.

### 2.2.22 COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

La dette financière nette comprend l'ensemble des dettes financières courantes et non courantes diminuée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

L'endettement financier net comprend l'ensemble des dettes financières courantes et non courantes diminuées de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des instruments dérivés liés au financement du Groupe qui ont une échéance inférieure à un an et sont cessibles facilement. Il comprend également d'éventuels placements financiers court terme sans risque de changement de valeur significatif mais dont l'échéance à la date de souscription est supérieure à 3 mois.

## 2.3 LE PERIMETRE DU GROUPE

Le périmètre de consolidation ainsi que les méthodes retenues s'analysent de la manière suivante :

Filiales	Activité	% détention	Date de détention	Méthode de consolidation
HARDWARE.FR	Conception, réalisation et exploitation de sites internet, contenu éditorial	100 %	07/2000	Intégration globale
NEMEIO	Commerce de gros de tous matériels, logiciels informatiques et tous services rattachés	100 %	04/2001	Intégration globale
DLP-CONNECT	Installation de réseaux câblés, systèmes de contrôle d'accès, vidéo-surveillance, télécommunications	80 %	01/2004	Intégration globale
LDLC DISTRIBUTION	Création et développement d'un réseau de distribution dans le domaine de la vente de tous matériels, tous services, ainsi que la concession de tous droits de franchise ou de licence	100 %	01/2013	Intégration globale
ANIKOP	Conception, réalisation et vente de logiciels et prestation de services informatique, maintenance à titre accessoire sav matériel vendu, formation	80 %	12/2006	Intégration globale
L'ECOLE LDLC	Enseignement supérieur	100 %	11/2014	Intégration globale
LDLC VILLEFRANCHE	Commerce de détail de tous matériels et logiciels informatiques, de tous produits relevant du domaine des multimédias et du numérique	100 %	03/2015	Intégration globale

CAMPUS 2017	Acquisition d'un terrain et construction d'immeuble à usage de bureaux par voie de crédit-bail, location administration desdits immeubles, acquisition et gestion de tous biens meubles	100 %	09/2015	Intégration globale
LDLC BORDEAUX	Commerce de détail de tous matériels et logiciels informatiques, de tous produits relevant du domaine des multimédias et du numérique	100 %	03/2016	Intégration globale
LDLC VILLEURBANNE	Commerce de détail de tous matériels et logiciels informatiques, de tous produits relevant du domaine des multimédias et du numérique	100 %	03/2016	Intégration globale
LDLC LILLE V2	Commerce de détail de tous matériels et logiciels informatiques, de tous produits relevant du domaine des multimédias et du numérique	100 %	03/2016	Intégration globale
DOMIMO 2	Acquisition d'un terrain, exploitation et mise en valeur de ce terrain	100 %	03/2016	Intégration globale
DOMIMO 3	Acquisition d'un terrain, exploitation et mise en valeur de ce terrain pour édification d'un immeuble et exploitation par bail	100 %	03/2016	Intégration globale
LDLC EVENT	Organisation d'événements et gestion de projets événementiels, notamment dans le domaine du sport électronique	70 %	05/2016	Intégration globale
LDLC Lyon 7	Commerce de détail de tous matériels et logiciels informatiques, de tous produits relevant du domaine des multimédias et du numérique	100 %	03/2017	Intégration globale
LDLC CORMEILLES	Commerce de détail de tous matériels et logiciels informatiques, de tous produits relevant du domaine des multimédias et du numérique	100 %	03/2017	Intégration globale
ADB Limonest	Commerce de détail en boutique, de produits d'équipement de la personne et de produits de puériculture	100 %	03/2017	Intégration globale
LDLC 7	Commerce de détail de tous matériels et logiciels informatiques, de tous produits relevant du domaine des multimédias et du numérique	100 %	03/2018	Intégration globale
LDLC 8	Commerce de détail de tous matériels et logiciels informatiques, de tous produits relevant du domaine des multimédias et du numérique	100 %	03/2018	Intégration globale
LDLC 9	Commerce de détail de tous matériels et logiciels informatiques, de tous produits relevant du domaine des multimédias et du numérique	100 %	03/2018	Intégration globale
LDLC 10	Commerce de détail de tous matériels et logiciels informatiques, de tous produits relevant du domaine des multimédias et du numérique	100 %	03/2018	Intégration globale
LDLC 11	Commerce de détail de tous matériels et logiciels informatiques, de tous produits relevant du domaine des multimédias et du numérique	100 %	03/2018	Intégration globale
LDLC 12	Commerce de détail de tous matériels et logiciels informatiques, de tous produits relevant du domaine des multimédias et du numérique	100 %	03/2018	Intégration globale
LDLC 13	Commerce de détail de tous matériels et logiciels informatiques, de tous produits	100 %	03/2018	Intégration globale

	relevant du domaine des multimédias et du numérique			
OLYS	Négoce, représentation sous quelque forme que ce soit de matériel informatique et de tous dérivés de matériels de produits de téléphonie et accessoires, de réseau et multimédia	100%	01/2018	Intégration globale
I-ARTIFICIELLE	Commercialisation de services et de produits d'ordinateurs, d'unités périphériques, de logiciels et de tous matériels informatiques complémentaires conçus par des entreprises spécialisées dans ce domaine	60%	01/2018	Intégration globale
MY-MULTIMEDIA	Achat, vente, installation, la réparation de matériels informatiques, jeux vidéo, commercialisation de tous produits annexes ou connexes	60%	01/2018	Intégration globale
MAC AND CO DIGITAL	Informatiques, télécoms, numérique, logiciels, services	51%	01/2018	Intégration globale
Groupe LDLC ESPANA	La vente en direct (incluant en boutique, en ligne ou par correspondance) ou par voie de réseaux de franchisés de tous matériels informatiques, logiciels, matériels électroniques, ainsi que tous services pouvant s'y rattacher	100%	03/2018	Intégration globale

Les sociétés I-Artificielle, My Multimedia et Mac and Co Digital sont détenues par Olys.

Groupe LDLC détient des participations minoritaires dans les sociétés NLCL, Immo Fi 1 Presse Non-Stop, Phox et CG Développement ; les comptes de ces entités n'étant pas significatifs, ils ne sont pas consolidés au 31 mars 2019. Ces participations sont présentées à l'actif du bilan au poste d'immobilisations financières.

## 2.4 GESTION DE RISQUES

De par ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers : risques de marché (notamment risque de change, risque de variation de valeur due à l'évolution rapide du secteur des technologies et tout autre risque de variation de prix), risque de crédit, risque de taux d'intérêt, risque de liquidité.

### 2.4.1 RISQUES DE MARCHE

#### 2.4.1.1 Risque de change

Le Groupe exerce ses activités à l'international et notamment au niveau de ses approvisionnements : il est donc exposé au risque de change provenant principalement de l'US dollar. Le risque de change porte sur des transactions commerciales futures, des actifs et des passifs en devises enregistrés au bilan.

Pour gérer le risque de change lié aux transactions commerciales futures et aux actifs et aux passifs en devises enregistrés au bilan, les entités du Groupe peuvent recourir soit à des contrats de change à terme, conclus avec plusieurs établissements financiers, soit à l'ajustement de leur prix de ventes.

Au 31 mars 2019, aucun contrat de change à terme n'est en cours.

Le pourcentage de marchandises payées en US dollars est d'environ 21 %, et aucune couverture de change n'a été utilisée sur l'exercice pour régler ces achats.

#### **2.4.1.2 Risque de variation de prix**

Le Groupe est exposé au risque de prix affectant les marchandises du secteur informatique / « high tech ». Des outils d'analyse de la rotation des stocks permettent de se prémunir contre la déflation des prix inhérente à cette activité en adaptant les volumes d'achats de manière dynamique avec le cycle de vie des produits et leur niveau de ventes.

#### **2.4.2 RISQUE DE CREDIT**

Compte-tenu de son grand nombre de clients, le Groupe estime n'être pas exposé à une concentration importante du risque de crédit. De plus, le Groupe a mis en place des procédures internes lui permettant de s'assurer que les clients ayant acheté ces produits ont un historique de risque de crédit approprié.

Néanmoins le développement de ses activités en B to B et en franchise pourraient avoir un effet négatif sur la trésorerie, le résultat, la situation financière du Groupe. Le Groupe met en place des procédures internes permettant de contrôler ces risques notamment au travers d'une souscription d'assurance-crédit pour ses activités en B to B. Concernant son activité en franchise, le risque est limité au vu des délais de paiements donnés par le Groupe à ces clients et du suivi interne mis en place pour arriver à atténuer ce risque. Ces encours clients relatifs aux franchises sont suivis régulièrement.

#### **2.4.3 RISQUE DE TAUX D'INTERET**

Le Groupe a à disposition plusieurs lignes de découvert (voir note 3.14).

Pour couvrir le risque lié aux intérêts d'emprunts à taux variable, des contrats Swap ont été souscrits par le Groupe (voir note 3.16).

Une analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt est faite dans la note 3.16.

#### **2.4.4 RISQUE DE LIQUIDITE**

Afin de gérer le risque de liquidité pouvant résulter de l'exigibilité des passifs financiers, que ce soit à leur échéance contractuelle ou par anticipation, le Groupe met en œuvre une politique de financement reposant sur :

- le maintien à tout moment d'un certain niveau de disponibilités (trésorerie et équivalents de trésorerie) s'élevant à 17 315 milliers d'euros au 31 mars 2019

Auquel s'ajoutent notamment au 31 mars 2019 :

- un crédit renouvelable de 15 millions d'euros, totalement utilisé au 31 mars 2019
- des emprunts et crédits pour un montant total de 62 638 milliers d'euros
- plusieurs lignes de découvert

La trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que la dette financière sont respectivement décrites en note 3.10 et 3.14.

## 2.5 SECTEURS OPERATIONNELS

Pour ses besoins de gestion interne, et afin de répondre aux exigences d'information demandées par IFRS 8, le Groupe a réalisé une analyse de la répartition sectorielle de ses activités. Suite à ce travail, le Groupe considère qu'il opère sur un seul segment agrégé : la distribution de matériel informatique et des services associés. Par ailleurs, la quasi-intégralité du chiffre d'affaires est réalisée en France et dans les pays francophones limitrophes à la France. Le Groupe considère par conséquent qu'il opère sur un seul et unique secteur géographique distinct. Le principal décideur opérationnel du Groupe, le Directoire, mesure sa performance au regard de la marge brute dégagée par ses activités. Pour ces raisons, la direction du Groupe n'estime pas opportun de constituer de secteurs d'activité distincts dans son reporting interne.

L'EBITDA n'étant pas un agrégat défini par les normes IFRS, et son mode de calcul pouvant différer selon les sociétés, il est précisé que l'excédent brut d'exploitation avant impôt et dotations aux amortissements d'exploitation correspond à la somme du résultat opérationnel courant et des dotations nettes aux amortissements d'exploitation.

### Méthode additive développée en K€

	Du 01/04/2018 au 31/03/2019	Du 01/04/2017 au 31/03/2018
Résultat net	(4 264)	5 440
Dot. & Rep. aux amortissements et provisions	(6 176)	(4 372)
Autres produits et charges opérationnels	(56)	(1 573)
Coût de l'endettement financier net	(1 858)	(1 094)
Autres produits et charges financières	16	111
Charge d'impôt	1 845	(2 270)
<b>EBITDA</b>	<b>1 965</b>	<b>14 637</b>

### Méthode additive simplifiée en K€

	Du 01/04/2018 au 31/03/2019	Du 01/04/2017 au 31/03/2018
Résultat Opérationnel Courant	(4 211)	10 266
Amortissements d'exploitation	(6 176)	(4 372)
<b>EBITDA</b>	<b>1 965</b>	<b>14 637</b>

Les chiffres en (-) ont un impact positif sur le calcul de l'Ebitda.

L'activité de la société Groupe LDLC, de distribution de matériel informatique et de services associés s'adresse à des clients particuliers ou professionnels. Aucun client ne représente un chiffre d'affaires supérieur à 5 % des ventes du Groupe.

## **2.6 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

La société Groupe LDLC a signé le 12 juin 2019, la vente des murs de l'entrepôt et des bureaux situés à Grandchamps des Fontaines (44) détenus par la SCI DOMIMO 2, filiale à 99,98 % de la société Groupe LDLC. Le prix de cession s'est établi à 11,3 millions d'euros. Cette opération va générer une entrée de trésorerie, nette de frais divers, de 6,06 millions d'euros et un remboursement de la dette financière à hauteur de 4,35 millions d'euros.

Le Groupe a pour projet de se désengager du crédit-bail souscrit dans le cadre des locaux du siège social au cours de l'exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.

En avril 2019, la société Groupe LDLC a mis fin à l'activité Maginéa après 10 années de présence sur le marché de la décoration online et qui a dégagé un chiffre d'affaires de 2,2 millions d'euros au titre de l'exercice clos au 31 mars 2019.

Le 20 mai 2019, Groupe LDLC a annoncé son projet de transfert de la cotation des titres de la société sur le marché Euronext Growth à Paris. Cette opération consiste à demander à Euronext la radiation des titres des négociations du marché Euronext et leur admission concomitante aux négociations sur le marché Euronext Growth. Ce projet vise à permettre à Groupe LDLC d'être coté sur un marché plus approprié à la taille de l'entreprise. Le transfert sur Euronext Growth permettrait en effet de simplifier le fonctionnement de la société et de diminuer ses coûts, tout en lui permettant de continuer à bénéficier des attraits des marchés financiers et vise à opérer un retour vers le référentiel comptable français pour l'établissement des comptes consolidés.

Début avril 2019, la société OLYS a transféré son personnel dans les nouveaux locaux de Limonest de la société Groupe LDLC.

A la connaissance du Groupe, aucun autre événement susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe n'est intervenu depuis le 31 mars 2019.

## **2.7 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**

La société Groupe LDLC détient une créance en compte courant de 150 milliers d'euros sur la société NLCL. Cette créance est rémunérée au taux annuel de 1%. La société Groupe LDLC a conclu avec la société NLCL un contrat de sous-location de locaux commerciaux qui couvre la période allant du 17 janvier 2019 jusqu'au 31 mars 2022 et représente une charge de 8 milliers d'euros sur l'exercice. Le loyer ainsi défini correspond à des conditions normales de marché.

Au 31 mars 2018, la société ImmoFi a cédé un immeuble ce qui a donné lieu à un remboursement du capital social de 126 milliers d'euros.

Le tableau des parties liées est présenté dans la note 3.19.

## 2.8 CHARGES RELATIVES AUX REMUNERATIONS ET AVANTAGES ACCORDES AUX DIRIGEANTS

Les dirigeants sont ceux présents sur l'exercice et listés dans la partie gouvernement d'entreprise du rapport annuel (voir note 5.1).

## 3. NOTES RELATIVES AU BILAN

### 3.1 CONSOLIDATION

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 31 mars 2019 pour toutes les sociétés.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises ou créées au cours de l'exercice à compter de la date d'acquisition ou de création. Il intègre les comptes de résultat des sociétés cédées en cours d'exercice jusqu'à la date de cession.

### 3.2 ECARTS D'ACQUISITION

<i>Valeurs brutes</i>	31/03/2018	Acquisitions	Cessions	31/03/2019
Groupe Matériel.net	19 723	0	0	19 723
Groupe Olys	7 002	0	0	7 002
<b>Total</b>	<b>26 725</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>26 725</b>

<i>Amortissements et dépréciations</i>	31/03/2018	Dotations	Reprises	31/03/2019
Groupe Matériel.net	0	0	0	0
Groupe Olys	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### 3.2.1 ECART D'ACQUISITION GROUPE MATERIEL.NET

L'écart d'acquisition « Groupe Matériel.net » de 19 723 milliers d'euros provient de l'acquisition du groupe Matériel.net réalisée en mars 2016, constitué de la société Domisys, et des SCI Domimo 2 et Domimo 3.

Sur l'exercice, la société Groupe LDLC a fusionné par absorption avec la société Domisys (voir note 2.1).

#### 3.2.2 ECART D'ACQUISITION GROUPE OLYS

##### *Présentation de l'opération*

Le 25 janvier 2018 le Groupe LDLC a acquis 100% des actions et des droits de vote de la société Olys, ainsi que la quote-part de participation des entités du groupe Olys.

À compter de cette date, le Groupe LDLC consolide donc Olys selon la méthode d'intégration globale.

Le groupe Olys correspond à la société Olys ainsi que ses filiales : I-Artificielle, MyMultimedia et Mac and Co Digital, auxquelles s'ajoutent les sociétés BIMP Education, Synopsis et Bizen qui ont toutes les trois fusionnées avec Olys sur l'exercice avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> avril 2018.

Le groupe Olys est un acteur majeur français du commerce de biens technologiques (ordinateurs, téléphones, tablettes, accessoires, logiciels). Le Groupe est notamment un des revendeurs les plus importants de produits Apple.

Ses liens historiques (30 ans) avec Apple constituent une barrière à l'entrée forte et un réel avantage concurrentiel. Son acquisition permet au Groupe LDLC de développer sa présence en BtoB, canal sur lequel Olys est particulièrement actif en complétant son offre de produit et service sur le monde Apple.

Ainsi, le Groupe LDLC dispose d'une offre globale complète et compétitive pour répondre à l'ensemble de ses clients ou prospects, quel que soit leurs besoins dans l'univers informatique.

### **Actifs acquis et passifs repris**

La juste valeur des actifs acquis et passifs assumés des entités acquises à la date d'acquisition est présentée ci-dessous :

	<b>31/03/2018</b> <b>Juste Valeur</b>	<b>Ajustement et</b> <b>allocation du</b> <b>Goodwill</b>	<b>Juste Valeur</b> <b>actualisée</b> <b>31/03/2019</b>
<i>devise : en milliers d'euros</i>			
Autres immobilisations incorporelles	1 023,5	10 739,7	11 763,1
Immobilisations corporelles	2 343,8	(324,5)	2 019,2
Immobilisations financières	279,1	5,2	284,3
Impôts différés	449,4	66,8	516,1
<b>Actifs non courants</b>	<b>4 095,7</b>	<b>10 487,1</b>	<b>14 582,8</b>
Stocks	4 762,0	1 194,7	5 956,7
Clients et comptes rattachés	10 132,7	(2 700,2)	7.432,4
Autres créances	1 457,6	48,5	1 506,1
Disponibilités	1 864,5	(832,9)	1 031,6
<b>Actifs courants</b>	<b>18 216,7</b>	<b>(2 289,9)</b>	<b>15 926,8</b>
<b>Total Actifs</b>	<b>22 312,4</b>	<b>8 197,2</b>	<b>30 509,6</b>
Intérêts minoritaires	(184,4)	2,8	(181,6)
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>(184,4)</b>	<b>2,8</b>	<b>(181,6)</b>
Provisions pour risques et charges	(353,4)	(36,0)	(389,4)
Impôts différés	-	(2.604,5)	(2.604,54)
Dettes financières à + d'un an	(1 807,2)	(889,0)	(2.696,2)
<b>Passifs non courants</b>	<b>(2 160,6)</b>	<b>(3 529,5)</b>	<b>(5 690,1)</b>
Emprunts et autres financements courants	(1 243,7)	742,2	(501,6)
Fournisseurs	(14 980,7)	2 126,9	(12 853,8)
Autres dettes	(2 634,3)	(650,4)	(3 284,7)
<b>Passifs courants</b>	<b>(18 858,8)</b>	<b>2 218,7</b>	<b>(16 640,0)</b>

<b>Total passifs</b>	<b>(21 203,7)</b>	<b>(1.308,1)</b>	<b>(22.511,8)</b>
		-	
<b>Actif net - Juste valeur</b>	<b>1 108,6</b>	<b>6 889,2</b>	<b>7 997,8</b>
Goodwill	13 891,4	(6 889,2)	7 002,2
<b>Contrepartie transférée</b>	<b>15 000,0</b>	-	<b>15 000,0</b>

### ***Détermination de la juste valeur***

En application de la norme IFRS 3 – Regroupement d’entreprises, le Groupe LDLC a effectué l’estimation de la juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés à la date d’acquisition, ayant conduit à la comptabilisation d’un goodwill de 7 millions d’euros au 31 mars 2019. Le Groupe a finalisé l’allocation du prix d’acquisition au cours de l’exercice clos au 31 mars 2019. Le goodwill est principalement représentatif du savoir-faire des équipes, de la croissance attendue sur l’activité BtoB et de synergies de coûts.

Comme le goodwill Matériel.net, la totalité de ce goodwill a été affectée à la seule UGT Groupe LDLC. En effet, conformément au rationnel de l’acquisition, les activités de Groupe LDLC et Olys vont être rapidement imbriquées, avec une mise en commun de fonctions clés (fonctions supports) et des locaux, ce qui va permettre de bénéficier rapidement de l’effet des synergies attendues de la transaction.

Le seul actif incorporel identifié correspond au contrat avantageux avec Apple, sa juste valeur a été estimée par un expert indépendant à 11,6 millions d’euros à partir de la méthode des flux de trésorerie actualisés, des avantages apportés par le contrat en termes de prix d’achat et du plan d’affaires d’acquisition. Sa durée de vie a été fixée à 20 ans, au regard de la relation historique entre la société Olys et Apple.

### ***Contrepartie transférée***

Groupe LDLC a acquis 100% des actions et droits de vote de la société Olys pour un prix global de 15 millions d’euros.

L’acquisition a été rémunérée en trésorerie pour la globalité du montant.

Les coûts d’acquisition d’un montant de 347 milliers euros ont été comptabilisés au 31/03/2018 en « autres charges opérationnelles ».

Sur l’exercice clos au 31 mars 2019, les entités acquises ont contribué à hauteur de 65,1 millions d’euros au chiffre d’affaires consolidé au 31/03/2019 et à hauteur de (2,7) millions d’euros au résultat net consolidé au 31/03/2019.

### **3.2.3 TEST DE DEPRECIATION**

Les flux de trésorerie ont été évalués à partir des budgets et des plans à cinq ans établis à partir des perspectives de croissance et de marge cohérents avec les performances historiques du Groupe et de ses marchés, et intégrant l’effet des synergies attendues de l’acquisition sur le taux de marge de l’UGT Groupe LDLC. Le taux de croissance retenu pour la projection des cash flows à l’infini, soit 1,9%, est cohérent avec les taux d’inflation à long terme en France.

Le taux d’actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital et représente le niveau de rémunération attendue des capitaux engagés. Il est calculé à partir des données financières d’un échantillon de sociétés comparables, composé de sociétés cotées du même secteur d’activité que le Groupe. Au 31/03/2019, le taux d’actualisation déterminé à partir des données de marché est de 12 % pour l’UGT Groupe

LDLC, et intègre une prime de risque spécifique de 2%. Celle-ci se justifie par les résultats 2019 réalisés en retrait et la prise en compte du risque de non-retournement du marché tel qu'attendue dans les hypothèses dans le plan d'affaires.

Après examen de la valeur des écarts d'acquisition, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31/03/2019.

### Analyse de sensibilité

Le Groupe a procédé aux analyses de sensibilité des résultats des tests de dépréciation en fonction de différentes hypothèses de ratio d'EBITDA utilisés pour le calcul de la valeur terminale et de taux d'actualisation.

Des analyses de sensibilité aux hypothèses prises individuellement incluant des changements raisonnablement possibles de ces dernières (-40pdb pour le ratio EBITDA / CA, +100pdb pour le taux d'actualisation) n'ont pas fait apparaître de scénarii dans lesquels la valeur recouvrable deviendrait inférieure à la valeur comptable des actifs testés.

Sur la base des hypothèses retenues, la valeur d'utilité de l'UGT est supérieure de 13,4 millions d'euros à sa valeur comptable au 31 mars 2019. Les résultats du test de sensibilité sont les suivants :

Appréciation/(Dépréciation) – Headroom en millions d'euros

Ratio Ebitda/CA	- 40 pdb	+ 40 pdb
	0,2	26,6
Taux d'actualisation	+ 100 pdb	-100 pdb
	9,0	18,0

### 3.3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

<i>Valeurs brutes</i>	31/03/2018	Acquisitions	Virt Poste	Cessions M. Rebut	31/03/2019
<b>Marque Matériel.net</b>	<b>8 300</b>				<b>8 300</b>
<b>Contrat Apple</b>	<b>11 584</b>				<b>11 584</b>
<b>Logiciels et autres immob. incorp.</b>	<b>1 512</b>	<b>2 461</b>	<b>2 401</b>	<b>138</b>	<b>6 236</b>
<b>Droit au bail</b>	<b>1 431</b>	<b>50</b>			<b>1 481</b>
<b>Immobilisations incorporelles en cours</b>	<b>3 290</b>	<b>1 871</b>	<b>(1 739)</b>		<b>3 422</b>
<b>Total</b>	<b>26 117</b>	<b>4 383</b>	<b>662</b>	<b>138</b>	<b>31 023</b>

Les immobilisations incorporelles concernent essentiellement la marque Matériel.net d'une valeur de 8,3 millions d'euros amortie sur 10 ans. La durée d'amortissement restante de la marque est de 7 ans (31 mars 2026) et sa valeur nette comptable au 31 mars 2019 s'élève à 5,8 millions d'euros.

Le goodwill constaté suite à l'acquisition du Groupe Olys a été affecté à hauteur de 11,6 millions d'euros au contrat avantageux qui lie la société Olys avec le fournisseur APPLE (voir note 3.2). Cet actif incorporel est

amorti sur une durée de 20 ans et donne ainsi lieu à un amortissement de 579 milliers d'euros par an. Le Groupe n'a pas identifié d'indice de perte de valeur sur cette immobilisation dans la mesure où les conditions actuelles du contrat ne présentent pas d'éléments défavorables par rapport à celles existantes à la date d'acquisition.

L'augmentation des immobilisations incorporelles provient principalement des développements en interne de projets informatiques pour un montant de 2 934 milliers d'euros ainsi que des projets de recherche et développement à hauteur de 1 059 milliers d'euros.

Les projets informatiques mis en service sur l'exercice s'élèvent à 4 518 milliers d'euros.

Les projets de recherches et développement précédemment comptabilisés en immobilisations corporelles ont été reclassés en immobilisations incorporelles sur l'exercice. Suite à l'avancement des projets, il a été évalué une part plus importante de la part incorporelle que de la part corporelle.

Ce reclassement de poste à poste concernant les immobilisations en cours s'élève à 695 milliers d'euros.

L'activation des coûts de développement de projets informatiques et de recherche et développement est présentée en déduction du poste « Autres achats charges externes » du compte de résultat. Sur l'exercice clos au 31 mars 2019, ces coûts de développement s'élèvent à 3 993 milliers d'euros et sont composés essentiellement de coûts externes (2 422 milliers d'euros) et de coûts de personnel (1 571 milliers d'euros).

<i>Amortissements et dépréciations</i>	31/03/2018	Dotations	Reprises	31/03/2019
Marque Matériel.net	1 660	830		2 490
Contrat Apple	0	579		579
Logiciels et autres immob. incorp.	1 002	445	130	1 317
Droit au bail	998	63		1 061
<b>Total</b>	<b>3 661</b>	<b>1 917</b>	<b>130</b>	<b>5 447</b>

### 3.4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

<i>Valeurs brutes</i>	31/03/2018	Acquisitions	Virt Poste	Cessions M. Rebut	31/03/2019
Terrains	3 375	0	0	0	3 375
Constructions	35 094	0	0	0	35 094
Installations et agencements	14 105	3 195	190	105	17 385
Matériel	6 381	163	0	40	6 503
Matériel de transport	337	97	34	62	406
Matériel de bureau et mobilier	6 257	1 692	82	513	7 517
Immobil. Corporelles en cours	1 165	1 634	(1 162)	0	1 636
<b>Total</b>	<b>66 713</b>	<b>6 781</b>	<b>(856)</b>	<b>721</b>	<b>71 918</b>

Les acquisitions des immobilisations corporelles sont principalement liées aux investissements d'aménagement et de mobiliers pour les boutiques de Groupe LDLC Espana situées à Barcelone et Madrid (Espagne) pour 1 272 milliers d'euros, de l'aménagement du nouveau bâtiment de la société Groupe LDLC situé à Limonest à hauteur de 1 236 milliers d'euros, de deux nouvelles boutiques sur la société Olys pour 541

milliers d'euros, de la boutique ADB Limonest pour 410 milliers d'euros et de la boutique de Corneilles pour 250 milliers d'euros.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles en cours au 31 mars 2019 concernent principalement le projet de l'Autostore (système de stockage et robots de manutention) à Gennevilliers à hauteur de 672 milliers d'euros et le projet de réaménagement des locaux situés à Grandchamps des Fontaines à hauteur de 852 milliers d'euros.

<i>Amortissements et dépréciations</i>	31/03/2018	Dotations	Reprises	31/03/2019
<b>Constructions</b>	<b>7 137</b>	<b>1 665</b>	<b>0</b>	<b>8 802</b>
<b>Installations et agencements</b>	<b>9 175</b>	<b>1 149</b>	<b>73</b>	<b>10 251</b>
<b>Matériel</b>	<b>3 748</b>	<b>598</b>	<b>35</b>	<b>4 310</b>
<b>Matériel de transport</b>	<b>191</b>	<b>89</b>	<b>8</b>	<b>272</b>
<b>Matériel de bureau et mobilier</b>	<b>3 871</b>	<b>1 082</b>	<b>469</b>	<b>4 483</b>
<b>Total</b>	<b>24 121</b>	<b>4 583</b>	<b>586</b>	<b>28 118</b>

### 3.5 PARTICIPATIONS, AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

<i>Valeurs brutes</i>	31/03/2018	Virt Poste	Acquis.	Cessions M. Rebut	Dépréciation	31/03/2019
<b>Titres Presse Non Stop</b>	<b>51</b>				<b>38</b>	<b>13</b>
<b>Divers titres</b>	<b>31</b>		<b>10</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>39</b>
<b>Titres IMMO FI 1</b>	<b>348</b>					<b>348</b>
<b>Titres NLCL</b>	<b>1 500</b>					<b>1 500</b>
<b>Titres CG Développement</b>	<b>0</b>		<b>400</b>			<b>400</b>
<b>Dépôts et cautionnements</b>	<b>1 316</b>	<b>(0)</b>	<b>243</b>	<b>187</b>		<b>1 372</b>
<b>Fonds de garantie</b>	<b>324</b>		<b>49</b>	<b>40</b>		<b>333</b>
<b>Prêts</b>	<b>1 413</b>	<b>(0)</b>		<b>117</b>		<b>1 296</b>
<b>Total</b>	<b>4 983</b>	<b>(0)</b>	<b>702</b>	<b>345</b>	<b>39</b>	<b>5 301</b>

En date du 12 décembre 2018, la société Groupe LDLC a acquis 20 % du capital de la société CG Développement. Cette acquisition a été réalisée à hauteur de 400 milliers d'euros.

### 3.6 STOCKS

	Du 01/04/2018 au 31/03/2019			Du 01/04/2017 au 31/03/2018		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
<b>Stocks de marchandises</b>	<b>65 015</b>	<b>1 334</b>	<b>63 681</b>	<b>84 915</b>	<b>1 685</b>	<b>83 230</b>
<b>Total Stocks marchandises</b>	<b>65 015</b>	<b>1 334</b>	<b>63 681</b>	<b>84 915</b>	<b>1 685</b>	<b>83 230</b>
<b>Stocks aut. approvision.</b>	<b>35</b>	<b>2</b>	<b>32</b>	<b>42</b>	<b>0</b>	<b>42</b>
<b>Travaux en cours</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>18</b>	<b>74</b>	<b>0</b>	<b>74</b>
<b>Total Stocks et en-cours</b>	<b>65 067</b>	<b>1 336</b>	<b>63 731</b>	<b>85 031</b>	<b>1 685</b>	<b>83 345</b>

Une dépréciation est appliquée sur les stocks en fonction de l'ancienneté du produit et sur les produits pouvant présenter un risque de mévente et/ou dont la valeur de réalisation serait inférieure au coût d'acquisition.

### 3.7 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2018 au 31/03/2019			Du 01/04/2017 au 31/03/2018		
	Brut	Depr.	Net	Brut	Depr.	Net
Créances clients échues	12 776	1 283	11 493	9 423	1 141	8 281
Créances clients non échues	16 456		16 456	16 333		16 333
<b>Créances clients</b>	<b>29 233</b>	<b>1 283</b>	<b>27 949</b>	<b>25 756</b>	<b>1 141</b>	<b>24 615</b>

Au 31 mars 2019, le Groupe a cédé 4,4 millions d'euros de créances commerciales à Eurofactor. Cette cession de créances est faite sans recours à hauteur de 2,9 millions d'euros qui ont été déconsolidées du bilan. Au 31 mars 2018, le montant cédé représentait 5,3 millions d'euros.

### 3.8 AUTRES CREANCES

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2018 au 31/03/2019			Du 01/04/2017 au 31/03/2018		
	Brut	Depr.	Net	Brut	Depr.	Net
Avances et acomptes	771		771	517		517
Fournisseurs avoirs à recevoir	4 591	75	4 516	3 927	39	3 889
Etat (IS, TVA, autres produits à recevoir)	5 692		5 692	6 544		6 544
Produits à recevoir	264		264	314		314
Retenue garantie Eurofactor	264		264	209		209
Compte courant	151		151	255		255
Débiteurs divers	126		126	50		50
Charges const. d'avance liées aux marchandises	2 893		2 893	2 835		2 835
Autres	15		15	33		33
Charges const. d'avance	2 140		2 140	2 216		2 216
<b>Total</b>	<b>16 908</b>	<b>75</b>	<b>16 833</b>	<b>16 900</b>	<b>39</b>	<b>16 861</b>

L'ensemble des autres créances et comptes de régularisation est à moins d'un an.

Le poste « charges constatées d'avance liées aux marchandises » correspond à des factures de marchandises dont la livraison a été effectuée après la clôture de l'exercice.

### 3.9 IMPOTS DIFFERES

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2018 au 31/03/2019	Du 01/04/2017 au 31/03/2018
<b>Impôts différés actif</b>		
- sur déficits reportés	4 157	1 101
- sur diff. Temp. Et retrait. IFRS	52	278
<b>Total</b>	<b>4 210</b>	<b>1 379</b>
Dont à moins d'un an	2 469	171
Dont à plus d'un an	1 741	1 208

La hausse des impôts différés au 31 mars 2019 provient notamment de l'activation de déficits reportables de la société Groupe LDLC à hauteur de 2 457 milliers d'euros et de la société Groupe LDLC Espana à hauteur de 596 milliers d'euros.

La recouvrabilité de l'impôt différé actif est confortée notamment par les projets de cession de parc immobilier présentés dans la note 2.6 Evénements postérieurs à la clôture.

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2018 au 31/03/2019	Du 01/04/2017 au 31/03/2018
<b>Impôts différés passif</b>		
- sur actif incorporel (marque Matériel.net)	1 539	1 876
- sur actif incorporel (olys)	2 869	3 055
- sur diff. Temp. Et retrait. IFRS	156	200
<b>Total</b>	<b>4 564</b>	<b>5 131</b>
Dont à moins d'un an	0	0
Dont à plus d'un an	4 564	5 131

### 3.10 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Valeurs	Du 01/04/2018 au 31/03/2019			Du 01/04/2017 au 31/03/2018		
	Brutes	Prov.	Nettes	Brutes	Prov.	Nettes
Sous total disponibilités	17 313		17 313	30 757		30 757
Sous total valeurs mob. placem.	2		2	2		2
<b>Total</b>	<b>17 315</b>	<b>0</b>	<b>17 315</b>	<b>30 760</b>	<b>0</b>	<b>30 760</b>

Au 31 mars 2019, la société Groupe LDLC enregistre une forte diminution de sa trésorerie disponible. Cette baisse provient essentiellement des coûts liés aux divers investissements suite aux ouvertures des boutiques de Barcelone et Madrid, du financement des développements informatiques et des projets de recherche et développement, ainsi qu'au remboursement de la dette financière (voir note 1.4).

### 3.11 CAPITAUX PROPRES ET RESULTAT PAR ACTION

#### ✓ Répartition du capital au 31 mars 2019

Au 31 mars 2019, le capital de la société Groupe LDLC est composé de 6 322 106 actions d'un montant nominal de 0,18 €.

Les personnes possédant plus de 5 % des droits de vote ou des actions au 31 mars 2019 sont les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	% détention capital	% détention droit de vote
Laurent de la Clergerie	1 226 746	19,40%	25,35%
Caroline de la Clergerie	628 579	9,94%	12,24%
Olivier de la Clergerie	615 500	9,74%	11,95%
Suzanne de la Clergerie	71 423	1,13%	6,17%

Il est rappelé que les statuts prévoient un droit de vote double lorsque les actions sont détenues depuis plus de 2 ans au nominatif conformément à l'article L225-123 du code du commerce.

	Nombre d'actions	Dont titres auto détenus	Nombre d'AGA
<b>Total au 31 mars 2017</b>	<b>6 322 106</b>	<b>160 643</b>	<b>133 688</b>
<b>Nouvelles actions</b>			
Rachats d'actions (cessions)		531	25 186
Attribution d'actions gratuites		(40 231)	(40 231)
<b>Total au 31 mars 2018</b>	<b>6 322 106</b>	<b>120 943</b>	<b>118 643</b>
<b>Nouvelles actions</b>			
Rachats d'actions (cessions)		48 266	46 318
Attribution d'actions gratuites		(41 731)	(41 731)
<b>Total au 31 mars 2019</b>	<b>6 322 106</b>	<b>127 478</b>	<b>123 230</b>

### ✓ Résultat par action

Le résultat net par action correspond au résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen des actions en circulation au cours de l'exercice.

Le Groupe n'a pas d'action ordinaire dilutive en circulation au cours de la période. Le résultat net dilué par action est donc identique au résultat net par action.

Lorsque le résultat par action est négatif, le résultat dilué par action est identique à ce résultat.

	Du 01/04/2018 au 31/03/2019	Du 01/04/2017 au 31/03/2018
<b>Numérateur</b>		
Résultat net revenant aux actionnaires de la société	(4 264)	5 440
Résultat net pour le calcul du résultat par action dilué	(4 264)	5 440
<b>Dénominateur</b>		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat par action de base	6 194 628	6 201 163
Effet des actions ordinaires dilutives	0	0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat par action dilué	6 194 628	6 201 163
Résultat net par action (en €)	(0,69)	0,88
Résultat net dilué par action (en €)	(0,69)	0,88

### 3.12 PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTROLE

Ce poste s'analyse comme suit :

	Du 01/04/2018 au 31/03/2019	Du 01/04/2017 au 31/03/2018
Solde exercice antérieur	1 928	1 983
Divers mouvements	(60)	(84)
Variation du périmètre	400	28
Transfert pertes minoritaires au groupe	0	0
Quote-part des résultats mis en équivalence	0	0
<b>Total</b>	<b>2 267</b>	<b>1 928</b>

### 3.13 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ce poste s'analyse comme suit :

	Du 01/04/2018 au 31/03/2019					Du 01/04/2017 au 31/03/2018				
	Solde ex. antér.	Prov Risq & Ch Const/ex	Mont. util. /ex.	Mont. non util. rep/ex.	Total	Solde ex. antér.	Prov Risq & Ch Const/ex	Mont. util. /ex.	Mont. non util. rep/ex.	Total
<b>Ind. Fin carrière</b>	<b>2 322</b>	<b>1 216</b>	<b>0</b>	<b>(17)</b>	<b>3 521</b>	<b>1 582</b>	<b>750</b>		<b>(10)</b>	<b>2 322</b>
<b>Litiges prud'homal</b>	<b>57</b>	<b>18</b>	<b>(47)</b>	<b>(5)</b>	<b>23</b>	<b>68</b>	<b>24</b>		<b>(34)</b>	<b>57</b>
<b>Loyer &amp; charges déménagement</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>(18)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>295</b>		<b>(277)</b>		<b>18</b>
<b>Autres provisions</b>	<b>160</b>	<b>51</b>	<b>(138)</b>	<b>(4)</b>	<b>69</b>	<b>196</b>	<b>160</b>	<b>(157)</b>	<b>(39)</b>	<b>160</b>
<b>Total</b>	<b>2 557</b>	<b>1 285</b>	<b>(203)</b>	<b>(26)</b>	<b>3 613</b>	<b>2 141</b>	<b>934</b>	<b>(433)</b>	<b>(84)</b>	<b>2 557</b>

La société n'a pas connaissance au 31 mars 2019 d'événements susceptibles de justifier la constitution de provisions pour risques et charges autres que ceux ayant fait l'objet des provisions suivantes :

#### *Indemnités de fin de carrière*

Les principales hypothèses utilisées au 31 mars 2019 pour le calcul de la provision d'indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

Hypothèses retenues	Au 31 mars 2019	Au 31 mars 2018
<b>Hypothèses économiques</b>		
Taux de croissance des salaires cadres	2,5%	2,5%
Taux de croissance des salaires non cadres	2,5%	2,5%
Taux d'actualisation par référence à l'Iboxx Corporates AA	1,05%	1,37%
Durée moyenne résiduelle d'activité	12 à 23 ans	10 à 18 ans
<b>Hypothèses démographiques</b>		
Age de départ en retraite	60 à 67 ans	60 à 67 ans
Tables de mortalité	Insee 2017	Insee 2017
Turn-over	Taux décroissant selon l'âge et en fonction du nombre réel de démissions au sein de la société	Taux décroissant selon l'âge et en fonction du nombre réel de démissions au sein de la société

- Conventions Collectives applicables :
  - o des entreprises de vente à distance - IDCC 2198
  - o des commerces de détail, de papeterie, fournitures de bureau, de bureautique et informatique et de librairie – IDCC 1539
  - o de l'enseignement privé hors contrat – IDCC 2691
  - o des cadres du bâtiment – IDCC 2420
  - o des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment – IDCC 2609

- des journalistes – IDCC 1480
- de sociétés de conseils – IDCC 1486
- des commerces de détail non alimentaires – IDCC 1517
- de l'électronique, audiovisuel, équipement ménager – IDCC 1686

L'augmentation de la provision de 1 199 milliers se compose de :

- Coût des services rendus et frais : 356 milliers d'euros
- Ecart actuariels comptabilisés en capitaux propres : 843 milliers d'euros

### 3.14 ENDETTEMENT FINANCIER

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2018 au 31/03/2019	Du 01/04/2017 au 31/03/2018
<b>Emprunts</b>	<b>1 697</b>	<b>2 766</b>
Billets financiers	0	0
Dettes sur contrats de location financement	11 748	13 412
<b>A plus de cinq ans</b>	<b>13 445</b>	<b>16 177</b>
Emprunts	4 494	16 148
Billets financiers	0	0
Dettes sur contrats de location financement	3 288	3 161
<b>Entre trois et cinq ans</b>	<b>7 782</b>	<b>19 310</b>
Emprunts	6 380	33 141
Billets financiers	0	0
Dettes sur contrats de location financement	3 075	2 979
<b>Entre un et trois ans</b>	<b>9 455</b>	<b>36 120</b>
<b>Total des dettes financières long terme</b>	<b>30 682</b>	<b>71 607</b>
Emprunts	45 467	9 003
Billets financiers	0	0
Intérêts courus/emprunt	29	27
Créances clients cédées Eurofactor	0	0
Dettes sur contrats de location financement	1 459	1 416
<b>A moins d'un an</b>	<b>46 956</b>	<b>10 446</b>
<b>Total des dettes financières court terme</b>	<b>46 956</b>	<b>10 446</b>
<b>Total des dettes financières</b>	<b>77 638</b>	<b>82 053</b>
Dépôts reçus en garantie	0	0
Banques	852	616
Concours bancaires	0	1
Comptes courants	308	491
Dividendes à payer	0	0
<b>Endettement financier</b>	<b>78 797</b>	<b>83 161</b>

#### Crédits long terme

Le 31 mars 2016 la société Groupe LDLC a contracté un emprunt de 23 millions d'euros aux fins de financer partiellement l'acquisition de Matériel.net et des frais y afférents. Cet emprunt est remboursable sur une durée de 7 ans au taux Euribor 3 mois auquel s'ajoute une marge prêt d'acquisition qui sera réajustée annuellement en fonction du niveau de ratio de levier.

Le 19 janvier 2018 la société Groupe LDLC a contracté deux emprunts d'un montant respectif de 10 millions d'euros et 5,3 millions d'euros aux fins de financer l'acquisition de la société Olys ainsi que des frais y afférents.

Concernant l'emprunt de 10 millions d'euros, un avenant n° 2 au contrat de crédit en date du 31 mars 2016 a été signé le 19 janvier 2018. La durée de remboursement a été alignée avec le prêt relatif à l'acquisition 2016. Le dernier remboursement devra intervenir au 31 mars 2023. Les conditions du prêt de 23 millions d'euros s'appliquent de manière identique à celui de 10 millions d'euros.

Ces emprunts de 23 millions d'euros et 10 millions sont assortis également d'un crédit renouvelable de 15 millions d'euros utilisable par tirage d'un montant minimum de 1 million d'euros destiné à financer partiellement les besoins en fonds de roulement de la société Groupe LDLC et de ses filiales. Le crédit renouvelable est rémunéré sur la base du taux Euribor auquel s'ajoute une marge crédit renouvelable qui sera réajustée annuellement en fonction du ratio de levier. Au 31 mars 2019, ce crédit est utilisé à hauteur de 15 millions d'euros.

Pour couvrir les intérêts de ces emprunts à taux variable relatifs aux acquisitions 2016 et 2018, des contrats de SWAP ont été souscrits.

L'avenant au contrat de crédit qui intègre l'acquisition de 2016 et 2018 est assorti de respect de « ratios bancaires » (ratios, limites d'investissements...) dont le non-respect peut entraîner, sous certaines conditions le remboursement anticipé.

Ces « ratios bancaires » sont basés contractuellement sur les comptes consolidés et sont testés semestriellement.

Le contrat de crédit comporte deux ratios bancaires financiers basés contractuellement sur les comptes consolidés et qui sont testés semestriellement :

- Un ratio de levier : ce ratio est défini comme les « dettes financières nettes consolidées » divisé par l'« EBE consolidé retraité » (soit le résultat opérationnel courant du Groupe augmenté des dotations nettes aux amortissements et provisions incluent dans le résultat opérationnel courant)
- Un ratio de gearing : ce ratio est défini comme les « dettes financières nettes consolidées » divisé par les « fonds propres consolidés » (y compris les minoritaires)

Le contrat de crédit comporte également une limite d'investissements à respecter par les membres du Groupe.

Les ratios bancaires du Contrat de Crédit ne sont pas respectés au 31 mars 2019 et les dettes adossées ont été reclassées en court terme pour un montant de 35,4 millions d'euros dans le bilan du 31 mars 2019. Une lettre de waiver a été signée à la date d'arrêté des comptes, marquant l'accord à l'unanimité du pool bancaire de ne pas se prévaloir du non-respect des ratios bancaires requis au 31 mars 2019 renonçant ainsi à l'exigibilité immédiate de la dette.

L'emprunt de 5,3 millions d'euros est remboursable sur une durée de 7 ans au taux fixe de 1 31 % l'an avec un différé d'amortissement des 8 premiers trimestres. Le premier versement comprenant l'amortissement du capital et le paiement des intérêts est fixé au 30 avril 2020 et le dernier le 31 janvier 2025.

Les emprunts de 23 millions d'euros et 10 millions d'euros figurant au bilan sont enregistrés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour un montant respectif de 13,1 millions d'euros et 7,3 millions d'euros, ce qui correspond aux emprunts souscrits net des frais d'émission. La charge d'intérêt est calculée en appliquant le taux d'intérêt effectif intégrant les frais d'émission.

Les autres emprunts souscrits au cours de l'exercice sont les suivants :

- deux emprunts, de 2,5 millions d'euros chacun, souscrits respectivement en septembre et octobre 2018 par la société Groupe LDLC afin de financer les investissements du Groupe.

- un emprunt de 900 milliers d'euros souscrit en mars 2019 par la société Groupe LDLC afin de financer le BFR du Groupe.
- un emprunt de 500 milliers d'euros souscrit en avril 2018 par la société Olys pour financer le rachat des parts minoritaires de BIMP EDUCATION qui représentent 40 % du capital.

Par ailleurs, suite à la signature en mars 2017 d'un nouveau contrat d'affacturage déconsolidant avec Eurofactor, les créances cédées n'apparaissent donc plus au bilan de la société Groupe LDLC (cf. note 3.7).

#### Crédits court terme

Les ouvertures de crédit sont rémunérées pour une durée indéterminée sur la base des taux suivants s'élevant, selon les établissements financiers, à :

- Euribor 3 M + 0,80 % à Euribor 3 M + 3,5 %
- Eonia + 1 %

Les autorisations de découverts accordées au Groupe s'élèvent à 10,77 millions d'euros au 31 mars 2019.

#### Dettes sur contrats de location financement

Les dettes sur contrats de location financement concernent principalement l'activation du nouveau siège social de Groupe LDLC situé sur Limonest, pour lequel l'échéancier prévoit un remboursement de 22 millions d'euros sur 12 ans et se termine donc d'ici le 31 juillet 2029. L'encours global de la dette est de 19,5 millions d'euros au 31 mars 2019.

Les loyers trimestriels sont fixes sur 12 mois, ils sont revalorisés le 31 juillet de chaque année, et s'élèvent à 1,7 million d'euros pour la deuxième année.

La valeur nette comptable du bien est de 20,7 millions d'euros au 31 mars 2019.

À l'expiration du contrat de location financement, le prix de levée d'option d'achat est de 2 millions d'euros.

L'ensemble des engagements liés au contrat de location financement est repris dans la note 5.2.3.

Au 31 mars 2019, la dette financière globale sur biens immobiliers concernant les bâtiments à usage d'exploitation s'élève à 24,2 millions d'euros.

### 3.15 INSTRUMENTS FINANCIERS

Ce poste se décompose comme suit :

Date souscription	Date de maturité	Type de contrat	Notionnel couvert	Mark to Market	Solde en capitaux propres	Solde en résultat
18/03/2014	18/12/2024	SWAP	2 100 000	106 627	106 627	
30/06/2016	31/03/2021	SWAP	13 142 857	9 210		9 210
31/03/2018	31/03/2023	SWAP	7 272 727	35 492		35 492
<b>Total</b>				<b>151 329</b>	<b>106 627</b>	<b>44 702</b>

En juin 2016, la société Groupe LDLC a signé un contrat de Swap de taux qui a pour vocation à couvrir le risque lié à la variation du taux d'emprunt de 23 millions d'euros. Suite à l'acquisition de janvier 2018, qui a donné lieu à la signature de l'avenant n°2 du crédit signé en mars 2016 et auquel s'est rajouté un emprunt de 10 millions d'euros un nouveau contrat de Swap a été signé en mars 2018.

Les actifs et passifs courants et non courants sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Au 31 mars 2019		Ventilation par classification comptable			
	Valeur comptable	Valeur de marché	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Prêts et créances	Coût amorti
<b>Actif non courant</b>						
Participations	2 300	2 300		2 300		
Autres actifs financiers non courants	3 001	3 001			3 001	
<b>Actif courant</b>						
Clients et comptes rattachés	27 949	27 949			27 949	
Autres créances courantes	6 108	6 108			6 108	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 315	17 315	17 315			
<b>Passif non courant</b>						
Emprunts et dettes financières non courantes	30 682	30 682				30 682
<b>Passif courant</b>						
Emprunts et dettes financières courantes	48 115	48 115				48 115
Fournisseurs et comptes rattachés	64 499	64 499				64 499
Autres dettes courantes	7 067	7 067				7 067

	Au 31 mars 2018		Ventilation par classification comptable			
	Valeur comptable	Valeur de marché	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente *	Prêts et créances	Coût amorti
<b>Actif non courant</b>						
Participations	1 928	1 928		1 928		
Autres actifs financiers non courants	3 054	3 054			3 054	
<b>Actif courant</b>						
Clients et comptes rattachés	24 615	24 615			24 615	
Autres créances courantes	5 267	5 267			5 267	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	30 760	30 760	30 760			
<b>Passif non courant</b>						
Emprunts et dettes financières non courantes	71 607	71 607				71 607
<b>Passif courant</b>						

<b>Emprunts et dettes financières courantes</b>	<b>11 554</b>	<b>11 554</b>	<b>11 554</b>
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>78 573</b>	<b>78 573</b>	<b>78 573</b>
<b>Autres dettes courantes</b>	<b>4 997</b>	<b>4 997</b>	<b>4 997</b>

\* les éléments présentés en « actifs disponibles à la vente » ont été classés en « juste valeur par capitaux propres » au 31 mars 2019.

Les actifs financiers comprennent les participations, les actifs courants représentant les créances d'exploitation (hors créances fiscales et sociales, et charges constatées d'avance).

La juste valeur des créances clients et autres créances courantes (actifs détenus jusqu'à l'échéance) est équivalente à leur valeur comptable compte tenu de leur échéance à court terme.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires et les dettes d'exploitation (hors dettes fiscales et sociales, et produits constatés d'avance).

La SCI DOMIMO 2 a signé un contrat de Swap de taux en mars 2014. Ce contrat a pour vocation à couvrir le risque lié à la variation du taux d'emprunt variable.

Conformément à la norme IFRS 9, une documentation détaillée a été réalisée pour désigner la relation de couverture de flux futurs de trésorerie permettant de prouver le respect des critères de la norme, à savoir :

- Description de la stratégie
- Démonstration de l'efficacité de la couverture
- Caractère hautement probable des flux de trésorerie
- Méthodologie de l'efficacité,
- Détermination de la périodicité des tests d'efficacité

La valorisation de ces instruments financiers a été réalisée sur le principe du dérivé hypothétique, ce qui permet une détermination précise et rigoureuse de la part efficace et de la part inefficace.

Le dérivé hypothétique résulte d'une combinaison entre les caractéristiques du sous-jacent retenues dans la relation de la couverture ainsi que celles de l'instrument de couverture.

La réalisation de tests rétrospectifs, prospectifs sont qualifiés d'efficaces s'ils sont situés dans une fourchette de 80 % à 125 %.

Il en a résulté la comptabilisation des instruments dérivés de couverture à leur juste valeur, avec pour impact sur les capitaux propres un montant de 107 milliers d'euros et en résultat de 45 milliers d'euros.

### 3.16 EXPOSITION AUX RISQUES DE TAUX D'INTERETS

L'exposition au risque de taux d'intérêt est composée de passifs financiers à taux variable exposés à un risque de cash-flow comme suit :

	Echéancier au 31/03/2019		
	Moins d'un an	Un à cinq ans	Plus de cinq ans
Autres dettes financières	37 211	2 383	277
<b>PASSIFS FINANCIERS A TAUX VARIABLE</b>	<b>37 211</b>	<b>2 383</b>	<b>277</b>

	Echéancier au 31/03/2018		
	Moins d'un an	Un à cinq ans	Plus de cinq ans
Autres dettes financières	6 122	24 152	646
<b>PASSIFS FINANCIERS A TAUX VARIABLE</b>	<b>6 122</b>	<b>24 152</b>	<b>646</b>

#### Analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt

Sur la base des éléments présentés ci-dessus, une variation de 0,50 points de base des taux d'intérêt aurait un impact sur l'exposition nette du Groupe, en année pleine de 318 milliers d'euros sur le résultat consolidé avant impôt du Groupe au 31 mars 2019.

Pour couvrir les intérêts d'emprunts à taux variable, trois contrats de Swap ont été mis en place (voir note 3.15). Ces contrats sont qualifiés de couverture de flux de trésorerie au sens de la norme IFRS 9.

Au 31 mars 2019	Impact résultat
Variation de + 0,5 points de base	(318)
Variation de - 0,5 points de base	318

Les chiffres indiquant une variation négative correspondent à une charge financière.

### 3.17 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2018 au 31/03/2019	Du 01/04/2017 au 31/03/2018
Fournisseurs	51 614	65 713
Fournisseurs effets à payer	10 397	8 634
Fournisseurs factures non parvenues	2 488	4 226
<b>Total</b>	<b>64 499</b>	<b>78 573</b>

Les échéances de la totalité des dettes fournisseurs et comptes rattachés sont à moins d'un an.

### 3.18 AUTRES DETTES

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2018 au 31/03/2019	Du 01/04/2017 au 31/03/2018
Avances et acomptes reçus sur commandes	2 942	1 990
Dettes envers le personnel	6 541	6 144
Dettes envers les organismes sociaux	3 231	3 471
Etat (impôt sur les bénéfices, TVA, autres)	7 369	6 231
Clients autres avoirs	3 305	2 449
Dettes diverses	820	558
Produits constatés d'avance	2 537	2 741
<b>Total</b>	<b>26 745</b>	<b>23 584</b>

Les échéances de la totalité des autres dettes sont à moins d'un an.

Le poste « produits constatés d'avance » correspond essentiellement à l'étalement des garanties clients et au retraitement des deux derniers jours de chiffre d'affaires.

### 3.19 TABLEAU DES PARTIES LIEES

Ce poste se décompose comme suit :

	au 31/03/2018			Du 01/04/2017		
	au 31/03/2018			au 31/03/2018		
	Participations			Participations		
	brut	dépr.	net	brut	dépr.	net
Immobilisations financières	2 307	(39)	2 267	1 929	(2)	1 928
Clients et cptes rattachés	136	0	136	60	0	60
Autres créances	150	0	150	150	0	150
Comptes de régularisation	0	0	0	0	0	0
<b>Total actif</b>	<b>2 593</b>	<b>(39)</b>	<b>2 553</b>	<b>2 139</b>	<b>(2)</b>	<b>2 138</b>
Dettes financières	0	0	0	0	0	0
Dettes frs et cptes ratt.	(172)	0	(172)	(117)	0	(117)
Autres dettes	(178)	0	(178)	(179)	0	(179)
Comptes de régularisation	0	0	0	0	0	0
<b>Total passif</b>	<b>(349)</b>	<b>0</b>	<b>(349)</b>	<b>(296)</b>	<b>0</b>	<b>(296)</b>

Les immobilisations financières correspondent principalement aux titres NLCL pour 1 500 milliers d'euros et 400 milliers pour les titres de CG Développement. Les dépréciations concernent les titres Phox et Presse non Stop.

Les créances clients sont composées des créances NLCL et CG Développement dans les comptes des sociétés DLP Connect, Anikop et Groupe LDLC.

Les autres créances concernent le compte courant NLCL.

Les dettes fournisseurs sont composées essentiellement de Phox pour 112 milliers d'euros et CG Développement pour 35 milliers d'euros.

Les autres dettes proviennent du compte courant d'associé entre Groupe LDLC et la SCI Immo Fi.

## 4 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### 4.1 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	Du 01/04/2018 au 31/03/2019			Du 01/04/2017 au 31/03/2018		
	France métropole	Export	Total	France métropole	Export	Total
Vente m/ses	426 745	57 762	484 507	389 065	59 064	448 129
Prest. vendues*	18 283	4 704	22 987	16 109	7 862	23 972
<b>Total</b>	<b>445 028</b>	<b>62 465</b>	<b>507 494</b>	<b>405 174</b>	<b>66 926</b>	<b>472 101</b>

\* Les prestations vendues correspondent notamment aux frais de port.

Au 31 mars 2019, 88 % du chiffre d'affaires est réalisé en France Métropole contre 86 % au 31 mars 2018.

### 4.2 EFFECTIFS ET CHARGES DE PERSONNEL

	Du 01/04/2018 au 31/03/2019	Du 01/04/2017 au 31/03/2018
Salaires et traitements (a)	35 750	25 110
Charges sociales	15 101	10 742
Participation des salariés aux résult. entreprises	0	239
<b>Total</b>	<b>50 851</b>	<b>36 092</b>
Effectif salariés moyen	1 085	829
Dont non cadres	722	572
Dont cadres	311	216
Dont intérimaires	51	41

(a) Dont dotation pour provision des indemnités de fin de carrière à hauteur de 371 milliers d'euros pour l'exercice clos au 31 mars 2019 contre 51 milliers d'euros pour l'exercice clos au 31 mars 2018.

La hausse des charges de personnel provient du Groupe Olys à hauteur de 10,1 millions d'euros.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) est assis sur les rémunérations inférieures ou égales à 2.5 fois le Smic versées sur l'exercice. Son taux est de 6% au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le CICE est supprimé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et est remplacé par un nouvel allègement des charges sociales.

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel pour 1,1 million d'euros.

Le CICE est utilisé pour améliorer la compétitivité de la société, notamment au travers d'actions en matière d'investissement de modernisation, de recrutement et formation, ainsi que de dépenses en matière d'hygiène et de sécurité au travail.

Information sur les plans d'attribution d'actions gratuites				
	09/07/2014	29/06/2017	13/11/2017	23/02/2018
En cours				
<b>Date d'attribution</b>				
<b>Nombre total d'actions attribuées gratuitement</b>	<b>161 746</b>	<b>10 000</b>	<b>2 000</b>	<b>35 000</b>
<b>Date d'acquisition des actions</b>	29 558 actions au 08/07/2016	1 000 actions au 29/06/2019	13/11/2019	10 000 actions au 23/02/2020
	40 231 actions au 08/07/2017	1 000 actions au 29/06/2020		12 500 actions au 23/02/2021
	40 231 actions au 08/07/2018	2 000 actions au 29/06/2021		12 500 actions au 23/02/2022
	51 726 actions au 08/07/2019	3 000 actions au 29/06/2022		
		3 000 actions au 29/06/2023		
<b>Période de conservation</b>	<b>2 ans</b>	<b>2 ans</b>	<b>2 ans</b>	<b>1 an</b>

### **PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS**

Les avantages accordés sous forme d'attributions gratuites d'actions sont évalués à la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres.

Selon la norme IFRS 2 ces avantages sont comptabilisés en contrepartie des capitaux propres en 'Charges de Personnel' linéairement étalées sur la période d'acquisition, car il s'agit de plans « equity settled ».

Attribution du 9 juillet 2014 de 161 746 actions existantes de Groupe LDLC qui ne deviendra définitive qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux à cinq ans, les bénéficiaires devant ensuite conserver les actions ainsi attribuées pendant deux années. La juste valeur unitaire de ces actions s'élève à 13,98 euros.

- Attribution du 30 septembre 2016 de 1 500 actions existantes de Groupe LDLC qui ne deviendra définitive qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, les bénéficiaires devant ensuite conserver les actions ainsi attribuées pendant deux années. La juste valeur unitaire de ces actions s'élève à 32,20 euros.

- Attribution du 29 juin 2017 de 10 000 actions existantes de Groupe LDLC qui ne deviendra définitive qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux à six ans, les bénéficiaires devant ensuite conserver les actions ainsi attribuées pendant deux années. La juste valeur unitaire de ces actions s'élève à 28,49 euros.

- Attribution du 13 novembre 2017 de 2 000 actions existantes de Groupe LDLC qui ne deviendra définitive qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, les bénéficiaires devant ensuite conserver les actions ainsi attribuées pendant deux années. La juste valeur unitaire de ces actions s'élève à 19,55 euros.

- Attribution du 23 février 2018 de 35 000 actions existantes de Groupe LDLC qui ne deviendra définitive qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux à quatre ans, les bénéficiaires devant ensuite conserver les actions ainsi attribuées pendant une année. La juste valeur unitaire de ces actions s'élève à 17,94 euros.

L'attribution de ces actions est soumise à une condition de présence, sauf pour le plan d'attribution du 9 juillet 2014, mais n'est pas soumise à une condition de performance.

Le départ sur l'exercice de l'un des bénéficiaires de plan d'attribution d'actions justifie l'annulation d'un plan de 35 000 actions dont la juste valeur unitaire était de 17,94 euros.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019, cet avantage représente une charge de personnel d'un montant de 514 milliers d'euros.

Sur l'exercice clos au 31 mars 2019, 41 731 actions ont été attribuées définitivement.

#### 4.3 DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

	Du 01/04/2018 au 31/03/2019	Du 01/04/2017 au 31/03/2018
<b>Dot. et rep. aux amortissements des immobilisations</b>	<b>(6 510)</b>	<b>(4 503)</b>
<b>Dot. et rep. aux provisions pour dépréciation des stocks</b>	<b>349</b>	<b>(235)</b>
<b>Dot. et rep. aux prov. pour dépréc. des créances clients</b>	<b>(142)</b>	<b>53</b>
<b>Dot. et rep. aux prov. pour dépréc. de compte courant</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dot. et rep. aux provisions pour garantie clients</b>	<b>100</b>	<b>23</b>
<b>Dotations et reprises diverses</b>	<b>27</b>	<b>290</b>
<b>Total dotations et reprises aux amort. et aux provisions</b>	<b>(6 176)</b>	<b>(4 372)</b>

Les chiffres en (-) correspondent à une charge.

La hausse des dotations et reprises des immobilisations s'explique essentiellement à hauteur de :

- 579 milliers d'euros de l'affectation partielle du goodwill au contrat Apple
- 202 milliers d'euros des projets internes immobilisés
- 800 milliers d'euros correspondant à l'amortissement du nouveau siège social pour une année complète, contre 534 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent
- 745 milliers d'euros du Groupe Olys

#### 4.4 AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPERATIONNELS

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2018 au 31/03/2019	Du 01/04/2017 au 31/03/2018
<b>Valeur nette comptable des immob. cédées</b>	<b>67</b>	<b>55</b>
<b>Charges opérationnelles diverses</b>	<b>0</b>	<b>1 528</b>
<b>Total autres charges opérationnelles</b>	<b>67</b>	<b>1 583</b>
<b>Produits / cessions immobilisations</b>	<b>11</b>	<b>10</b>
<b>Produits opérationnels divers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total autres produits opérationnels</b>	<b>11</b>	<b>10</b>
<b>Total autres charg. et prod. opérationnels</b>	<b>(56)</b>	<b>(1 573)</b>

Sur l'exercice précédent, les charges opérationnelles diverses intégraient à hauteur de 1 238 milliers d'euros le montant réglé à l'administration fiscale suite à un contrôle fiscal.

## 4.5 RESULTAT FINANCIER

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2018 au 31/03/2019	Du 01/04/2017 au 31/03/2018
Intérêts des emprunts	(1 653)	(956)
Intérêts bancaires	(178)	(116)
Intérêts compte courant	(1)	0
Commissions de financement	(26)	(22)
Intérêts divers	0	0
<b>Coût de l'endettement financier</b>	<b>(1 858)</b>	<b>(1 094)</b>
Charges et produits nets/cessions VMP	0	0
Dotation et reprise de provisions pour dépréciation d'éléments financiers	(38)	42
Autres charges et produits financiers	53	69
<b>Autres charges et produits financiers</b>	<b>16</b>	<b>111</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(1 843)</b>	<b>(983)</b>

Au 31 mars 2019, le poste d'intérêts d'emprunts (voir note 3.14) comprend à hauteur de :

- 474 milliers d'euros le coût de l'emprunt de 23 millions d'euros qui a permis de financer en partie l'acquisition du Groupe Matériel.net
- 323 milliers d'euros le coût des emprunts de 15,3 millions d'euros qui ont permis de financer l'acquisition de la société Olys
- 310 milliers d'euros le coût du crédit renouvelable

La forte augmentation s'explique principalement par le coût des emprunts de 15,3 millions d'euros qui est pris en compte au 31 mars 2019 pour une année pleine contre deux mois sur l'exercice précédent et un réajustement de la marge prêt d'acquisition de l'emprunt de 23 millions d'euros et de la marge du crédit renouvelable conformément au contrat de crédit (voir note 3.14).

## 4.6 IMPOT

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2018 au 31/03/2019	Du 01/04/2017 au 31/03/2018
Résultat net part du groupe	(4 264)	5 440
(Charge) Produit d'impôt courant	202	(1 681)
(Charge) Produit d'impôt différé	1 644	(589)
Résultat des sociétés mises en équivalence	0	0
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(6 109)</b>	<b>7 710</b>
<b>Taux d'impôt théorique</b>	<b>34,43%</b>	<b>34,43%</b>
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>2 104</b>	<b>(2 655)</b>
Différences permanentes (a)	222	355
Classification de la CVAE en impôts	(520)	(558)
Classification du CIR	85	0
Crédits d'impôts	202	70
Impact changement de taux (b)	(346)	156
Autres impacts	98	196
Impôt sur dividendes	0	166
<b>Charge d'impôt réelle</b>	<b>1 845</b>	<b>(2 270)</b>

(a) Dont Crédit Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi non imposable à hauteur de 1,1 million d'euros en base.

(b) Correspond à l'abaissement du taux d'IS à 25% à l'horizon 2022.

Le taux d'impôt applicable en France est le taux de base de 33,33 % pour les sociétés intégrées fiscalement augmenté de la contribution sociale de 3,3 %, soit respectivement 34.43%. La loi de finance 2018 engendre une baisse progressive du taux normal de l'impôt sur les sociétés de 31 % pour parvenir à 25 % en 2022 sur tous les bénéficiaires de toutes les entreprises.

Le taux d'impôt applicable en Espagne est le taux de base de 25 %.

La charge d'impôt nette du Groupe tient compte de cette baisse, par l'application d'une taxation de 25% augmentée de la contribution de 3,3 % pour les principaux éléments dont l'imposition est à échéance 2022 et au-delà.

Par cohérence avec le traitement de taxes analogues au regard de la norme IAS 12, la CVAE est comptabilisée en « impôt sur le résultat ».

## 4.7 CONVENTION D'INTEGRATION FISCALE

Les sociétés Groupe LDLC, Hardware.fr, Nemeio bénéficient du régime des groupes de sociétés depuis le 1<sup>er</sup> avril 2004 et la société LDLC Distribution depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013.

Les sociétés LDLC Villefranche et L'École LDLC sont intégrées fiscalement depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015.

Les sociétés LDLC Bordeaux, LDLC Villeurbanne, LDLC Lille V2 et Campus 2017 sont intégrées fiscalement depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016.

Les sociétés LDLC Lyon 7, LDLC Corneilles, ADB Limonest, Domimo 2 et Domimo 3 sont intégrées fiscalement depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017.

Les sociétés LDLC 7, LDLC 8, LDLC 9, LDLC 10, LDLC 11, LDLC 12, LDLC 13 et Olys sont intégrées fiscalement depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018

Au 1<sup>er</sup> avril 2018, la société Domisys est sortie du périmètre d'intégration fiscale suite à sa fusion avec Groupe LDLC.

La société Groupe LDLC est la tête du Groupe d'intégration fiscale.

La convention d'intégration fiscale prévoit que chaque filiale intégrée supporte un impôt égal à celui dont elle aurait dû s'acquitter en l'absence d'intégration.

L'intégration fiscale a généré une économie d'impôt de 330 milliers d'euros sur l'exercice clos au 31 mars 2019.

## 5. AUTRES NOTES ANNEXES

### 5.1 REMUNERATIONS

	Du 01/04/2018 au 31/03/2019	Du 01/04/2017 au 31/03/2018
<b>AVANTAGES A COURT TERME</b>		
Rémunérations fixes	522	604
Rémunérations variables	140	728
<b>AUTRES AVANTAGES</b>		
	0	342
Rémunérations payées en actions (attribution d'actions gratuites)		
<b>Total rémunérations et avantages accordés aux dirigeants</b>	<b>662</b>	<b>1 674</b>

La totalité des sommes correspond à des avantages à court terme (rémunération fixe + variable).

### 5.2 ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### 5.2.1 ENGAGEMENTS DONNES

- ✓ Nantissement des parts sociales Domimo 2 et Domimo 3 en garantie du prêt de 23 millions d'euros.

- ✓ Nantissement de premier rang sur le fonds de commerce dont l'activité consiste notamment dans l'activité de commerce de détail via la vente à distance de matériel informatique sous la marque Matériel.Net pour sûreté et garantie de toutes les sommes en principales dues au titre du contrat de crédits d'un montant maximum en principal de 38 millions d'euros.
- ✓ Nantissement des titres Olys en garantie du prêt d'acquisition 2018 de 10 millions d'euros.  
  
Au titre du contrat de crédit-bail immobilier signé entre Finamur, Groupe LDLC et Campus 2017 en date du 30 novembre 2015 :
- ✓ Nantissement de l'intégralité des actions détenues par Groupe LDLC dans le capital de Campus 2017 soit 150 actions représentant 100 % du capital social et des droits de vote au profit de Finamur pour un montant de 22 millions d'euros.
- ✓ Engagement de non-cession des actions que Groupe LDLC détient dans le capital de Campus 2017 sans accord préalable et écrit de Finamur.
- ✓ Cautionnement personnel et solidaire de Groupe LDLC au profit de Campus 2017 et au bénéfice de Finamur jusqu'à la fin de la douzième année suivant la prise d'effet du contrat de crédit-bail à hauteur de 3 millions d'euros pendant les trois premières années puis à hauteur de 2 millions d'euros.
- ✓ Nantissement de la créance de prêt de 1,5 millions d'euros par Campus 2017 au profit de Finamur en garantie du paiement des loyers.
- ✓ Cession des créances professionnelles nées et à naître dont Campus 2017 est ou sera propriétaire à l'encontre de tout occupant à quelque titre que ce soit et notamment de l'emprunteur au titre du contrat de sous location d'une durée ferme de dix ans en date du 30 novembre 2015.
- ✓ Campus 2017 a pris un engagement de ne consentir aucun nantissement, ni aucune cession ou délégation, autre que la cession de créances professionnelles consenties au profit de Finamur et portant sur les créances nées et à naître dont Campus 2017 est ou sera propriétaire à l'encontre de tout occupant à quelque titre que se soit et notamment de la société Groupe LDLC au titre du contrat de sous-location d'une durée ferme de dix ans en date du 30 novembre 2015 ou de toute autre sous-locataire à venir.
- ✓ Campus 2017 a pris un engagement de ne nantir ni son fonds de commerce, ni aucun des éléments le composant, sans avoir obtenu l'accord préalable et par écrit de Finamur.
- ✓ Privilège de prêteur de deniers consenti par Domimo 3 sur un immeuble commercial situé 188 bis, route de Rennes 44300 Nantes, en garantie du prêt conclu entre Domimo 3 et Crédit Industriel de l'Ouest en date du 15 mai 2008.
- ✓ Délégation de loyer consentie par Domimo 3 en garantie du prêt conclu entre Domimo 3 et Crédit Industriel de l'Ouest en date du 15 mai 2008.
- ✓ Gages, nantissements, inscriptions de privilèges ou autres droits réels consentis par Domimo 2 sur ses éléments d'actifs, en garantie du prêt conclu entre Domimo 2 et Oseo Financement en date du 29 février 2008 :
  - privilège de prêteur de deniers consenti par Domimo 2 à hauteur de 448 milliers d'euros
  - cession en pleine propriété à titre de garantie des loyers à provenir du bail au profit de la société Groupe LDLC, en concurrence avec la banque Tameaud

- hypothèque de premier rang à inscrire à hauteur de 3,6 millions d'euros sur un immeuble sis à Grandchamp des Fontaines (44119) Zac de l'Erette, cadastré section ZB, numéros 116,117 et 119
- ✓ Hypothèque consentie par Domimo 2 à concurrence de 2,6 millions d'euros sur un immeuble sis Zac Erette, rue Olivier de Serres, 44119 Grandchamps des Fontaines, parcelle ZB – 116 -117 – 119, en garantie du prêt conclu entre Domimo 2 et Crédit Industriel de l'Ouest en date du 7 juillet 2010.
- ✓ Gages, nantissements, inscriptions de privilèges ou autres droits réels consentis par Domimo 2 sur ses éléments d'actifs en garantie du prêt conclu entre Domimo 2, LCL et Oseo, en date du 18 décembre 2012 :
  - hypothèque de premier rang à hauteur de 1,1 million d'euros sur un immeuble sis à Grandchamps des Fontaines (44119), rue Olivier de Serres, Zac de l'Erette, cadastré section ZB sous le numéro 121
  - hypothèque de deuxième rang à hauteur de 1,1 million d'euros sur un immeuble sis à Grandchamps des Fontaines (44119), rue Olivier de Serres, Zac de l'Erette, cadastré section ZB sous les numéros 116, 117 et 119
  - cession en pleine propriété des loyers à provenir du bail au profit de Groupe LDLC
- ✓ Caution solidaire à hauteur de 30 % de l'encours du crédit consentie par Groupe LDLC en garantie du prêt conclu entre Oseo, et Domimo 2, soit 321,6 milliers d'euros au 31 mars 2019.
- ✓ Caution solidaire à hauteur de 79 milliers d'euros consentie par la société Groupe LDLC à Monsieur SOUBIE Jean-Pierre, propriétaire des locaux situé au 24 rue Berthome à Villemonble (93250).
- ✓ La société Groupe LDLC s'est portée caution de la société LDLC Lille V2 à hauteur de 39 milliers d'euros pour le bail commercial signé le 31/08/2017 entre la SCI IMMOCROUS, bailleur et la société LDLC Lille V2.
- ✓ Mise en place sur l'exercice d'un contrat de partenariat avec l'ASVEL pour une durée de 10 ans. En vertu d'une clause de confidentialité, le montant de l'engagement n'est pas communiqué.
- ✓ Nantissement du fonds de commercialisation de l'établissement Olys situé au 67 rue Vendôme 69006 Lyon au profit de la Société Générale en garantie d'un prêt de 270 milliers d'euros.
- ✓ Nantissement du fonds de négoce de l'établissement Olys situé à la ZAC de Chauteufarine 25000 Besançon au profit de la Société Générale en garantie d'un prêt de 260 milliers d'euros.
- ✓ Nantissement du fonds de négoce de l'établissement Olys situé au 7 rue de la Poste 74000 Annecy au profit de la Société Générale en garantie d'un prêt à hauteur de 251 milliers d'euros.
- ✓ Nantissement du fonds de négoce de l'établissement Olys situé au 7 rue de la Poste 74000 Annecy au profit de la Société Générale en garantie d'un prêt à hauteur de 125 milliers d'euros et présentant un solde de 44,5 milliers d'euros.
- ✓ Nantissement du fonds de négoce de l'établissement Olys situé au 4 rue du Commandant Dubois 69003 Lyon au profit de Crédit Coopératif en garantie d'un prêt à hauteur de 600 milliers d'euros.

- ✓ Nantissement de 153 000 actions détenues par Olys dans le capital de Mac And Co Digital représentant 153 000 euros, soit 51% du capital social et des droits de votes au profit de la Société Générale en garantie d'un prêt à hauteur de 150 milliers d'euros.
- ✓ Nantissement du fonds de commerce de l'établissement Olys situé au Centre commercial Carré Jaude, 2 rue Giscard de la Tour Fondue 63000 Clermont Ferrand au profit de la Société Générale en garantie d'un prêt à hauteur de 345 milliers d'euros.
- ✓ Nantissement du fonds de commerce de l'établissement Olys situé au Centre Commercial Grand V, 117 Traverse de la Montre 13011 Marseille, au profit de la Société Générale en garantie d'un prêt à hauteur de 92 milliers d'euros.
- ✓ Nantissement du fonds de négoce de l'établissement Olys situé au 39 rue René Fonck Zone Frejorgues Ouest 34130 Mauguio au profit de la CIC Sud-Ouest en garantie d'un prêt à hauteur de 283 200 euros.
- ✓ Nantissement du fonds de matériel de l'établissement Olys situé au 36 rue Saint Guilhem 34000 Montpellier au profit du CIC Sud-Ouest en garantie d'un prêt à hauteur de 104 160 euros.
- ✓ Nantissement du fonds de matériel de l'établissement Olys situé au 36 rue Saint Guilhem 34000 Montpellier au profit de la Banque Populaire du Sud en garantie d'un prêt à hauteur de 200 milliers d'euros.
- ✓ Nantissement du fonds de matériel de l'établissement Olys situé au 400 avenue du Docteur Baillet Centre commercial Cap Costières 30000 Nîmes au profit de la Banque Populaire du Sud en garantie d'un prêt à hauteur de 320 milliers d'euros.
- ✓ Nantissement du fonds de commerce de l'établissement Olys situé au 51 Ter rue de St Cyr au profit de Crédit Coopératif en garantie d'un prêt à hauteur de 500 milliers d'euros.
- ✓ Engagement sur opération de crédit-bail sur biens mobiliers de la société Mac and Co Digital au profit de HONDA FINANCE en garantie de contrats de location de crédit-bail hauteur de 57 milliers d'euros et présentant un solde de 47 milliers d'euros.
- ✓ Engagement sur opération de crédit-bail sur biens mobiliers des établissements Olys situés aux :
  - 4 rue du Commandant Dubois 69003 Lyon
  - 20 rue Servient 69003 Lyon
  - 67 rue Vendôme 69006 Lyon
 au profit de la SOGELEASE en garantie des contrats de crédit-bail à hauteur de 124 milliers d'euros et présentant un solde de 30 milliers d'euros.
- ✓ Engagement sur opération de crédit-bail sur biens mobiliers des établissements Olys situés aux :
  - 39 rue René Fonck Zone Frejorgues Ouest 34130 Mauguio
  - 36 rue Saint Guilhem 34000 Montpellier
 au profit de la société FINANCO en garantie d'un contrat de location de crédit-bail à hauteur de 17 milliers d'euros et présentant un solde de 8 milliers d'euros.

- ✓ Engagement sur opération de crédit-bail sur biens mobiliers de la société My Multimedia au profit de Mercedes Benz Financial Services France en garantie d'un contrat de location de crédit-bail à hauteur de 37 milliers d'euros et présentant un solde de 13 milliers d'euros.
- ✓ Engagement sur opération de crédit-bail sur biens mobiliers de la société Olys au profit de Financo en garantie d'un contrat de location de crédit-bail à hauteur de 25 milliers d'euros et présentant un solde de 2 milliers d'euros.
- ✓ Caution personnel et solidaire de Olys au profit de la société Mac And Co Digital au bénéfice de la société Techdata à hauteur de 50 milliers d'euros sur contrat commercial.

## 5.2.2 ENGAGEMENTS REÇUS

- ✓ La BNP Paribas s'est portée caution solidaire de Groupe LDLC en faveur de la SCI Blomet représentée par Monsieur CHANCEL – Administrateur de sociétés – à hauteur de 400 milliers d'euros pour garantir le paiement des loyers de la boutique de Paris.
- ✓ La BNP Paribas a émis une garantie pour Groupe LDLC en faveur de Comunidad de Bienes à hauteur de 126 milliers d'euros pour garantir le paiement des loyers de la boutique de Barcelone en Espagne de sa filiale Groupe LDLC España.
- ✓ L'administration Fédérale des Contributions, Division principale de la taxe sur la valeur ajoutée de 55 000 CHF pour garantir le paiement de la TVA Suisse de Groupe LDLC. Cautionnement valable pour une durée illimitée.
- ✓ L'administration Fédérale des douanes à hauteur de 13 020 CHF pour garantir le paiement des droits de douane et TVA douanière de Groupe LDLC. Cautionnement valable pour une durée illimitée.
- ✓ En juin 2016, la société Groupe LDLC a signé un contrat de swap de taux qui a pour vocation à couvrir le risque lié à la variation du taux d'emprunt de 23 millions d'euros (voir note 3.15).
- ✓ En mars 2018, la société Groupe LDLC a signé un contrat de swap de taux qui a pour vocation à couvrir le risque lié à la variation du taux d'emprunt de 10 millions d'euros (voir note 3.15).
- ✓ En janvier 2015, la société Groupe LDLC a signé avec la Caisse d'Épargne une convention cadre relative aux opérations sur instruments financier à terme. A ce jour, aucun contrat n'est en cours.
- ✓ En janvier, 2015, la société Groupe LDLC a signé avec le Crédit Agricole une convention cadre relative à des achats de dollars (USD) à terme. A ce jour, aucun contrat n'est en cours.
- ✓ Domimo II a signé un contrat de Swap de taux en mars 2014 pour couvrir le risque lié à la variation du taux d'emprunt variable.
- ✓ Groupe LDLC bénéficie d'une garantie au titre du Fonds Renforcement Haut de Bilan dans le cadre de l'emprunt souscrit auprès d'OSEO à hauteur de 80% de son capital, soit 320 milliers d'euros au 31 mars 2019. Une retenue de garantie de 100 milliers d'euros a été retenue par le prêteur OSEO.
- ✓ Groupe LDLC bénéficie d'une garantie au titre du Fonds FNG Prêt Numérique dans le cadre de l'emprunt souscrit auprès de la BPI à hauteur de 80 % de son capital, soit 700 milliers d'euros au 31

mars 2019. Une retenue de garantie de 88 milliers d'euros a été retenue par le prêteur BPI comme gage espèces.

- ✓ Groupe LDLC bénéficie d'une garantie RSI au titre du Fonds Européen d'Investissement dans le cadre de l'emprunt souscrit auprès de la Banque Populaire à hauteur de 50 % de son capital, soit 45,8 milliers d'euros au 31 mars 2019.
- ✓ La société Olys bénéficie d'une garantie au titre du programme opérationnel « Compétitivité Régionale et Emploi » co-financé par les Fonds Structurels de l'Union Européenne et la Région Languedoc-Roussillon au titre de l'initiative JEREMIE (Joint European Ressources for Micro to Medium Entreprises) dans le cadre de l'emprunt de 200 milliers d'euros souscrit auprès de la Banque Populaire Sud-Ouest à hauteur de 80% de son capital, soit 31 milliers d'euros.
- ✓ La société Olys bénéficie d'une garantie au titre du programme opérationnel « Compétitivité Régionale et Emploi » co-financé par les Fonds Structurels de l'Union Européenne et la Région Languedoc-Roussillon au titre de l'initiative JEREMIE (Joint European Ressources for Micro to Medium Entreprises) dans le cadre de l'emprunt de 320 milliers d'euros souscrit auprès de la Banque Populaire Sud-Ouest à hauteur de 80% de son capital, soit 46 milliers d'euros.

### 5.2.3 ENGAGEMENTS LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES DE LA SOCIETE

Les tableaux ci-dessous présentent l'ensemble des engagements et obligations en matière de location financement et location simple.

#### LOCATION FINANCEMENT

La valeur actualisée des loyers futurs incluse dans le poste « Emprunts et autres financements » et concernant des biens activés répondant à la définition de contrat de location financement de la norme IAS 17 est la suivante :

	Du 01/04/2018 au 31/03/2019	Du 01/04/2017 au 31/03/2018
<b>À moins d'un an</b>	<b>1 415</b>	<b>1 358</b>
<b>De un à cinq ans</b>	<b>5 985</b>	<b>5 760</b>
<b>À plus de cinq ans</b>	<b>10 269</b>	<b>11 620</b>
<b>VALEUR ACTUALISEE DES LOYERS FUTURS</b>	<b>17 668</b>	<b>18 739</b>

#### LOCATION SIMPLE

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des engagements liés aux contrats de location simple et correspondent aux loyers non résiliables de magasins, plateformes logistiques et autres bâtiments (sièges et administratifs).

La répartition des échéances est la suivante :

	Du 01/04/2018 au 31/03/2019	Du 01/04/2017 au 31/03/2018
À moins d'un an	3 694	3 051
De un à cinq ans	11 654	7 070
À plus de cinq ans	8 239	2 709
<b>VALEUR ACTUALISEE DES LOYERS FUTURS</b>	<b>23 587</b>	<b>12 830</b>

La hausse des engagements de loyer simple concerne principalement la signature des baux des boutiques des sociétés LDLC Cormeilles, Groupe LDLC Espana (Madrid/Barcelone) et de nouvelles boutiques dans le Groupe Olys, d'un nouvel entrepôt sur Genevilliers et des nouveaux locaux administratifs sur Limonest.

## 6.1 HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

	PRICEWATERHOUSECOOPERS				CAP OFFICE				DELOITTE				RSM				AFC				TOTAL			
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%	
	Exercice clos au 31/03/18	Exercice clos au 31/03/19	Exercice clos au 31/03/18	Exercice clos au 31/03/19	Exercice clos au 31/03/18	Exercice clos au 31/03/19	Exercice clos au 31/03/18	Exercice clos au 31/03/19	Exercice clos au 31/03/18	Exercice clos au 31/03/19	Exercice clos au 31/03/18	Exercice clos au 31/03/19	Exercice clos au 31/03/18	Exercice clos au 31/03/19	Exercice clos au 31/03/18	Exercice clos au 31/03/19	Exercice clos au 31/03/18	Exercice clos au 31/03/19	Exercice clos au 31/03/18	Exercice clos au 31/03/19	Exercice clos au 31/03/18	Exercice clos au 31/03/19	Exercice clos au 31/03/18	Exercice clos au 31/03/19
<b>AUDIT</b>																								
Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés																								
Emetteur	109	147	75,54%	78,42%	88	138	75,02%	78,60%		(11)		100%		(11)		146%					197	264	57,07%	69,75%
Filiales intégrées globalement	35	41	24,46%	21,58%	29	38	24,98%	21,40%	40		100%	0,00%	43	3	100%	-46%		33	0,00%	100,00%	148	114	42,93%	30,25%
SS-Total Audit	144	188	100%	100%	117	175	100%	100%	40	(11)	100%	100%	43	(7)	0	100%	0	33	0	100%	345	378	100%	100%
<b>AUTRES PRESTATIONS</b>																								
SACC Emetteur	24	25	100%	100%	2	4	100%	55%						4		100%					26	32	100%	92%
SACC Filiales intégrées globalement						3		45%														3		8,13%
SS-Total Autres Prestations	24	25	100%	100%	2	6	100%	100%						4		100%					26	35	100%	100%
<b>TOTAL</b>	<b>168</b>	<b>213</b>			<b>119</b>	<b>182</b>			<b>40</b>	<b>(11)</b>			<b>43</b>	<b>(4)</b>			<b>33</b>				<b>371</b>	<b>413</b>		

Les SACC réalisés ont consisté en :

- rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales,
- attestations sur les ratios.

## **8.2. Rapport d’audit des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés établis en normes IFRS telles qu’adoptées dans l’Union Européenne pour l’exercice clos le 31 mars 2019**

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l’audit des comptes consolidés de la société Groupe LDLC relatifs à l’exercice clos le 31 mars 2019, tels qu’ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu’adopté dans l’Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l’exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l’exercice, de l’ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L’opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d’audit.

### **Fondement de l’opinion**

#### ***Référentiel d’audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d’exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l’audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 à la date d’émission de notre rapport, et notamment nous n’avons pas fourni de services interdits par l’article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

#### **Observation**

Sans remettre en cause l’opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans :

- la note 2.2.1 de l’annexe aux comptes consolidés qui expose les impacts des changements de méthodes comptables liés à la première application au 1er avril 2018 de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients »,
- les notes 2.1 et 3.14 de l’annexe aux comptes consolidés qui mentionnent l’incidence sur les comptes annuels du non-respect au 31 mars 2019 des ratios bancaires prévus par un contrat d’emprunt de la société et l’obtention d’une lettre de waiver renonçant à l’exigibilité immédiate de la dette.

## **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## **Évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition**

### **Risque identifié**

Dans le cadre de son développement, Groupe LDLC a effectué des opérations de croissance externe ciblées et reconnu à ce titre deux écarts d'acquisition, l'un relatif à l'acquisition du groupe Materiel.net et l'autre pour l'acquisition récente du groupe Olys. Ces écarts d'acquisition représentant l'excédent, à la date de prise de contrôle, entre le prix d'acquisition et la juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables acquis.

Ces écarts d'acquisition présentent des valeurs nettes comptables qui s'élèvent à 26,7 millions d'euros au 31 mars 2019, soit en cumulé 12% du total bilan consolidé.

Les écarts d'acquisition font l'objet annuellement ainsi qu'à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur, d'un test de dépréciation. Pour ce test, les écarts d'acquisition sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT) tel que décrit en note 3.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Une dépréciation est comptabilisée si la valeur recouvrable de ces actifs devient inférieure à leur valeur nette comptable.

La valeur recouvrable de l'actif représente la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité de l'UGT. La valeur de ces UGT est déterminée sur la base d'une actualisation des flux nets de trésorerie futurs. Par conséquent, les résultats du test de dépréciation sont sensibles aux hypothèses utilisées, en particulier, celles relatives à la détermination du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie futurs estimés et à l'évolution future du chiffre d'affaires en volume comme en valeur.

L'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition constitue un point clé de notre audit compte tenu du degré élevé de jugement de la direction requis pour déterminer les hypothèses retenues pour la réalisation des tests de dépréciation.

## **Notre réponse**

Nos travaux ont notamment consisté à :

- examiner la conformité de la méthodologie appliquée par Groupe LDLC avec les normes comptables en vigueur, notamment, en ce qui concerne l'approche retenue par la direction pour définir les UGT ;
- vérifier la concordance des données retenues pour les tests de dépréciation avec celles des plans à moyen terme établis par la direction ;
- corroborer le caractère raisonnable des hypothèses clés utilisées par la direction pour l'actualisation des flux nets de trésorerie futurs des UGT (comme le taux d'actualisation et le taux de croissance à long terme) par référence à des données de marchés externes compte tenu du contexte économique et financier propre à chaque UGT;
- apprécier, notamment par entretiens avec la direction, la cohérence des projections de flux de trésorerie futurs des UGT au regard des réalisations passées et de notre connaissance des activités ;
- apprécier les calculs de sensibilité de la valeur des différents actifs calculée par la direction à une variation des principales hypothèses utilisées.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la note 3.2 de l'annexe aux comptes consolidés

## **Evaluation des stocks**

### **Risque identifié**

Les stocks de marchandises figurent au bilan consolidé au 31 mars 2019 pour un montant net de 63,7 millions d'euros soit 28% du total bilan consolidé. Comme indiqué dans la note 2.2.11 de l'annexe, ils sont évalués au plus faible de leur coût ou de leur valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est égale au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité net des coûts restant à encourir pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

Groupe LDLC peut être amené à constater une dépréciation sur les stocks sur la base de leur perspective d'écoulement, s'ils sont partiellement ou complètement obsolètes ou encore si la valeur de réalisation devient inférieure au coût de revient.

Le marché du matériel informatique est sensible aux évolutions technologiques et aux variations de prix. Il existe donc un risque que la valeur nette de réalisation de certaines références soit inférieure à leur coût et donc un risque de sur-évaluation des stocks ; par ailleurs, l'estimation des perspectives d'écoulement des produits fait appel à du jugement. C'est pour ces raisons que nous avons considéré l'évaluation des stocks comme un point clé de l'audit.

## **Notre réponse**

Nos travaux ont notamment consisté à :

- apprécier la cohérence des données et le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur nette de réalisation au regard des réalisations historiques (délais de rotation d'achat et de vente, prix de vente pratiqués) et des perspectives d'écoulement estimées,
- comparer par sondages le coût des articles en stock avec le prix de vente net pratiqué et identifier, à partir d'une requête informatique, les articles à rotation lente et vérifier leur correcte évaluation à la valeur nette de réalisation lorsque celle-ci est inférieure à leur coût unitaire.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

#### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Groupe LDLC par l'assemblée générale du 28 septembre 2012 pour le cabinet Cap Office et du 28 mai 2001 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Services France.

Au 31 mars 2019, le cabinet Cap Office était dans la septième année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Services France dans la dix-huitième année, dont quinze années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre

en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

#### Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Lyon, le 21 juin 2019

Les commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Services France**

**CAP OFFICE**

Nicolas Brunetaud

Rémi Charnay

### 8.3. Etats financiers en normes françaises de la société au 31 mars 2019

## 1. COMPTES SOCIAUX DE GROUPE LDLC AU 31 MARS 2019

### 1.1 BILAN

#### Bilan actif

(en milliers d'euros sauf indication contraire)

	Note	Au 31 mars	
		2019	2018
Immobilisations incorporelles nettes	(2.3.1)	26 136	3 930
Immobilisations corporelles nettes	(2.3.2)	7 773	4 643
Immobilisations financières nettes	(2.3.3)	25 797	62 156
<b>Actif immobilisé</b>		<b>59 706</b>	<b>70 728</b>
Stocks et en-cours	(2.3.4)	57 870	56 870
Clients et comptes rattachés	(2.3.5)	20 496	16 626
Autres créances	(2.3.6)	27 374	18 171
Disponibilités	(2.3.7)	16 245	27 915
<b>Actif circulant</b>		<b>121 985</b>	<b>119 582</b>
Comptes de régularisation	(2.3.8)	4 297	4 292
<b>Total Actif</b>		<b>185 988</b>	<b>194 602</b>

#### Bilan passif

(en milliers d'euros sauf indication contraire)

	Note	Au 31 mars	
		2019	2018
Capital	(1.3)	1 138	1 138
Prime d'émission ou de fusion	(1.3)	21 053	21 053
Réserve légale	(1.3)	114	114
Autres réserves	(1.3)	32 909	28 348
Report à nouveau	(1.3)	(2 780)	480
Résultat de l'exercice	(1.3)	(1 291)	4 081
Provisions réglementées		169	246
<b>Total capitaux propres</b>		<b>51 312</b>	<b>55 459</b>
Provisions pour risques et charges	(2.3.9)	4 134	3 900
Dettes financières	(2.3.10)	56 345	55 084
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(2.3.11)	53 731	63 811
Dettes fiscales et sociales	(2.3.12)	13 007	9 106
Autres dettes	(2.3.13)	5 720	5 617
Comptes de régularisation	(2.3.14)	1 740	1 624
<b>Total Passif</b>		<b>185 988</b>	<b>194 602</b>

## 1.1 COMPTE DE RESULTAT

### Compte de résultat

(en milliers d'euros sauf indication contraire)

	Note	Au 31 mars	
		2019	2018
Vente de marchandises	(2.3.18)	422 353	430 202
Prestations vendues	(2.3.18)	14 119	17 002
Coût d'achat		(368 620)	(390 971)
<b>Marge commerciale</b>		<b>67 851</b>	<b>56 233</b>
Autres produits		(321)	2 882
Autres achats charges externes		(25 203)	(21 789)
Impôts et taxes		(2 540)	(2 155)
Charges de personnel	(2.3.20)	(33 887)	(25 036)
Dot. & Rep. aux amortissements et provisions	(2.3.21)	(3 627)	(1 394)
Autres charges		(3 212)	(2 942)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(938)</b>	<b>5 799</b>
Produits financiers	(2.3.22)	506	598
Charges financières	(2.3.22)	(1 655)	(645)
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>(1 149)</b>	<b>(47)</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>		<b>(2 087)</b>	<b>5 753</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	(2.3.23)	<b>13</b>	<b>(1 420)</b>
Participation des salariés aux résult. Entrepr.		(0)	0
Impôt	(2.3.24)	783	(252)
<b>RESULTAT NET</b>		<b>(1 291)</b>	<b>4 081</b>

## 1.2 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)

(en milliers d'euros)

	Capital social	Primes de fusion et émission	Réserve légale	Réserve indispon.	Autres réserves	Report à nouveau	Prov. Régl.	Résultat de l'ex.	Total des cap. propres
<b>Capitaux propres au 31 mars 2017</b>	<b>1 138</b>	<b>21 053</b>	<b>114</b>	<b>0</b>	<b>21 934</b>	<b>480</b>	<b>117</b>	<b>6 414</b>	<b>51 249</b>
Affectation résultat exercice précédent					6 414			(6 414)	
Dividendes attribués/ex clos 31/03/2017									0
Amortissement dérogatoires							129		129
Résultat de l'exercice au 31/03/2018								4 081	4 081
<b>Capitaux propres au 31 mars 2018</b>	<b>1 138</b>	<b>21 053</b>	<b>114</b>	<b>0</b>	<b>28 348</b>	<b>480</b>	<b>246</b>	<b>4 081</b>	<b>55 459</b>
Affectation résultat exercice précédent					4 561	(480)		(4 081)	0
Dividendes attribués/ex clos 31/03/2018									0
Amortissement dérogatoires							(77)		(77)
Impact changement de méthode *						(2 780)			(2 780)
Résultat de l'exercice au 31/03/2019								(1 291)	(1 291)
<b>Capitaux propres au 31 mars 2019</b>	<b>1 138</b>	<b>21 053</b>	<b>114</b>	<b>0</b>	<b>32 909</b>	<b>(2 780)</b>	<b>169</b>	<b>(1 291)</b>	<b>51 312</b>

\* voir note 2.2

### ✓ Répartition du capital au 31 mars 2019

Au 31 mars 2019, le capital de la société Groupe LDLC est composé de 6 322 106 actions d'un montant nominal de 0,18 €.

Il est rappelé que les statuts prévoient un droit de vote double lorsque les actions sont détenues depuis plus de 2 ans au nominatif conformément à l'article L225-123 du code de commerce.

	Nombre d'actions	Dont Titres auto détenus	Nombre d'AGA
<b>Total au 31 mars 2017</b>	<b>6 322 106</b>	<b>160 643</b>	<b>133 688</b>
<b>Nouvelles actions</b>			
<b>Rachats d'actions (cessions)</b>		<b>531</b>	<b>25 186</b>
<b>Attribution d'actions gratuites</b>		<b>(40 231)</b>	<b>(40 231)</b>
<b>Total au 31 mars 2018</b>	<b>6 322 106</b>	<b>120 943</b>	<b>118 643</b>
<b>Nouvelles actions</b>			
<b>Rachats d'actions (cessions)</b>		<b>48 266</b>	<b>46 318</b>
<b>Attribution d'actions gratuites</b>		<b>(41 731)</b>	<b>(41 731)</b>
<b>Total au 31 mars 2019</b>	<b>6 322 106</b>	<b>127 478</b>	<b>123 230</b>

## **2. ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX DU 31 MARS 2019**

*(Montants exprimés en milliers d'euros  
sauf mention contraire)*

Les notes indiquées ci-après font parties intégrantes des comptes annuels couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019 ; ces comptes ont été arrêtés par le Directoire de l'entreprise.

### **2.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

- Le 30 septembre 2018, la société Groupe LDLC a pris la décision de procéder à la fusion par absorption de la société Domisys, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> avril 2018. L'opération de fusion a été réalisée dans le cadre des dispositions des articles L.236-1 et suivants du code de commerce et, en particulier, sous le bénéfice du régime des fusions simplifiées. Un mali de fusion de 18,6 millions d'euros a été constaté dans le cadre de cette opération, dont 6,6 millions affectés à la marque et 12 millions au fond commercial.

- Tel qu'indiqué dans la note 2.3.10, les ratios bancaires ne sont pas respectés au 31 mars 2019 ainsi les dettes adossées ont été reclassées à moins d'un an dans le bilan au 31 mars 2019. Une lettre de waiver a été signée à la date d'arrêté des comptes, marquant l'accord à l'unanimité du pool bancaire de ne pas se prévaloir du non-respect des Ratios requis au 31 mars 2019 renonçant ainsi à l'exigibilité immédiate de la dette.

- En date du 21 janvier 2019, la société Groupe LDLC a pris possession de son nouveau bâtiment en location situé au 150 Allée des Frênes – 69760 Limonest

- Depuis septembre 2018, le Groupe a lancé son déploiement en Espagne avec l'ouverture de deux magasins en propre. Le premier magasin espagnol situé à Barcelone a ouvert ses portes le 17 septembre 2018, et celui de Madrid le 24 octobre 2018. Le site marchand quant à lui a été mis en ligne le 17 octobre 2018.

### **2.2 REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes sont établis conformément au Plan Comptable Général, règlement ANC n° 2018-01 du 20 avril 2018 (homologué par arrêté ministériel du 8 octobre 2018) sur les changements comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles généralement admises d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La rupture des covenants au 31 mars 2019 ne remet pas en cause la continuité d'exploitation en l'absence d'exigibilité immédiate de la dette requise, des projets de cessions d'actifs et des perspectives d'exploitation plus favorables sur l'exercice 2019/2020.

Informations sur les effets des changements de méthodes comptables constatés sur l'exercice :

Les changements de méthode concernent :

- Les coopérations commerciales qui ne rémunèrent pas un service distinct ont fait l'objet d'un reclassement de prestations vendues en réduction du coût d'achat pour un montant de 5 696 milliers d'euros impactant mécaniquement la valorisation du stock.
- Les prestations de service correspondant aux contrats d'extension de garanties de 3 ans et 5 ans sont dorénavant étalées sur l'ensemble de la durée du contrat pour traduire que l'avantage retiré par le client est linéaire. L'impact à l'ouverture s'élève à 1 068 milliers d'euros.

Ces changements de méthodes comptables, motivés par l'alignement avec le traitement comptable retenu dans les comptes consolidés de Groupe LDLC, ont fait l'objet d'une comptabilisation en capitaux propres à l'ouverture pour un montant total de 2 780 milliers d'euros.

Bilan en milliers d'euros

	Au 31/03/2018 Publié	Au 31/03/2018 Nouvelle méthode
Stocks et en-cours	56 870	55 158
<b>Total de l'actif</b>	<b>194 602</b>	<b>192 890</b>
Résultat de l'exercice	4 081	1 301
Comptes de régularisation	1 624	2 692
<b>Total du passif</b>	<b>194 602</b>	<b>192 890</b>

Compte de résultat en milliers d'euros

	Au 31/03/2018	Au 31/03/2018
--	------------------	------------------

	Publié	Nouvelle méthode
Prestations vendues	17 002	10 238
Coût d'achat	(390 971)	(386 987)
<b>Marge commerciale</b>	<b>56 233</b>	<b>53 453</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>5 799</b>	<b>3 019</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>4 081</b>	<b>1 301</b>

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### 2.2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont principalement constituées de licences d'utilisation de logiciels, de droit au bail, de frais de développement liés à des projets informatiques et de frais de recherches et développement.

Le mode d'amortissement retenu est l'amortissement linéaire à compter de la mise en service sauf pour les logiciels dont la date de début d'amortissement correspond à la date d'acquisition.

La société Groupe LDLC a pris l'option d'amortir le droit au bail sur la durée restante du bail de près de 8 ans.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

Logiciels	3 ans
Autres immobilisations incorporelles	3 à 8 ans

### 2.2.2 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en immobilisation ou en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus, selon si les projets répondent ou pas aux critères d'activation d'une immobilisation.

### 2.2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'achat y compris frais d'acquisition, incluant, le cas échéant des coûts d'assemblage si le matériel informatique est acheté par la société pour son propre compte.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie estimée, dès que l'actif est prêt à être mis en service.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

Installations et agencements	8 à 10 ans
Matériel	5 à 8 ans
Installations techniques	8 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	5 ans

### 2.2.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

La société a opté pour le rattachement au coût d'acquisition des immobilisations financières des frais d'acquisition tels que les droits de mutations, honoraires, commissions, frais d'actes et autres frais visés dans l'avis n°2006 du 7 juin 2006 du comité d'urgence du CNC. Ces frais sont amortis comptablement sur 5 ans et font

l'objet d'une dotation aux amortissements dérogatoires.

Une dépréciation des titres de participation est constatée dès lors que leur valeur d'utilité devient inférieure à leur coût d'acquisition.

La valeur d'utilité est calculée à partir de différentes méthodes faisant références aux actifs nets comptables, à la rentabilité prévisionnelle et le respect des prévisions pluriannuelles ainsi que sur des cash-flow futurs actualisés ajustés à la trésorerie nette.

Les autres immobilisations financières comprennent les actions propres acquises soit dans le cadre de liquidité soit dans le cadre d'un contrat de rachat avec une société d'investissement. Les actions sont dépréciées en fonction du cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice.

### 2.2.5 Stocks

Les marchandises sont évaluées selon la méthode premier entré-premier sorti.

Les stocks comprennent tous les coûts d'achat ainsi que les coûts variables de logistique, du service achat et les frais de transport. Les avantages obtenus des fournisseurs comptabilisés en déduction du coût d'achat des marchandises vendues sont déduits de la valeur des stocks.

Une dépréciation est enregistrée lorsque :

- la valeur probable de réalisation des stocks est inférieure à leur coût de revient,
- les références en stock présentent des risques de non écoulement à des conditions normales.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales, déduction faite des frais de vente.

#### **2.2.6 Clients et autres créances**

Les comptes clients et autres créances sont enregistrés à leur valeur nominale.

Ils sont dépréciés au cas par cas en fonction de l'ancienneté et de la recouvrabilité de la créance.

#### **2.2.7 Disponibilités**

Les disponibilités comprennent à la fois la trésorerie immédiatement disponible et des actions propres achetées dans le cadre de plans d'attribution gratuites d'actions.

Les mouvements bancaires en devises sont valorisés à la date de l'opération. En fin de mois, les comptes sont réactualisés au cours de clôture. Cette réactualisation a pour contrepartie, soit un compte de gain de change, soit un compte de perte de change.

Conformément à l'avis du CNC du 6 novembre 2008, les actions propres affectées aux plans en cours ne sont pas dépréciées en fonction du cours de bourse.

#### **2.2.8 Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges sont établies conformément au "Règlement sur les passifs" (CRC 200-06).

Elles sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour la société. Elles sont estimées en tenant compte des hypothèses les plus probables ou en utilisant des méthodes statistiques selon la nature des provisions.

#### **2.2.9 Opérations en devises**

La première application du règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 a eu pour impact le classement en résultat d'exploitation des gains et pertes de changes sur les opérations commerciales.

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture.

La différence résultant de l'actualisation des créances et dettes en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

#### **2.2.10 Chiffre d'affaires**

Les revenus résultant des produits sont présentés en "Ventes de marchandises" et les services associés sont présentés en "Prestations vendues" dans le compte de résultat.

Les ventes de produits sont comptabilisées en ventes de marchandises lorsque les critères suivants sont remplis :

- l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété a été transféré à l'acheteur
- le montant des revenus et les coûts associés à la transaction peuvent être évalués de façon fiable
- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction bénéficieront à la société.

Les ventes de marchandises destinées aux professionnels et particuliers, hors clients boutiques et filiales, présentées au compte de résultat sont retraitées de l'effet des deux derniers jours des ventes. La société estime en effet que les risques et avantages inhérents à la propriété n'ont pas encore été transférés à l'acheteur durant cet intervalle compte tenu des délais moyens de livraison observés par les transporteurs.

En ce qui concerne les prestations de services, le chiffre d'affaires n'est reconnu que lorsque les services sont rendus.

#### **2.2.11 Transactions avec les parties liées**

Les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché et ne sont donc pas visées par les règlements ANC n° 2010-02 et 2010-03.

#### **2.2.12 Evènements postérieurs à la clôture**

La société Groupe LDLC a signé le 12 juin 2019, la vente des murs de l'entrepôt et des bureaux situés à Grandchamps des Fontaines (44) détenus par la SCI DOMIMO 2, filiale à 99,98 % de la société Groupe LDLC. Le prix de cession s'est établi à 11,3 millions d'euros. Cette opération va générer une entrée de trésorerie nette de frais divers de 6,06 millions d'euros et un remboursement de

la dette financière à hauteur de 4,35 millions d'euros.

Le Groupe a pour projet de se désengager du crédit-bail souscrit dans le cadre des locaux du siège social.

En avril 2019, la société Groupe LDLC a mis fin à l'activité Maginéa après 10 années de présence sur le marché de la décoration online et qui a dégagé un chiffre d'affaires de 2,2 millions d'euros au titre de l'exercice clos au 31 mars 2019.

Le 20 mai 2019, Groupe LDLC a annoncé son projet de transfert de la cotation des titres de la société sur le marché Euronext Growth à Paris. Cette opération consiste à demander à Euronext la radiation des titres des négociations du marché Euronext et leur admission concomitante aux négociations sur le marché Euronext Growth. Ce projet vise à permettre à Groupe LDLC d'être coté sur un marché plus approprié à la taille de l'entreprise. Le transfert sur Euronext Growth permettrait en effet de simplifier le fonctionnement de la société et de diminuer ses coûts, tout en lui permettant de continuer à bénéficier des attraits des marchés financiers.

À la connaissance de la société, aucun autre événement susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes sociaux de la société n'est intervenu depuis le 31 mars 2019.

## 2.3 COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIVE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

### 2.3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

<i>Valeurs brutes</i>	31/03/2018	Acquisitions	Apport fusion	Virt Poste	Cessions M.Rebut	31/03/2019
Logiciels et autres immob incorp.	1 317	2 289	263	2 384	125	6 128
Immobilisations incorporelles en cours	3 231	1 848	0	(1 679)	0	3 399
Mali de fusion Domisys	0	0	11 945	0	0	11 945
Marque Domisys	0	0	6 640	0	0	6 640
<b>Total</b>	<b>4 548</b>	<b>4 137</b>	<b>18 847</b>	<b>705</b>	<b>125</b>	<b>28 112</b>

Les immobilisations incorporelles concernent essentiellement des logiciels, droits au bail, frais de développement de projets informatiques et frais de projets de recherches et développement.

L'augmentation des immobilisations incorporelles provient principalement de la constatation du mali de fusion issu de la fusion de Domisys avec Groupe LDLC présentée dans la note 2.1 Faits marquants, affecté respectivement au fonds de commerce pour 11 945 milliers d'euros et à la marque pour 6 640 milliers d'euros. La marque est amortie linéairement sur une durée de 8 ans. Par ailleurs, les développements en interne de projets informatiques ont augmenté de 2 934 milliers d'euros et les projets de recherches et développement à hauteur de 1 059 milliers d'euros.

Les projets informatiques mis en service sur l'exercice s'élèvent à 4 518 milliers d'euros.

Les projets de recherches et développement précédemment comptabilisés en immobilisations corporelles ont été reclassés en immobilisations incorporelles sur l'exercice. Suite à l'avancement des projets, il a en effet été constaté une part incorporelle plus significative que corporelle. Ce reclassement de poste à poste concernant les immobilisations en cours s'élève à 695 milliers d'euros.

Les sorties concernent des logiciels utilisés par la société Domisys avant la fusion à hauteur de 124 milliers d'euros.

Le compte de production immobilisée correspondant à l'activation des projets informatiques et de recherche et développement est présenté sur la ligne « Autres achats charges externes » du compte de résultat. Sur l'exercice clos au 31 mars 2019, ces coûts de développement s'élèvent à 3 993 milliers d'euros et sont composés essentiellement de coûts externes (2 422 milliers d'euros) et de coûts de personnel (1 571 milliers d'euros).

<i>Amortissements et dépréciations</i>	31/03/2018	Apport fusion	Dotations	Reprises	31/03/2019
Logiciels et autres immob incorp.	618	244	409	125	1 146
Marque Domisys	0	0	830	0	830
<b>Total</b>	<b>618</b>	<b>244</b>	<b>1 239</b>	<b>125</b>	<b>1 976</b>

La forte augmentation des dotations provient essentiellement de l'amortissement de la marque Matériel-net qui est amortie sur 8 ans ce qui représente un montant de 830 milliers d'euros sur l'exercice. La durée d'amortissement retenue correspond à la durée résiduelle d'amortissement de la marque dans les comptes consolidés du Groupe.

### 2.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

<i>Valeurs brutes</i>	31/03/2018	Acquis.	Apport fusion	Virt Poste	Cessions M.Rebut	31/03/2019
Installations et agencements	6 631	1 339	3 965	11	106	11 841
Matériel	1 820	121	4 344	34	31	6 289
Matériel de transport	0	34	0	0	0	34
Matériel de bureau et mobilier	2 700	834	989	25	141	4 407
Immobil. corpor. en-cours	906	1 616	22	(926)	0	1 618
<b>Total</b>	<b>12 058</b>	<b>3 944</b>	<b>9 321</b>	<b>(856)</b>	<b>278</b>	<b>24 189</b>

<i>Amortissements et dépréciations</i>	31/03/2018	Apport fusion	Dotations	Reprises	31/03/2019
Installations et agencements	4 465	3 102	701	70	8 197
Matériel	1 482	3 137	832	31	5 420
Matériel de transport	0	0	7	0	7
Matériel de bureau et mobilier	1 468	850	607	133	2 792
<b>Total</b>	<b>7 415</b>	<b>7 089</b>	<b>2 146</b>	<b>234</b>	<b>16 416</b>

L'augmentation des immobilisations corporelles est expliquée à hauteur de 9 321 milliers d'euros par la fusion de la société Domisys.

Les acquisitions des immobilisations corporelles proviennent essentiellement de l'aménagement du nouveau bâtiment de la société Groupe LDLC situé à Limonest pour un montant de 1 236 milliers d'euros.

Les sorties d'immobilisations corporelles sont essentiellement liées au réaménagement des bureaux de Grandchamps des Fontaines à hauteur de 180 milliers d'euros.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles en cours au 31 mars 2019 concernent principalement le projet de l'Autostore (système de stockage et robots de manutention) à Gennevilliers à hauteur de 672 milliers d'euros et le projet de réaménagement des locaux situés à Grandchamps des Fontaines à hauteur de 852 milliers d'euros.

### 2.3.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières se décomposent comme suit :

	31/03/2018 - valeur brute	Acquis.	Apport fusion	Virt Poste	Cess.	31/03/2019 - valeur brute	Dépréc.	31/03/2019 - valeur nette
Titres Hardware	3 033					3 033		3 033
Titres Textorm	8					8	(8)	0
Titres DLP-Connect	24					24		24
Titres Anikop	24					24		24
Titres LDLC Distribution	100					100		100
Titres École LDLC	500					500		500
Titres LDLC Villefranche	303					303		303
Titres LDLC Bordeaux	30					30		30
Titres LDLC Villeurbanne	30					30		30
Titres LDLC Lille V2	2					2		2
Titres LDLC Event	21					21		21
Titres Campus 2017	2					2		2
Titres LDLC Lyon 7	30					30		30
Titres LDLC Cormeilles	30					30		30
Titres ADB Limonest	30					30		30
Titres Domisys	37 684		(37 684)			0		0
Titres Domimo 2	1 892		15		(0)	1 907		1 907
Titres Domimo 3	223		1		(0)	224		224
Titres NLCL	1 500					1 500		1 500
Divers titres	1					1		1
Titres Olys	15 347					15 347		15 347
Titres LDLC 7	30					30		30
Titres LDLC 8	30					30		30
Titres LDLC 9	30					30		30
Titres LDLC 10	30					30		30
Titres LDLC 11	30					30		30
Titres LDLC 12	30					30		30
Titres LDLC 13	30					30		30
Titres Groupe LDLC Espana	50					50		50
Titres CG Développement		400				400		400
Titres Phox			2			2	(2)	0
Titres Immo1			348			348		348
Titres Presse non Stop			51			51	(38)	13
Titres auto-détenus	38	1 501			(1 512)	27		27
Dépôts et cautionnements	788	172	504	0	(186)	1 279		1 279
Intérêts courus s/dépôt et cautionnement	0	4	19			23		23
Fonds de Garantie	265	45				310		310
<b>Total brut</b>	<b>62 164</b>	<b>2 123</b>	<b>(36 744)</b>	<b>0</b>	<b>(1 698)</b>	<b>25 845</b>	<b>(47)</b>	<b>25 797</b>

En date du 12 décembre 2018, la société Groupe LDLC a acquis 20 % du capital de la société CG Développement pour un montant de 400 milliers d'euros.

La forte diminution des immobilisations financières s'explique à hauteur de 37,7 millions d'euros par l'opération de fusion par absorption de la société Domisys par la société Groupe LDLC avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> avril 2018 (voir note 2.1).

Par ailleurs, les immobilisations financières précédemment détenues par la société Domisys sont dorénavant détenues par Groupe LDLC pour un montant brut de 940 milliers d'euros.

La société Groupe LDLC détient 4 248 de ses propres actions au 31 mars 2019. Leur valeur de marché au 31 mars 2019 s'élève à 26 milliers d'euros.

### 2.3.4 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se décomposent comme suit :

	Du 01/04/2018 au 31/03/2019			Du 01/04/2017 au 31/03/2018		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
<b>Total Stocks de m/ses</b>	<b>59 106</b>	<b>1 236</b>	<b>57 870</b>	<b>58 174</b>	<b>1 304</b>	<b>56 870</b>

Une dépréciation est appliquée sur les stocks en fonction de l'ancienneté du produit et sur les produits pouvant présenter un risque de mévente et/ou dont la valeur de réalisation serait inférieure au coût d'acquisition.

### 2.3.5 Clients et comptes rattachés

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2018 au 31/03/2019			Du 01/04/2017 au 31/03/2018		
	Brut	Depr.	Net	Brut	Depr.	Net
<b>Créances clients</b>	<b>20 885</b>	<b>389</b>	<b>20 496</b>	<b>16 958</b>	<b>332</b>	<b>16 626</b>
<b>Total</b>	<b>20 885</b>	<b>389</b>	<b>20 496</b>	<b>16 958</b>	<b>332</b>	<b>16 626</b>

L'échéance de la totalité des créances clients est à moins d'un an.

### 2.3.6 Autres créances

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2018 au 31/03/2019		Du 01/04/2017 au 31/03/2018	
	Brut	depr.	Net	Net
<b>Avances et acomptes</b>	<b>447</b>	<b>51</b>	<b>396</b>	<b>506</b>
<b>Fournisseurs avoirs à recevoir</b>	<b>4 297</b>		<b>4 297</b>	<b>3 510</b>
<b>Etat (IS, TVA, autres produits à recevoir)</b>	<b>4 224</b>		<b>4 224</b>	<b>3 625</b>
<b>Etat produits à recevoir</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>341</b>
<b>Produits à recevoir</b>	<b>1 123</b>		<b>1 123</b>	<b>1 886</b>
<b>Compte courant et retenue garantie Eurofactor</b>	<b>1 781</b>		<b>1 781</b>	<b>1 614</b>
<b>Compte courant des filiales</b>	<b>15 546</b>		<b>15 546</b>	<b>6 686</b>
<b>Débiteurs divers</b>	<b>6</b>		<b>6</b>	<b>3</b>
<b>Total</b>	<b>27 425</b>	<b>51</b>	<b>27 374</b>	<b>18 171</b>

L'ensemble des autres créances est à échéance à moins d'un an.

Les dépréciations sur les avances et acomptes fournisseurs concernent des avoirs dûs par des fournisseurs qui sont en procédure collective.

Les autres créances incluent un montant de 1 781 milliers d'euros correspondant au compte courant et retenue de garantie Eurofactor.

Pour rappel, la société Groupe LDLC avait signé en mars 2017 un nouveau contrat d'affacturage déconsolidant avec Eurofactor.

Le poste « compte courant des filiales » est principalement composé des comptes courants avec les filiales suivantes :

- Groupe LDLC España pour 3 890 milliers d'euros.
- Olys pour 3 774 milliers d'euros
- Campus 2017 pour 2 734 milliers d'euros,
- ADB Limonest pour 951 milliers d'euros,
- LDLC Bordeaux pour 776 milliers d'euros,
- LDLC Event pour 626 milliers d'euros,

Pour rappel, le poste « Etat Produits à recevoir » était constitué au 31 mars 2018 du remboursement attendu sur la contribution sur les dividendes ainsi que de la part de la provision CICE relative au premier trimestre de l'année civile 2018. Le remboursement au titre de la contribution sur les dividendes ayant été perçu sur l'exercice et le CICE étant supprimé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, ce poste est nul au 31 mars 2019.

### 2.3.7 Disponibilités

Ce poste s'analyse comme suit :

<i>Valeurs</i>	Du 01/04/2018 au 31/03/2019			Du 01/04/2017 au 31/03/2018		
	Brutes	Prov.	Nettes	Brutes	Prov.	Nettes
Sous total disponibilités	15 029	0	15 029	26 916	0	26 916
Sous total valeurs mob. placem.	1 464	248	1 216	999	0	999
<b>Total</b>	<b>16 493</b>	<b>248</b>	<b>16 245</b>	<b>27 915</b>	<b>0</b>	<b>27 915</b>

La diminution des disponibilités provient principalement du financement des développements informatiques, des projets de recherche et développement, des remboursements d'emprunts et des apports en compte courant aux filiales du Groupe afin de financer notamment des investissements.

Les valeurs mobilières de placement correspondent exclusivement aux 123 230 auto-détenues par Groupe LDLC contre 118 643 actions sur l'exercice précédent.

Les actions propres sont valorisées au cours moyen du dernier mois de clôture, ce qui a donné lieu à une dépréciation de 248 milliers d'euros.

### 2.3.8 Comptes de régularisation

	Du 01/04/2018 au 31/03/2019	Du 01/04/2017 au 31/03/2018
	Factures de marchandises livrées après la clôture	2 485
Ch. const. avance/loyers immob. et ch. locatives	459	660
Ch. const. avance diverses relevant de l'exploitation	1 298	1 022
Ch. const. avance diverses relevant du financier	0	0
Sous total charges constatées d'avance	4 242	4 269
Ecart de conversion actif	55	23
<b>Total</b>	<b>4 297</b>	<b>4 292</b>

### 2.3.9 Provisions pour risques et charges

Ce poste s'analyse comme suit :

	Du 01/04/2018 au 31/03/2019					Du 01/04/2017 au 31/03/2018					
	Solde	Apport fusion	Prov	Mont.	Mont.	Total	Solde	Prov	Mont.	Mont.	Total
	ex. antér.	Domisys	Risq & Ch Const/ex	util. /ex.	non util. rep/ex.		ex. antér.	Risq & Ch Const/ex	util. /ex.	non util. rep/ex.	
<b>Ind. fin carrière</b>	<b>1 589</b>	<b>180</b>	<b>1 138</b>			<b>2 907</b>	<b>1 323</b>	<b>266</b>			<b>1 589</b>
<b>Attrib. Actions grat.</b>	<b>2 109</b>		<b>24</b>	<b>(330)</b>	<b>(697)</b>	<b>1 106</b>	<b>548</b>	<b>1 797</b>	<b>(237)</b>		<b>2 109</b>
<b>Autres provisions</b>	<b>160</b>	<b>0</b>	<b>98</b>	<b>(161)</b>		<b>98</b>	<b>164</b>	<b>160</b>	<b>(164)</b>		<b>160</b>
<b>Provision loyer/chges loc</b>	<b>18</b>			<b>(18)</b>		<b>0</b>	<b>295</b>	<b>0</b>	<b>(277)</b>		<b>18</b>
<b>Provisions salariés</b>	<b>24</b>	<b>34</b>	<b>18</b>	<b>(47)</b>	<b>(5)</b>	<b>23</b>	<b>0</b>	<b>24</b>			<b>24</b>
<b>Total</b>	<b>3 900</b>	<b>214</b>	<b>1 278</b>	<b>(556)</b>	<b>(702)</b>	<b>4 134</b>	<b>2 330</b>	<b>2 248</b>	<b>(678)</b>	<b>0</b>	<b>3 900</b>

La société n'a pas connaissance au 31 mars 2019 d'événements susceptibles de justifier la constitution de provisions pour risques et charges autres que ceux ayant fait l'objet des provisions suivantes :

#### **Indemnités de fin de carrière**

La société Groupe LDLC applique la recommandation n°2013-02 du 7 novembre 2013 émise par l'Autorité des Normes Comptables et retient pour ces comptes statutaires les principes de l'IAS 29 révisée en juin 2011 à l'exception de l'option de reconnaissance des écarts actuariels par capitaux propres.

Les principales hypothèses utilisées au 31 mars 2019 pour le calcul de la provision indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

Hypothèses retenues	Au 31 mars 2019	Au 31 mars 2018
<b>Hypothèses économiques</b>		
Taux de croissance des salaires cadres	2,5 %	2,5 %
Taux de croissance des salaires non cadres	2,5%	2,5%
Taux d'actualisation par référence à l'Iboxx Corporates AA	1,05 %	1,37 %
Durée moyenne résiduelle	20 à 22 ans	10 à 18 ans

d'activité		
<b>Hypothèses démographiques</b>		
Age de départ en retraite	60 à 67 ans	60 à 67 ans
Tables de mortalité	Insee 2017	Insee 2017
Turn-over	Taux décroissant selon l'âge et en fonction du nombre réel de démissions au sein de la société	Taux décroissant selon l'âge et en fonction du nombre réel de démissions au sein de la société

- Convention Collective applicable : « des entreprises de vente à distance » - IDCC 2198

L'augmentation de la provision d'indemnités de fin de carrière est expliquée principalement par la fusion de la société Domisys (à hauteur de 613 milliers d'euros) et également par la mise à jour des hypothèses de turn-over.

### ***Bons d'achat***

Dans le poste « autres provisions », une provision pour charge est comptabilisée au titre des bons d'achat attenants à l'exercice clos et non encore utilisés par les clients.

### ***Attribution d'actions gratuites***

Plusieurs plans d'attribution d'actions gratuites sont en cours :

- Attribution du 9 juillet 2014 de 161 746 actions existantes de Groupe LDLC qui ne deviendra définitive qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux à cinq ans, les bénéficiaires devant ensuite conserver les actions ainsi attribuées pendant deux années.

- Attribution du 30 septembre 2016 de 1 500 actions existantes de Groupe LDLC qui ne deviendra définitive qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, les bénéficiaires devant ensuite conserver les actions ainsi attribuées pendant deux années.

- Attribution du 29 juin 2017 de 10 000 actions existantes de Groupe LDLC qui ne deviendra définitive qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux à six ans, les bénéficiaires devant ensuite conserver les actions ainsi attribuées pendant deux années.

- Attribution du 13 novembre 2017 de 2 000 actions existantes de Groupe LDLC qui ne deviendra définitive qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, les bénéficiaires devant ensuite conserver les actions ainsi attribuées pendant deux années.

- Attribution du 23 février 2018 de 35 000 actions existantes de Groupe LDLC qui ne deviendra définitive qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux à quatre ans, les bénéficiaires devant ensuite conserver les actions ainsi attribuées pendant une année.

L'attribution de ces actions est soumise à une condition de présence, sauf pour le plan d'attribution du 9 juillet 2014, mais n'est pas soumise à une condition de performance.

Le départ sur l'exercice de l'un des bénéficiaires de plan d'attribution d'actions justifie l'annulation d'un plan de 35 000 actions et représente un montant de 697 milliers d'euros.

La provision pour charges de 1 106 milliers d'euros comptabilisée au 31 mars 2019 est destinée à couvrir la sortie probable de ressources pour chacune des tranches des plans de 2014 à 2018, en fonction de la probabilité d'atteinte des conditions de présence et du prorata de service rendu.

La contrepartie de cette provision est une charge de personnel.

Les plans de juin 2017, novembre 2017 et février 2018 font l'objet de conventions de refacturation avec des filiales (voir note 2.3.17).

<b>Information sur les plans d'attribution d'actions gratuites</b>				
<b>En cours</b>	<b>09/07/2014</b>	<b>29/06/2017</b>	<b>13/11/2017</b>	<b>23/02/2018</b>
<b>Date d'attribution</b>				
<b>Nombre total d'actions attribuées gratuitement</b>	<b>161 746</b>	<b>10 000</b>	<b>2 000</b>	<b>35 000</b>
<b>Date d'acquisition des actions</b>	29 558 actions au 08/07/2016	1 000 actions au 29/06/2019	13/11/2019	10 000 actions au 23/02/2020
	40 231 actions au 08/07/2017	1 000 actions au 29/06/2020		12 500 actions au 23/02/2021
	40 231 actions au 08/07/2018	2 000 actions au 29/06/2021		12 500 actions au 23/02/2022
	51 726 actions au 08/07/2019	3 000 actions au 29/06/2022		
		3 000 actions au 29/06/2023		
<b>Période de conservation</b>	<b>2 ans</b>	<b>2 ans</b>	<b>2 ans</b>	<b>1 an</b>

### 2.3.10 Dettes financières

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2018 au 31/03/2019				Du 01/04/2017 au 31/03/2018			
	Montant brut	de - 1 an	de 1 à 5 ans	de + 5 ans	Montant brut	de - 1 an	de 1 à 5 ans	de + 5 ans
<b>Emprunts</b>	<b>51 824</b>	<b>41 586</b>	<b>8 818</b>	<b>1 420</b>	<b>51 289</b>	<b>6 297</b>	<b>42 872</b>	<b>2 120</b>
Découverts bancaires	258	258			103	103	0	0
Cpte courant IMMOFI	178	178			0	0	0	0
Associés - intérêts courus	19	19			0	0	0	0
Cpte courant TEXTORM	7	7			0	0	0	0
Cpte courant ECOLE LDLC	808	808			727	727	0	0
Cpte courant HARDWARE	2 365	2 365			2 135	2 135	0	0
Cpte courant LDLC DISTRIBUTION	724	724			150	150	0	0
Cpte courant DOMIMO 2	163	163			488	488	0	0
Cpte courant OLYS	0	0			190	190	0	0
<b>Total</b>	<b>56 345</b>	<b>46 107</b>	<b>8 818</b>	<b>1 420</b>	<b>55 084</b>	<b>10 092</b>	<b>42 872</b>	<b>2 120</b>

#### Découverts bancaires

Les ouvertures de crédit sont rémunérées pour une durée indéterminée sur la base des taux suivants s'élevant, selon les établissements financiers, à :

- Euribor 3 M + 0,80 % à Euribor 3 M + 1 %
- Eonia + 1 %

Les autorisations de découverts accordées à la société Groupe LDLC s'élèvent à 9,7 millions d'euros au 31 mars 2019.

#### Emprunts

Le 31 mars 2016 la société Groupe LDLC a contracté un emprunt de 23 millions d'euros aux fins de financer partiellement l'acquisition de Materiel.net et des frais y afférents. Cet emprunt est remboursable sur une durée de 7 ans au taux Euribor 3 mois auquel s'ajoute une marge prêt d'acquisition qui sera réajustée annuellement en fonction du ratio de levier.

Le 19 janvier 2018 la société Groupe LDLC a contracté deux emprunts d'un montant respectif de 10 millions d'euros et 5,3 millions d'euros aux fins de financer l'acquisition de la société Olys et Synopsis et des frais y afférents.

Concernant l'emprunt de 10 millions d'euros, un avenant n°2 au contrat de crédit en date du 31 mars 2016 a été signé le 19 janvier 2018. La durée de remboursement a été alignée avec le prêt relatif à l'acquisition 2016. Le dernier remboursement devra intervenir au 31 mars 2023. Les conditions du prêt de 23 millions d'euros s'appliquent de manière identique à celui de 10 millions d'euros.

Ces emprunts de 23 millions d'euros et 10 millions sont assortis également d'un crédit renouvelable de 15 millions d'euros utilisable par tirage d'un montant minimum de 1 million d'euros destiné à financer partiellement les besoins en fonds de roulement de la société Groupe LDLC et de ses filiales. Le crédit renouvelable est rémunéré sur la base du taux Euribor auquel s'ajoute une marge crédit renouvelable qui sera réajustée annuellement en fonction du ratio de levier. Au 31 mars 2019, ce crédit est utilisé à hauteur de 15 millions d'euros.

Pour couvrir les intérêts de ces emprunts à taux variable relatifs aux acquisitions 2016 et 2018, des contrats de SWAP ont été souscrits.

L'avenant au contrat de crédit qui intègre l'acquisition de 2016 et 2018 est assorti de respect de « ratios bancaires » (ratios, limites d'investissements...) dont le non-respect peut entraîner, sous certaines conditions le remboursement anticipé.

Le contrat de crédit comporte deux ratios financiers basés contractuellement sur les comptes consolidés et qui sont testés semestriellement :

- Un ratio de levier : ce ratio est défini comme les « dettes financières nettes consolidées » divisé par l'« EBE consolidé retraité » (soit le résultat opérationnel courant du Groupe augmenté des dotations nettes aux amortissements et provisions incluent dans le résultat opérationnel courant)
- Un ratio de gearing : ce ratio est défini comme les « dettes financières nettes consolidées » divisé par les « fonds propres consolidés » (y compris les minoritaires)

Le contrat de crédit comporte également une limite d'investissements réalisés par les membres du Groupe.

Le ratio de levier et le ratio de gearing du Contrat de Crédit ne sont pas respectés au 31 mars 2019. Ainsi les dettes adossées ont été reclassées à moins d'un an pour un montant de 33,1 millions d'euros dans le bilan du 31 mars 2019. Une lettre de waiver a été signée à la date d'arrêté des comptes, marquant l'accord à l'unanimité du pool bancaire de ne pas se prévaloir du non-respect des ratios bancaires requis au 31 mars 2019 renonçant ainsi à l'exigibilité immédiate de la dette.

L'emprunt de 5,3 millions d'euros est remboursable sur une durée de 7 ans au taux fixe de 1.31 % l'an avec un différé d'amortissement des 8 premiers trimestres. La première annuité est fixée au 30 avril 2020 et la dernière le 31 janvier 2025.

Les autres emprunts souscrits au cours de l'exercice sont les suivants :

- deux emprunts, de 2,5 millions d'euros chacun, souscrits respectivement en septembre et octobre 2018 par la société Groupe LDLC afin de financer les investissements du Groupe.
- un emprunt de 900 milliers d'euros souscrit en mars 2019 afin de financer le BFR du Groupe.

Au 31 mars 2019, la fusion de la société Domisys justifie une augmentation de la dette financière à hauteur de 1 367 milliers d'euros.

### 2.3.11 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2018 au 31/03/2019	Du 01/04/2017 au 31/03/2018
Fournisseurs	41 767	52 446
Fournisseurs effets à payer	10 397	8 634
Fournisseurs factures non parvenues	1 567	2 731
<b>Total</b>	<b>53 731</b>	<b>63 811</b>

Les échéances de la totalité des dettes fournisseurs et comptes rattachés sont à moins d'un an.

### 2.3.12 Dettes fiscales et sociales

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2018 au 31/03/2019	Du 01/04/2017 au 31/03/2018
Dettes envers le personnel	4 593	3 399
Dettes envers les organismes sociaux	2 181	1 881
Etat (impôt sur les bénéfices, TVA, autres)	6 233	3 826
<b>Total</b>	<b>13 007</b>	<b>9 106</b>

La hausse des dettes envers le personnel provient essentiellement de la fusion avec la société Domisys à hauteur de 951 milliers d'euros.

La hausse des dettes envers l'état provient essentiellement de la TVA à décaisser pour 2 486 milliers d'euros.

Les échéances de la totalité des dettes fiscales et sociales sont à moins d'un an.

### 2.3.13 Autres dettes

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2018 au 31/03/2019	Du 01/04/2017 au 31/03/2018
Clients, acomptes reçus sur commandes	2 233	3 288
Clients autres avoirs, rab. rem. à accorder	3 484	2 323
Autres	3	5
<b>Total</b>	<b>5 720</b>	<b>5 617</b>

Les échéances de la totalité des autres dettes sont à moins d'un an.

### 2.3.14 Comptes de régularisation

Ils se composent essentiellement de produits constatés d'avance pour 1 728 milliers d'euros dont 1 649 milliers d'euros relatifs à l'étalement du chiffre d'affaire des ventes de contrats d'extension de garantie de 3 ans et 5 ans.

### 2.3.15 Charges à payer

	Du 01/04/2018 au 31/03/2019	Du 01/04/2017 au 31/03/2018
<b>Emprunts et dettes auprès des états de crédit</b>	<b>24</b>	<b>18</b>
<b>Disponibilités, intérêts courus à payer</b>	<b>120</b>	<b>103</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>1 567</b>	<b>2 731</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>5 783</b>	<b>4 537</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>187</b>	<b>121</b>
<b>Total</b>	<b>7 681</b>	<b>7 511</b>

### 2.3.16 Frais de recherche et de développement

Sur l'exercice clos au 31 mars 2019, le montant des frais de recherches et de développement s'élève à 1 062 milliers d'euros dont la somme de 1 059 milliers d'euros répondait aux critères d'activation d'une immobilisation et a donc été immobilisée sur l'exercice.

### 2.3.17 Produits à recevoir

	Du 01/04/2018 au 31/03/2019	Du 01/04/2017 au 31/03/2018
<b>Créances clients factures à établir</b>	<b>31</b>	<b>3 139</b>
<b>Divers produits à recevoir</b>	<b>1 123</b>	<b>1 886</b>
<b>Fournisseurs débiteurs</b>	<b>3 996</b>	<b>3 246</b>
<b>Etat produits à recevoir</b>	<b>0</b>	<b>341</b>
<b>Total</b>	<b>5 150</b>	<b>8 612</b>

Au 31 mars 2018, le poste « Créances clients factures à établir » était constitué de factures à établir envers la société Domisys pour un montant de 2 224 milliers d'euros, ce qui correspondait essentiellement aux marchandises facturées directement par les fournisseurs à Groupe LDLC dont la propriété avait été transférée à la société Domisys. Suite à la fusion de la société Domisys, cette provision n'a plus d'objet.

La baisse du poste « Divers produits à recevoir » provient essentiellement de l'annulation d'un plan d'attribution d'action, mentionnée en note 2.3.9, qui faisait l'objet d'une convention de refacturation avec une filiale, suite au départ de son bénéficiaire au cours de l'exercice. Le

produit à recevoir relatif à la refacturation de plans d'attribution d'actions gratuites à des salariés de filiales de Groupe LDLC représente un montant de 889 milliers d'euros au 31 mars 2019, contre 1 638 milliers d'euros au 31 mars 2018.

### 2.3.18 Détail du chiffre d'affaires net

	Du 01/04/2018 au 31/03/2019			Du 01/04/2017 au 31/03/2018		
	France métropole	Export	Total	France métropole	Export	Total
Vente m/s	368 657	53 695	422 353	382 427	47 775	430 202
Prest. vendues *	9 854	4 264	14 119	10 655	6 347	17 002
<b>Total</b>	<b>378 511</b>	<b>57 960</b>	<b>436 471</b>	<b>393 082</b>	<b>54 122</b>	<b>447 204</b>

\* Les prestations vendues correspondent notamment aux frais de port facturés sur les marchandises vendues.

Un changement de méthode sur la comptabilisation des factures de coopérations commerciales présenté en note 2.2 justifie une baisse du chiffre d'affaires à hauteur de 6 197 milliers d'euros.

### 2.3.19 Transferts de charges

Ce poste se décompose comme suit :

	Poste principalement impacté sur le compte de résultat	Du 01/04/2018 au 31/03/2019	Du 01/04/2017 au 31/03/2018
Transferts de charges liés aux marchandises	Coût d'achat	374	268
Transferts de charges liés à de la refact. Frais transport	Coût d'achat	0	825
Transferts de charges liés à de la refacturation interne	Aut. achats ch. Externes	1 665	919
Transferts de charges liés au social	Autres produits	(536)	1 829
Transferts de charges liés aux assurances	Autres produits	148	50
<b>TOTAL</b>		<b>1 650</b>	<b>3 892</b>

La hausse du poste « Transferts de charges liés à de la refacturation interne » d'un montant de 746 milliers d'euros s'explique essentiellement par les refacturations de charges faites au niveau des filiales et notamment à la filiale Groupe LDLC Espana à hauteur de 563 milliers d'euros.

Le poste « Transferts de charges liés à de la refacturation de frais de transport » concernait sur l'exercice précédent essentiellement des frais de port refacturés à sa filiale Domisys. Suite à la fusion de la société Domisys, ce poste n'a plus d'objet.

Le poste « Transferts de charges liés au social » enregistre essentiellement les opérations relatives aux plans d'attribution d'actions gratuites à des salariés de filiales de Groupe LDLC qui font l'objet de convention de refacturation entre filiales. Le départ sur l'exercice de l'un des

bénéficiaires a donné lieu à l'annulation d'un plan à hauteur d'un montant de 697 milliers d'euros au 31 mars 2019 (voir note 2.3.9 et note 2.3.17).

### 2.3.20 Charges de personnel et effectif moyen employé

	Du 01/04/2018 au 31/03/2019	Du 01/04/2017 au 31/03/2018
Salaires et traitements	24 145	16 322
Charges sociales	9 742	8 713
<b>Total</b>	<b>33 887</b>	<b>25 036</b>
Effectif salariés moyen *	763	514
Dont non cadres	493	359
Dont cadres	221	126
Dont intérimaires	50	29

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) est assis sur les rémunérations inférieures ou égales à 2.5 fois le Smic versées sur l'exercice. Son taux était de 6 % entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le 31 décembre 2018. Le CICE est supprimé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel, au crédit du compte 649000 pour un montant de 728 milliers d'euros.

Le CICE est utilisé pour améliorer la compétitivité de la société, notamment au travers d'actions en matière d'investissement de modernisation, de recrutement et formation, ainsi que de dépenses en matière d'hygiène et de sécurité au travail.

La hausse de 8 851 milliers d'euros des salaires et charges sociales est essentiellement liée à la fusion de la société Domisys à hauteur de 5 574 milliers d'euros de salaires et traitements et 2 003 milliers d'euros de charges sociales.

### 2.3.21 Dotations et reprises aux amortissements et aux provisions

	Du 01/04/2018 au 31/03/2019	Du 01/04/2017 au 31/03/2018
Dot. nette aux amort des immobilisations	(3 418)	(1 116)
Dot. nette pour dépréciation des stocks	885	(208)
Dot. et rep. pour dép. des créances clts	(23)	(61)
Dot. et rep. pour dép. des créances frns	(47)	0
Dot. et rep. aux provisions pour garantie	100	23
Dot. Prov. Indemnités fin de carrière	(1 138)	(266)
Dot. Prov. Pour risq chges salariés	34	(24)
Dotations et reprises diverses	(19)	257
<b>Total dot. et reprises aux amort. et aux provisions</b>	<b>(3 627)</b>	<b>(1 394)</b>

La hausse des dotations nettes aux amortissements des immobilisations s'explique essentiellement à hauteur de :

- 1 089 milliers d'euros issus des immobilisations apportées dans le cadre de la fusion de la société Domisys
- 830 milliers d'euros du mali de fusion affecté à la marque Matériel.net.
- 202 milliers d'euros des projets internes immobilisés.

La hausse des dotations aux provisions d'indemnités de fin de carrière est principalement liée à:

- la fusion de la société Domisys ( 434 milliers d'euros)
- la mise à jour du taux de turnover des départs à l'initiative des salariés.

### 2.3.22 Résultat financier

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2018 au 31/03/2019	Du 01/04/2017 au 31/03/2018
<b>Escomptes obtenus</b>	<b>322</b>	<b>338</b>
<b>Produits financiers sur comptes courants</b>	<b>118</b>	<b>53</b>
<b>Gains de change</b>	<b>31</b>	<b>0</b>
<b>Reprises financières sur provisions</b>	<b>0</b>	<b>203</b>
<b>Autres produits financiers</b>	<b>36</b>	<b>3</b>
<b>Sous-total produits financiers</b>	<b>506</b>	<b>598</b>
<b>Dotations financières aux amort. et provisions</b>	<b>286</b>	<b>0</b>
<b>Intérêts des emprunts</b>	<b>1 211</b>	<b>542</b>
<b>Charges financières sur comptes courants</b>	<b>40</b>	<b>26</b>
<b>Intérêts bancaires</b>	<b>47</b>	<b>17</b>
<b>Commissions de financements</b>	<b>26</b>	<b>22</b>
<b>Perte de change</b>	<b>26</b>	<b>38</b>
<b>Autres charges financières</b>	<b>19</b>	<b>0</b>
<b>Sous-total charges financières</b>	<b>1 655</b>	<b>645</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(1 149)</b>	<b>(47)</b>

Au 31 mars 2019, le poste d'intérêts d'emprunts (voir note 2.3.10) comprend à hauteur de :

- 474 milliers d'euros le coût de l'emprunt de 23 millions d'euros qui a permis de financer en partie l'acquisition du Groupe Matériel.net.
- 323 milliers d'euros le coût des emprunts de 15,3 millions d'euros qui ont permis de financer l'acquisition de la société Olys
- 309 milliers d'euros le coût du crédit renouvelable

La forte augmentation s'explique principalement par le coût des emprunts de 15,3 millions d'euros qui est pris en compte au 31 mars 2019 pour une année pleine contre deux mois sur l'exercice précédent et un réajustement de la marge prêt d'acquisition de l'emprunt de 23 millions d'euros et de la marge du crédit renouvelable conformément au contrat de crédit (voir note 2.3.10).

Les provisions financières correspondent à la dépréciation des actions propres acquises avec un objectif d'attribution de plan d'actions gratuites mais non attribuées à un plan déterminé au 31 mars 2019.

### 2.3.23 Résultat exceptionnel

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2018 au 31/03/2019	Du 01/04/2017 au 31/03/2018
Produits except. s/cessions immobil.	0	0
Produits except. s/cessions immob. financières	1	10
Bonis/rachat de ses actions	25	21
Reprise excep. /Provisions	330	237
Reprise amortissement dérogatoire	175	0
Produits exceptionnels divers	1	2
<b>Sous-total produits exceptionnels</b>	<b>532</b>	<b>270</b>
Charges except. s/cessions immobil.	11	0
Charges except. s/cessions immob. financières	0	10
Mali/rachat de ses actions	392	299
Dot. amortissement dérogatoire	98	129
Charges exceptionnelles diverses	18	1 251
<b>Sous-total charges exceptionnelles</b>	<b>519</b>	<b>1 690</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>13</b>	<b>(1 420)</b>

Les charges exceptionnelles diverses au 31 mars 2018 intègrent à hauteur de 1 238 milliers d'euros, le montant réglé à l'administration fiscale suite à un contrôle fiscal.

La reprise d'amortissement dérogatoire de 175 milliers d'euros correspond à la part des frais d'acquisition de la société Domisys amortis à la date de fusion.

### 2.3.24 Impôt

Le calcul d'impôt est le suivant :

Du 01/04/2018 au 31/03/2019						
	Résultat avant IS	Impôt société à 33,33 %	Contrib. Sociale à 3,3 %	Cont. IS liée aux divid.	Impact de l'intégration fiscale et des crédits d'impôts (mécénat, recherche, apprentissage)	Résultat après IS
Résultat d'exploitation	(938)				783	(155)
Résultat financier	(1 149)					(1 149)
Résultat exceptionnel	13					13
Particip. sal. résult. ent.	(0)					(0)
<b>Total</b>	<b>(2 074)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>783</b>	<b>(1 291)</b>

Les chiffres indiquant un impôt société négatif correspondent à une charge d'impôt.

### 2.3.25 (Accroissements) et allègements futurs d'impôt

Les chiffres mentionnés ci-dessous correspondent à des allègements futurs en base d'impôt.

	Du 01/04/2018 au 31/03/2019	Du 01/04/2017 au 31/03/2018
Provision garantie clients	26	126
Provision bons achats	17	12
Organic	164	163
Provision indemnités fin de carrière	(1 138)	266
Provision sur titres de participation	38	0
Provision liée au déménagement du siège social	0	18
<b>Total</b>	<b>(894)</b>	<b>585</b>

Le montant des déficits reportables au bornes de l'intégration fiscale se monte à 7 674 milliers d'euros.

### 2.3.26 Tableau - Liste des filiales et des participations

	Capital	Capitaux propres autres que le capital (incluant le résultat de l'exercice au 31/03/2019)	Quote-part du capital détenu	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis(+) ou reçus(-) par la société et non encore remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes au 31/03/2019	Résultats (bénéfice(+) ou perte (-) au 31/03/2019)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
<b>Filiales détenues à plus de 50 %</b>										
ANIKOP	30	(940)	80%	24	24	861		2 695	186	0
CAMPUS 2017	2	(971)	100%	2	2	2 734		1 420	(361)	0
DLP-CONNECT	30	(296)	80%	24	24	554		1 921	1	0
DOMIMO 2	50	1 281	99,98%	1 907	1 907	(163)		1 361	443	0
DOMIMO 3	10	200	99,90%	224	224	30		90	33	0
HARDWARE.FR	20	2 490	100%	3 033	3 033	(2 365)		534	185	0
LDLC DISTRIBUTION	100	(222)	100%	100	100	(724)		3 151	106	0
LDLC EVENT	30	(512)	70%	21	21	626		964	(272)	0
LDLC VILLEFRANCHE	303	(219)	100%	303	303	49		1 853	2	0
LDLC BORDEAUX	30	(422)	100%	30	30	776		1 712	(141)	0
LDLC VILLEURBANNE	30	61	100%	30	30	49		1 900	19	0
LDLC LILLE V2	2	(210)	100%	2	2	445		1 205	(59)	0
L'ECOLE LDLC	500	293	100%	500	500	(808)		376	151	0
NEMEIO	8	(1)	100%	8	0	(7)		0	(7)	0
LDLC LYON 7	30	(66)	100%	30	30	188		1 501	42	0
LDLC CORMEILLES	30	(129)	100%	30	30	468		501	(122)	0
ADB Limonest	30	(381)	100%	30	30	951		725	(240)	0
LDLC7	30	(7)	100%	30	30	0		0	(4)	0
LDLC8	30	(7)	100%	30	30	0		0	(4)	0
LDLC9	30	(7)	100%	30	30	0		0	(4)	0
LDLC10	30	(7)	100%	30	30	0		0	(4)	0
LDLC11	30	(7)	100%	30	30	0		0	(4)	0
LDLC12	30	(7)	100%	30	30	0		0	(4)	0
LDLC13	30	(7)	100%	30	30	0		0	(4)	0
OLYS	954	(3 123)	100%	15 347	15 347	3 774		62 223	(3 994)	0
Groupe LDLC ESPANA	50	(1 788)	100%	50	50	3 890		773	(1 788)	0
<b>Filiales détenues à moins de 50 %</b>										
NLCL*	167	509	10%	1 500	1 500	150		2 729	(269)	0
CG DEVELOPPEMENT	5	384	20%	400	400	0		885	0	0

\* Les éléments financiers communiqués pour la société NLCL correspondent au dernier exercice clos du 31 décembre 2018.

### 2.3.27 Convention d'intégration fiscale

Les sociétés Groupe LDLC, Hardware.fr, Nemeio bénéficient du régime des groupes de sociétés depuis le 1<sup>er</sup> avril 2004 et la société LDLC Distribution depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013.

Les sociétés LDLC Villefranche et L'École LDLC sont intégrées fiscalement depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015. Les sociétés LDLC Bordeaux, LDLC Villeurbanne, LDLC Lille V2 et Campus 2017 sont intégrées fiscalement depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016.

Les sociétés LDLC LYON 7, LDLC Cormeilles, ADB Limonest, Domimo 2 et Domimo 3 sont intégrées fiscalement depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017.

Les sociétés LDLC 7, LDLC 8, LDLC 9, LDLC 10, LDLC 11, LDLC 12, LDLC 13 et Olys sont intégrées fiscalement depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018.

Au 1<sup>er</sup> avril 2018, la société Domisys est sortie du périmètre d'intégration fiscale suite à sa fusion.

La société Groupe LDLC est la tête du groupe d'intégration fiscale.

La convention d'intégration fiscale prévoit que chaque filiale intégrée supporte un impôt égal à celui dont elle aurait dû s'acquitter en l'absence d'intégration.

L'intégration fiscale a généré une économie d'impôt de 330 milliers d'euros sur l'exercice clos le 31 mars 2019.

### 2.3.28 Rémunérations

	Du 01/04/2018 au 31/03/2019	Du 01/04/2017 au 31/03/2018
<b>Membres du directoire</b>	<b>530</b>	<b>512</b>
<b>Membres du conseil de surveillance</b>	<b>38</b>	<b>38</b>

### 2.3.29 Engagements hors bilan

#### Engagements donnés

- ✓ Nantissement des parts sociales Domimo 2 et Domimo 3 en garantie du prêt de 23 millions d'euros.
- ✓ Nantissement de premier rang sur le fonds de commerce dont l'activité consiste notamment dans l'activité de commerce de détail via la vente à distance de matériel informatique sous la marque Matériel.Net pour sûreté et garantie de toutes les sommes en principales dues au titre du contrat de crédits d'un montant maximum en principal de 38 millions d'euros.

- ✓ Nantissement des titres Olys en garantie du prêt d'acquisition 2018 de 10 millions d'euros.  
Au titre du contrat de crédit-bail immobilier signé entre Finamur, Groupe LDLC et Campus 2017 en date du 30 novembre 2015 :
- ✓ Nantissement de l'intégralité des actions détenues par Groupe LDLC dans le capital de Campus 2017 soit 150 actions représentant 100 % du capital social et des droits de vote au profit de Finamur pour un montant de 22 millions d'euros.
- ✓ Engagement de non-cession des actions que Groupe LDLC détient dans le capital de Campus 2017 sans accord préalable et écrit de Finamur.
- ✓ Cautionnement personnel et solidaire de Groupe LDLC au profit de Campus 2017 et au bénéfice de Finamur jusqu'à la fin de la douzième année suivant la prise d'effet du contrat de crédit-bail à hauteur de 3 millions d'euros pendant les trois premières années puis à hauteur de 2 millions d'euros.
- ✓ Caution solidaire à hauteur de 79 milliers d'euros consentie par la société Groupe LDLC à Monsieur SOUBIE Jean-Pierre, propriétaire des locaux situé au 24 rue Berthome à Villemonble (93250).
- ✓ La société Groupe LDLC s'est portée caution de la société LDLC Lille V2 à hauteur de 39 milliers d'euros pour le bail commercial signé le 31/08/2017 entre la SCI IMMOCROUS, bailleur et la société LDLC Lille V2 (anciennement LDLC3).
- ✓ Mise en place sur l'exercice d'un contrat de partenariat avec l'ASVEL pour une durée de 10 ans. En vertu d'une clause de confidentialité, le montant de l'engagement n'est pas communiqué.
- ✓ Caution solidaire à hauteur de 30 % de l'encours du crédit consentie par Groupe LDLC en garantie du prêt conclu entre Oseo, et Domimo 2, soit 321,6 milliers d'euros au 31 mars 2019.
- ✓ Gages, nantissements, inscriptions de privilèges ou autres droits réels consentis par Domimo 2 sur ses éléments d'actifs, en garantie du prêt conclu entre Domimo 2 et Oseo Financement en date du 29 février 2008 :
  - cession en pleine propriété à titre de garantie des loyers à provenir du bail au profit de la société Groupe LDLC
- ✓ Gages, nantissements, inscriptions de privilèges ou autres droits réels consentis par Domimo 2 sur ses éléments d'actifs en garantie du prêt conclu entre Domimo 2, LCL et Oseo, en date du 18 décembre 2012 :
  - cession en pleine propriété des loyers à provenir du bail au profit de Groupe LDLC

## Engagements reçus

- ✓ La BNP Paribas s'est portée caution solidaire de Groupe LDLC en faveur de la SCI Blomet représentée par Monsieur Chancel – Administrateur de sociétés – à hauteur de 400 milliers d'euros pour garantir le paiement des loyers de la boutique de Paris.
- ✓ La BNP Paribas a émis une garantie pour Groupe LDLC en faveur de Comunidad de Bienes à hauteur de 126 milliers d'euros pour garantir le paiement des loyers de la boutique de Barcelone en Espagne de sa filiale Groupe LDLC ESPANA.
- ✓ L'administration Fédérale des Contributions, Division principale de la taxe sur la valeur ajoutée de 55 000 CHF pour garantir le paiement de la TVA Suisse de Groupe LDLC. Cautionnement valable pour une durée illimitée.
- ✓ L'administration Fédérale des douanes à hauteur de 13 020 CHF pour garantir le paiement des droits de douane et TVA douanière de Groupe LDLC. Cautionnement valable pour une durée illimitée.
- ✓ En juin 2016, la société Groupe LDLC a signé un contrat de swap de taux qui a pour vocation à couvrir le risque lié à la variation du taux d'emprunt de 23 millions d'euros.
- ✓ En mars 2018, la société Groupe LDLC a signé un contrat de swap de taux qui a pour vocation à couvrir le risque lié à la variation du taux d'emprunt de 10 millions d'euros.
- ✓ En janvier 2015, la société Groupe LDLC a signé avec la Caisse d'Epargne une convention cadre relative aux opérations sur instruments financier à terme. A ce jour, aucun contrat n'est en cours.
- ✓ En janvier, 2015, la société Groupe LDLC a signé avec le Crédit Agricole une convention cadre relative à des achats de dollars (USD) à terme. A ce jour, aucun contrat n'est en cours.
- ✓ Groupe LDLC bénéficie d'une garantie au titre du Fonds Renforcement Haut de Bilan dans le cadre de l'emprunt souscrit auprès d'OSEO à hauteur de 80% de son capital, soit 320 milliers d'euros au 31 mars 2019. Une retenue de garantie de 100 milliers d'euros a été retenue par le prêteur OSEO.
- ✓ Groupe LDLC bénéficie d'une garantie au titre du Fonds FNG Prêt Numérique dans le cadre de l'emprunt souscrit auprès de la BPI à hauteur de 80% de son capital, soit 700 milliers d'euros au 31 mars 2019. Une retenue de garantie de 88 milliers d'euros a été retenue par le prêteur BPI comme gage espèces.
- ✓ Groupe LDLC bénéficie d'une garantie RSI au titre du Fonds Européen d'Investissement dans le cadre de l'emprunt souscrit auprès de la Banque Populaire à hauteur de 50 % de son capital, soit 45,8 milliers d'euros au 31 mars 2019.

- ✓ Dans le cadre de l'emprunt de 900 milliers d'euros souscrit auprès de la BPI, Groupe LDLC bénéficie d'une garantie au titre du Fonds national de Garantie à hauteur de 80 % de son capital, soit 720 milliers d'euros au 31 mars 2019. Une retenue de garantie de 45 milliers d'euros a été retenue par le prêteur BPI comme gage espèces.

## **2.4 AUTRES INFORMATIONS**

### **Consolidation**

La société Groupe LDLC dont le numéro siret est le 403 554 181 00178 présente des comptes consolidés dont elle est la mère. Le siège social de Groupe LDLC est situé au 2 rue des érables 69760.

### **8.4. Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2019**

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Groupe LDLC relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans :

- la note 2.2 de l'annexe des comptes annuels qui expose les changements de méthodes comptables liés aux opérations de coopérations commerciales et aux contrats d'extension de garantie,
- les notes 2.1 et 2.3.10 de l'annexe des comptes annuels qui mentionnent l'incidence sur les comptes annuels du non-respect au 31 mars 2019 des ratios bancaires prévus par un contrat d'emprunt de la société et l'obtention d'une lettre de waiver renonçant à l'exigibilité immédiate de la dette.

## **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Evaluation des stocks**

### **Risque identifié**

Les stocks de marchandises figurent au bilan au 31 mars 2019 pour un montant net de 57,9 millions d'euros soit 31% du total bilan. Comme indiqué dans la note 2.3.4 de l'annexe, ils sont évalués au plus faible de leur coût ou de leur valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est égale au prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales, déduction faite des frais de vente.

Groupe LDLC peut être amené à constater une dépréciation sur les stocks sur la base de leur perspective d'écoulement, s'ils sont partiellement ou complètement obsolètes ou encore si la valeur de réalisation devient inférieure au coût de revient.

Le marché du matériel informatique est sensible aux évolutions technologiques et aux variations de prix. Il existe donc un risque que la valeur nette de réalisation de certaines références soit inférieure à leur coût et donc un risque de sur-évaluation des stocks ; par ailleurs, l'estimation des perspectives d'écoulement des produits fait appel à du jugement. C'est pour ces raisons que nous avons considéré l'évaluation des stocks comme un point clé de l'audit.

## **Notre réponse**

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier la cohérence des données et le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur nette de réalisation au regard des réalisations historiques (délais de rotation d'achat et de vente, prix de vente pratiqués) et des perspectives d'écoulement estimées,
- Comparer par sondages le coût des articles en stock avec le prix de vente net pratiqué et identifier, à partir d'une requête informatique, les articles à rotation lente et vérifier leur correcte évaluation à la valeur nette de réalisation lorsque celle-ci est inférieure à leur coût unitaire.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

### ***Rapport sur le gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L 225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

### ***Autres informations***

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Groupe LDLC par l'assemblée générale du 28 septembre 2012 pour le cabinet Cap Office et du 28 mai 2001 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Services France.

Au 31 mars 2019, le cabinet Cap Office était dans la septième année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Services France dans la dix-huitième année, dont quinze années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de

déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Lyon, le 21 juin 2019

Les commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Services France**  
Nicolas Brunetaud

**CAP OFFICE**  
Rémi Charnay

### 8.5. Informations financières pro forma

Néant

### 8.6. Date des dernières informations financières

La date des dernières informations financières est le 31 mars 2019.

### 8.7. Politique de distribution des dividendes

#### 8.7.1. Dividendes et réserves distribuées par la société au cours des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous indiquons le montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices et le montant des revenus éligibles à l'abattement de 40% ainsi que le montant de ceux qui ne le sont pas :

	Dividendes mis en distribution	Montant distribué éligible à la réfaction visée à l'article 158 3 2° du Code Général des Impôts	Montant distribué non éligible à la réfaction visée à l'article 158 3 2° du Code Général des Impôts
Exercice clos le 31 mars 2018	Néant	Néant	Néant
Exercice clos le 31 mars 2017	Néant	Néant	Néant
Exercice clos le 31 mars 2016	3 161 053,00 euros	3 161 053,00 euros	Néant

#### 8.7.2. Politique de distribution des dividendes

La société ne dispose pas d'une politique de distribution de dividende spécifique.

Toutefois, nous vous indiquons qu'aux termes du contrat crédits en date du 31 mars 2016 tel que modifié par avenants en date du 16 mai 2017 et 19 janvier 2018, la société s'est engagée à ne pas proposer au vote de ses actionnaires des distributions de dividendes, acomptes sur dividendes ou réserves, ou tout autre distribution, sous quelque forme que ce soit, à l'exception de toute distribution

de dividende ou de réserves respectant certaines conditions, à savoir notamment que la distribution desdits dividendes n'excède pas 40% du résultat net consolidé de l'exercice social concerné.

#### 8.8. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2019

Lors de sa réunion du 20 juin 2019, le Directoire de la société, après avoir constaté que la perte de l'exercice clos le 31 mars 2019 s'élève à la somme de 1 290 746,18 euros, a décidé à l'unanimité de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 27 septembre 2019 d'affecter ladite perte de l'exercice clos le 31 mars 2019 augmentée du solde débiteur du compte « *Report à nouveau* » au 31 mars 2019, soit la somme totale de (4 070 841,04) euros de la manière suivante :

Affectation	Origine
Perte de l'exercice clos le 31 mars 2019	(1 290 746,18) euros
Solde débiteur du compte « <i>Report à nouveau</i> »	(2 780 094,86) euros
En intégralité au compte « <i>Autres réserves</i> » dont le montant serait ramené de (4 070 841,04) euros 32 909 066,69 euros à 28 838 225,65 euros	

#### 8.9. Dépenses non déductibles fiscalement de la société

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 138.919,63 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts impliquant une diminution à due concurrence du déficit reportable.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'il n'existe aucune dépense ni charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, au sens de l'article 39-5 dudit Code.

#### 8.10. Décomposition des dettes fournisseurs et créances clients de la société par date d'échéance

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 alinéa 1 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous un tableau indiquant la décomposition, à la clôture de l'exercice clos le 31 mars 2019, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances clients par date d'échéance.

	Article D. 441 L - 1° : Factures reçues, non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 L - 1° : Factures émises, non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (12 jours et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (12 jours et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	185					3182	625					12 136
Montant total des factures concernées (préciser : TTC)	1 268 108,20	6 604 912,92	1 131 875,40	535 883,91	549 930,07	8 822 682,30	1 171 352,23	3 639 716,35	1 450 899,67	738 639,48	880 997,90	6 710 258,90
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser : TTC)	0,3%	1,5%	0,3%	0,1%	0,1%	2,0%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser : TTC)							0,2%	0,7%	0,3%	0,1%	0,2%	1,3%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	0						1 122					
Montant total des factures exclues (préciser : TTC)	0						487 049,54					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L. 441-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : 90 jours <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 60 jours						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : 90 jours <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 60 jours					

Les créances clients présentées ci-dessus intègrent également l'ensemble des créances cédées à l'Emafactor.

## 8.11. Tableau des résultats des 5 derniers exercices de la société

Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)	31/03/2019 12	31/03/2018 12	31/03/2017 12	31/03/2016 12	31/03/2015 12
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	1 137 979	1 137 979	1 137 979	1 137 979	1 034 527
Nombre d'actions ordinaires	6 322 106	6 322 106	6 322 106	6 322 106	5 747 374
Nombre maximum d'actions à créer par droit de souscription	0	0	0	0	0
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	436 471 148	447 204 138	346 910 614	316 984 835	283 013 423
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	1 431 728	5 416 465	12 352 878	16 489 421	11 102 082
Impôts sur les bénéfices	- 783 255	251 728	2 768 063	5 346 506	3 542 133
Participation des salariés	29	-	652 679	1 336 418	868 469
Dot. amortissements et provisions	3 505 700	1 083 789	2 517 780	1 268 453	808 834
Résultat net	- 1 290 746	4 080 948	6 414 356	8 538 044	5 882 646
Résultat distribué <sup>(1) (2)</sup>	0	0	0	3 161 053	2 586 318
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissement, provisions	0,35	0,82	1,41	1,55	1,16
Résultat après impôt, participation, dot. amortissements, provisions	- 0,20	0,65	1,01	1,35	1,02
Dividende attribué <sup>(2)</sup>	0	0	0	0,50	0,45
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés	763	485	444	443	422
Masse salariale	24 145 395	16 322 354	13 676 995	13 410 429	12 453 584
Sommes versées en avantage sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, ...)	9 741 502	8 713 159	5 976 868	5 981 004	6 036 904

(1) y compris le dividende revenant aux actions autodétenues au jour de sa mise en paiement

(2) Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale du 27 septembre 2019

### **8.12. Procédures judiciaires et d'arbitrage**

A ce jour, le Groupe n'a connaissance d'aucune procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage, (y compris les procédures en cours ou menaces de procédure dont la société a connaissance) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe au cours des douze derniers mois.

### **8.13. Changement significatif de la situation financière du Groupe**

Les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019 de la société ont été arrêtés par le Directoire le 20 juin 2019 et revu par le Conseil de Surveillance le même jour.

Depuis cette date, il n'est survenu aucun changement significatif de la situation financière du Groupe. Nous vous invitons toutefois à vous reporter à la section 10 du présent document.

## 9. Informations supplémentaires

### 9.1. Capital social

#### 9.1.1 Montant du capital social émis

Au 31 mars 2019, le capital social de la société s'élève à 1 137 979,08 euros, divisé en 6 322 106 actions de 0,18 euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2018 et le 31 mars 2019, le capital social de la société est resté inchangé.

Les actions de la société sont admises aux négociations sur le compartiment C d'Euronext Paris.

#### 9.1.2 Titres non représentatifs du capital

Néant

#### 9.1.3 Acquisition par la société de ses propres actions

L'Assemblée Générale à caractère mixte de la société du 28 septembre 2018 a autorisé le Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions législatives et réglementaires, pour une durée de dix-huit mois à compter de l'Assemblée Générale, à acquérir ou faire acquérir, dans les conditions prévues aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, des actions de la société.

Les principaux termes de cette autorisation sont les suivants :

**Nombre maximal d'actions pouvant être achetées :** 10% du nombre total d'actions composant le capital social et existant à la date de ces achats, étant précisé que (i) lorsque les actions seront acquises dans le but de favoriser la liquidité des actions de la société, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspondra au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation et (ii) que le nombre d'actions susceptibles d'être achetée en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, ne pourra excéder 5% du capital social existant à la date de ces achats.

#### **Objectifs des rachats d'actions :**

- assurer la liquidité des actions de la société dans le cadre d'un contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement, conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers dans le respect des pratiques de marché admises par cette dernière ; ou
- satisfaire aux obligations découlant des programmes d'options sur actions, ou autres allocations d'actions, aux salariés ou aux membres des organes d'administration ou de gestion de la société ou des sociétés qui lui sont liées ; ou
- satisfaire aux obligations découlant de titres de créance qui sont échangeables en titres de propriété ; ou

- conserver les actions et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers ; ou
- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées.

et plus généralement, réaliser toutes opérations ne faisant pas expressément l'objet d'une interdiction légale notamment si elle s'inscrit dans le cadre d'une pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers.

**Prix unitaire maximum d'achat (hors frais et commission) : 50 euros**

**Montant maximum global des fonds pouvant être consacrés au rachat d'actions : 3 250 000 euros**

En application de l'article L.225-211 alinéa 2 du Code de commerce, nous vous informons que la société a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, les opérations suivantes sur ses propres actions :

Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice écoulé	173 291
Cours moyen d'achat des actions au titre de l'exercice écoulé	13,26 €
Frais de négociation	Néant
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice	125 025
Cours moyen des ventes des actions au titre de l'exercice écoulé	11,80 €
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice écoulé	Néant
Nombre d'actions utilisées au cours de l'exercice écoulé (dont 40 231 actions correspondant à la remise d'actions auto-détenues en vue de satisfaire aux obligations découlant du plan d'attribution gratuite d'actions de Monsieur Philippe Sauze (1))	41 731
Nombre d'actions propres inscrites au nom de la société au 31 mars 2019(2)	127 478
Pourcentage de capital auto-détenu au 31 mars 2019	2,02%
Valeur nette comptable des actions propres au 31 mars 2019 (valeur au cours d'achat) (la valeur nette des actions propres déduction faite d'une provision au 31/03/2019 s'élève à 1 242 623.61 € - voir note 2.3.7 des états financiers des comptes sociaux du 31/03/2019)	1 491 079,55 €
Valeur nominale des actions propres au 31 mars 2019	22 946,04 €
Valeur de marché des actions propres au 31 mars 2019 (cours de 6,01€ à cette date)	766 142,78 €

(1) Nous vous indiquons que conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de Commerce, un rapport spécial informe chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 dudit Code et figure en section 24 du présent document.

(2) Conformément à la recommandation AMF n°2015-10, nous vous indiquons que les frais de gestion liés à la détention de ces actions se sont élevés à la somme de 1.994,85 euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019.

La répartition par objectifs des actions propres au 31 mars 2019 est la suivante :

Objectifs de rachat	Nombre d'actions
Assurer la liquidité des actions de la société dans le cadre d'un contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement, conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers	4 248
Couverture des plans d'options d'achat d'actions réservés aux salariés ou autres allocations d'actions dans les conditions prévues aux articles L.3332-1 et suivants et R.3332-4 du Code du travail ou allocation à des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société ou des sociétés visées à l'article L.225-197-2 du Code de commerce des actions de la société ou allocation d'actions dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion	123 230 (Concerne les attributions du 09-07-2014 – du 29 juin 2017 – du 13 novembre 2017 – du 23 février 2018) (1)
Annulation de tout ou partie des actions acquises, par voie de réduction de capital	0
Conservation des titres acquis et leur remise ultérieure en paiement ou à l'échange dans le cadre d'opérations financières ou de croissance externe, conformément à la réglementation applicable	0
<b>TOTAL</b>	<b>127 478</b>

(1) Nous vous indiquons que conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de Commerce, un rapport spécial informe chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 dudit Code et figure en section 24 du présent document.

#### 9.1.4 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital

Nous vous indiquons que la société n'a procédé à l'émission d'aucune valeur mobilière convertible, échangeable ou assortie de bons de souscription.

La société n'a également pas procédé à des attributions gratuites d'actions au profit de salariés de la société visées aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce. Nous vous rappelons, en revanche, qu'un rapport spécial informe chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 dudit code et figure en section 24 du présent document.

#### 9.1.5 Capital autorisé

Les résolutions d'émission approuvées par les assemblées générales du 30 septembre 2016 et du 28 septembre 2018 sont synthétisées en section 14.5 « Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise ».

### 9.1.6 Information sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

À la connaissance de la société, il n'existe aucune option ni aucun accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant la mise en place d'une telle option, sur le capital de la société.

### 9.1.7. Historique du capital social

#### 9.1.7.1. Évolution du capital au cours des trois derniers exercices

Au cours des trois derniers exercices, le capital social de la société est demeuré inchangé.

#### 9.1.7.2 Part du capital de la société faisant l'objet de nantissements

À la connaissance de la société, le capital de cette dernière fait l'objet des nantissements suivants à la date de dépôt du présent document :

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties de l'émetteur	% du capital nanti de l'émetteur
Villemonte de la clergie Laurent	Banque Rothschild Martin Maurel	28/03/2014	Indéterminée	Remboursement concours bancaires	28 030	0,44
Villemonte de la clergie Laurent	Banque Rothschild Martin Maurel	24/11/2017	Indéterminée	Remboursement concours bancaires	309 470	4,89
Villemonte de la clergie Laurent	Banque Palatine	09/06/2017	09/06/2037	Remboursement prêt	95 000	1,50
Villemonte de la clergie Laurent	Banque Palatine	06/03/2018	12/06/2037	Remboursement prêt	75 000	1,19
Villemonte de la clergie Olivier	Banque Palatine	12/12/2016	12/12/2031	Remboursement prêt	38 000	0,60
Villemonte de la clergie Caroline	Banque Rothschild Martin Maurel	31/01/2012	16/02/2024	Remboursement prêt	27 019	0,43
Villemonte de la clergie Caroline	Banque Crédit agricole Centre est	27/12/2016	05/01/2029	Remboursement prêt	15 124	0,24
Prieur Marc	Banque Rothschild Martin Maurel	18/06/2015	20/07/2023	Remboursement prêt	53 864	0,85
Prieur Marc	Banque Rothschild Martin Maurel	24/05/2018	20/07/2023	Remboursement prêt	30 000	0,47

## 9.2. Acte constitutif et statuts

Les statuts constitutifs et à jour de la société immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 403 554 181 sont librement accessible auprès du Greffe du Tribunal de commerce de Lyon.

### 9.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- la vente de tous matériels et logiciels informatiques et de tous services pouvant s’y rattacher, en direct, par correspondance, par voie de commerce électronique ainsi que par l’intermédiaire de réseaux de franchisés,
- accessoirement la vente par voie électronique, par correspondance, et en direct de tous produits liés à la maison, au jardin, aux animaux de compagnie, à la puériculture, aux loisirs, à l’éducation, à la culture et aux jeux et plus généralement liés à l’environnement et au bien-être de la personne,
- et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l’objet social ou susceptibles d’en faciliter l’extension ou le développement.

### **9.2.2 Disposition statutaires ou autres qui aurait pour effet de retarder, de différer ou d’empêcher un changement de contrôle**

#### **✓ Franchissements de seuils (article 12 des statuts)**

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder, de quelque manière que ce soit, un nombre d'actions représentant une fraction égale à 2% du capital ou des droits de vote aux Assemblées Générales, ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer la société, dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de ce seuil de participation, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social, du nombre total d’actions et de droits de vote attachés qu’elle possède ainsi que, le cas échéant, du nombre de titres donnant accès à terme au capital et les droits de vote qui y sont attachés.

Cette obligation s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus, chaque fois que la fraction du capital ou des droits de vote possédée devient inférieure à l'un des seuils prévus.

En cas de non-respect des stipulations ci-dessus, les actions excédant le seuil donnant lieu à déclaration sont privées de droits de vote pour toute Assemblée d’actionnaires qui se tiendrait jusqu’à l’expiration d’un délai de 2 ans suivant la date de régularisation de la notification. Dans les mêmes conditions, les droits de vote attachés à ces actions et qui n’auront pas été régulièrement déclarés ne pourront être exercés ou délégués par l’actionnaire défaillant.

Sauf en cas de franchissement de l’un des seuils visés à l’article L 233-7 du Code de Commerce, cette sanction ne sera appliquée que sur demande consignée dans un procès-verbal de l’Assemblée Générale, d’un ou plusieurs actionnaires possédant, ensemble ou séparément, 5% au moins du capital social et/ou des droits de vote de la société.

Le respect de cette obligation de déclarer le franchissement du seuil de 2% du capital ou des droits de vote aux Assemblées Générales, ou tout multiple de ce pourcentage, ne dispense en aucun cas les actionnaires, personnes physiques ou morales, du respect des dispositions légales prévoyant une obligation de déclaration auprès de la société en cas de détention de plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote de la société, conformément aux dispositions des articles L.233-7 et suivants du Code de Commerce.

#### **✓ Droits de vote double (article 12 des statuts)**

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une

inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire ; la durée d'inscription sous la forme nominative, antérieure à la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire instituant ce droit étant prise en compte.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de bénéfices, réserves, primes ou provisions disponibles, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans.

La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la (des) société(s) bénéficiaire(s), si les statuts de celle(s)-ci l'ont institué.

## 10. Justification du flottant au 31 mars 2019

	<b>% capital</b>	<b>% droits de vote théoriques</b>
<b>Laurent Villemonte de la Clergerie</b>	19,40%	25,35%
<b>Olivier Villemonte de la Clergerie</b>	9,74%	11,95%
<b>Caroline Villemonte de la Clergerie</b>	9,94%	12,24%
<b>Suzanne Villemonte de la Clergerie</b>	1,13%	6,17%
<b>Sous Total Famille de la Clergerie</b>	<b>40,21%</b>	<b>55,71%</b>
<b>Autres actionnaires</b>	57,77%	42,89%
<b>Auto détention</b>	2,02%	1,40%
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Le public représentant 57,77% du total des 6 322 106 actions de la société, soit 57,77% d'une capitalisation boursière totale de 39,2 M€ au 11 juillet 2019. Ce montant est à comparer au seuil minimum requis de 2,5 M€ sur Euronext Growth.

## 11. Situation de trésorerie au 30 juin 2019

<i>En milliers d'euros</i>	30-juin-19
<b>Total des dettes courantes au 30 juin 2019</b>	<b>30 019</b>
- Faisant l'objet de garanties	96
- Faisant l'objet de nantissements	22 096
- Sans garanties ni nantissements	7 827

<b>Total des dettes non courantes au 30 juin 2019</b>	<b>47 172</b>
- Faisant l'objet de garanties	241
- Faisant l'objet de nantissements	33 729
- Sans garanties ni nantissements	13 202

<i>En milliers d'euros</i>	30-juin-19
A. Trésorerie	8 803
B. Equivalent de trésorerie	0
C. Titres de placement	0
<b>D. Liquidités au 30 juin 2019 (A + B + C)</b>	<b>8 803</b>
<b>E. Créances financières à court terme au 30 juin 2019</b>	<b>151</b>
F. Dettes bancaires à court terme	4 134
G. Part à moins d'un an des dettes à moyen et long termes	25 575
H. Autres dettes financières à court terme	310
<b>I. Dettes financières courantes à court terme au 30 juin 2019 (F + G + H)</b>	<b>30 019</b>
<b>J. Endettement financier net à court terme au 30 juin 2019 (I - E - D)</b>	<b>21 065</b>
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	47 172
L. Obligations émises	0
M. Autres emprunts à plus d'un an	0
<b>N. Endettement financier net à moyen et long termes au 30 juin 2019 (K + L + M)</b>	<b>47 172</b>
<b>O. Endettement financier net au 30 juin 2019 (J + N)</b>	<b>68 237</b>

## 12. Evolution du cours de bourse

Evolution du cours de bourse du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 25 juin 2019 :



Les moyennes ci-dessous sont calculées à partir des données du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 25 juin 2019 :

- Moyenne des cours : 18,51 €
- Moyenne des volumes échangés quotidiennement : 9 354 titres

## 13. Etat des communications sur Euronext C depuis 12 mois

### 13.1. Communication financière (communiqué)

2019	
25 juillet	Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> trimestre 2019-2020
1 <sup>er</sup> juillet	Information relative à la décision définitive de transfert de la cotation des titres groupe LDLC sur Euronext Growth
20 juin	Résultats annuels 2018-2019
21 mai	Lancement d'une place de marché
20 mai	Projet de transfert sur Euronext Growth
25 avril	Chiffre d'affaires annuel 2018-2019
22 mars	Eligibilité PEA-PME 2019-2020
31 janvier	Chiffre d'affaires du 3 <sup>ème</sup> trimestre 2018-2019
2018	
3 décembre	Résultats semestriels 2018-2019
25 octobre	Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> semestre 2018-2019
26 juillet	Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> trimestre 2018-2019
16 juin	Résultats annuels 2017-2018
26 avril	Chiffre d'affaires annuel 2017-2018
9 avril	Calendrier des publications 2018-2019

### 13.2. Communication corporate (communiqué)

2019	
31 juillet	Le groupe LDLC finalise la cession de son siège social et réduit significativement son endettement
8 juillet	Anikop, filiale du groupe LDLC, récompensée pour sa qualité de vie au travail
25 juin	LDLC.com inaugure sa 45ème boutique à Poitiers
11 juin	Ouverture de 3 nouvelles boutiques (Chambray-les-Tours, La Rochelle, Blois)
18 avril	Ouverture d'une 2 <sup>ème</sup> boutique à Bordeaux
5 avril	Convention boutiques LDLC.com
13 mars	LDLC.com digitalise les points de vente Mondial Tissu
20 février	Ouverture d'un magasin à Grasse

24 janvier LDLC.pro Expert Solutions accompagne les entreprises à 360°

## 2018

21 novembre Ouverture de 4 nouvelles boutiques (Roanne, Toulon, Aubagne, Rennes)  
19 octobre Elu Service Client 2019  
4 octobre Trophée Forum de la Franchise de Lyon  
28 septembre Ouverture de 2 nouvelles boutiques (Nice, Cormeilles en Parisis)  
12 septembre LDLC.com annonce un partenariat de naming sportif avec l'ASVEL  
5 septembre Le spécialiste informatique LDLC.com s'implante en Espagne  
12 juillet LDLC.com lance une nouvelle application pour les courses de rentrée  
12 juin Ouverture de 3 nouvelles boutiques (Montigny-le-Bretonneux, Annecy, St Priest)  
17 mai LDLC.com distributeur exclusif de Shadow en France  
12 avril L'Armoire de Bébé ouvre son premier magasin physique à Lyon  
10 avril Ouverture d'une boutique à Hénin Beaumont

---

### 13.3. Information réglementée

## 2019

26 août Information relative aux opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat d'actions  
19 août Information relative aux opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat d'actions  
12 août Information relative aux opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat d'actions  
5 août Information relative aux opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat d'actions  
5 août Déclaration des droits de vote au 31 juillet 2019  
23 juillet Mise à disposition du document d'enregistrement universel au titre de l'exercice 2018-2019  
17 juillet Déclaration des droits de vote au 30 juin 2019  
2 juillet Bilan semestriel du contrat de liquidité au 28 juin 2019  
14 juin Avis de convocation à l'AG du 01/07/2019  
7 juin Mise à disposition des documents préparatoires à l'AG du 01/07/2019  
7 juin Déclaration des droits de vote au 24 mai 2019  
24 mai Rapport du Directoire à l'AGO du 01/07/2019  
24 mai Avis préalable à l'AGO du 01/07/2019

21 mai	Déclaration des droits de vote au 30 avril 2019
8 avril	Déclaration des droits de vote au 31 mars 2019
5 mars	Déclaration des droits de vote au 28 février 2019
8 février	Déclaration des droits de vote au 31 janvier 2019
16 janvier	Déclaration des droits de vote au 31 décembre 2018
3 janvier	Bilan annuel du contrat de liquidité au 31 décembre 2018

## 2018

12 décembre	Déclaration des droits de vote au 30 novembre 2018
10 décembre	Mise à disposition du rapport financier semestriel au 30 septembre 2018
12 novembre	Déclaration des droits de vote au 31 octobre 2018
11 octobre	Déclaration des droits de vote au 30 septembre 2018
10 octobre	Détail des votes des résolutions soumises au vote des actionnaires
2 octobre	Déclaration de rachat d'actions propres du 24 au 28 septembre 2018
1 <sup>er</sup> octobre	Descriptif du programme de rachat d'actions autorisé par l'AG du 28/09/2018
25 septembre	Déclaration de rachat d'actions propres du 17 au 21 septembre 2018
17 septembre	Déclaration de rachat d'actions propres du 10 au 14 septembre 2018
12 septembre	Convocations assemblées d'actionnaires et de porteurs de parts
7 septembre	Mise à disposition des documents préparatoires à l'AGOE du 28/09/2018
5 septembre	Déclaration des droits de vote au 31 août 2018
22 août	Rapport du Directoire à l'AGOE du 28/09/2018
22 août	Avis préalable à l'AGOE du 28/09/2018
6 août	Déclaration des droits de vote au 31 juillet 2018
16 juillet	Mise à disposition du Document de Référence au 31 mars 2018
16 juillet	Déclaration de rachat d'actions propres le 11 juillet 2018
9 juillet	Déclaration de rachat d'actions propres du 2 au 6 juillet 2018
6 juillet	Déclaration des droits de vote au 30 juin 2018
4 juillet	Déclaration de rachat d'actions propres du 7 mai au 26 juin 2018
2 juillet	Bilan semestriel du contrat de liquidité au 30 juin 2018
19 juin	Déclaration des droits de vote au 31 mai 2018
23 mai	Déclaration des droits de vote au 30 avril 2018
16 avril	Déclaration des droits de vote au 31 mars 2018

## 14. Description de l'opération et des titres faisant l'objet de l'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris

### 14.1. Motivations de la demande de transfert

Ce transfert sur Euronext Growth Paris permettra au Groupe LDLC d'être coté sur un marché plus approprié à la taille de l'entreprise, de simplifier le fonctionnement de la société et de diminuer ses coûts, tout en lui permettant de continuer à bénéficier des attraits des marchés financiers.

En outre, le transfert vers Euronext Growth Paris vise également à opérer un retour vers le référentiel comptable français pour l'établissement des comptes consolidés, et ce dès la publication des comptes semestriels 2019/2020, au 30 septembre 2019. Face à la complexité des nouvelles normes comptables IFRS, le Directoire de Groupe LDLC a jugé que ce changement de référentiel comptable devrait notamment permettre une meilleure lisibilité de la performance opérationnelle et financière du Groupe.

### 14.2. Caractéristiques des actions de la Société

#### Nature et nombre des titres dont l'admission aux négociations est demandée

Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur Euronext Growth Paris est demandée sont les 6 322 106 actions existantes composant le capital social de la Société d'une valeur nominale de 0,18 euro chacune. Aucune action nouvelle ne sera émise dans le cadre de l'admission.

Libellé des actions : GROUPE LDLC

Code ISIN : FR0000075442

Mnémonique : ALLDL

#### Secteur d'activité

Code NAF : 4791B

Classification ICB : 5379, *Specialty Retailers*

### 14.3. Calendrier définitif du transfert de marché de cotation

- |                     |  |
|---------------------|--|
| 14 août 2019        | <ul style="list-style-type: none"><li>• Notification par Euronext de la décision d'admission des titres sur Euronext Growth Paris</li></ul>  |
| 29 août 2019 à 9h00 | <ul style="list-style-type: none"><li>• Diffusion d'un avis de marché Euronext annonçant la radiation des actions ordinaires de la société GROUPE LDLC d'Euronext Paris</li><li>• Diffusion d'un avis de marché Euronext annonçant l'admission des actions ordinaires de la société GROUPE LDLC sur Euronext Growth Paris</li><li>• Diffusion d'un communiqué de presse par la société et mise en ligne du document d'information sur le site Internet de la société et d'Euronext</li></ul> |

- 2 septembre 2019  
avant l'ouverture
- Radiation des actions ordinaires de la société GROUPE LDLC d'Euronext Paris
  - Admission des actions ordinaires de la société GROUPE LDLC sur Euronext Growth Paris